

Livre de jean
pierre Aydalay

Soy dela Casa Gran
de dela Merced de
Sevilla.



En vain icy le Peintre a fait ce qu'il a pû:
Aux traits d'un si grand hõmme on ne sçauroit
atteindre Si l'õn ne sçait pas l'art de peindre:
Et la stience, Et la vertu.

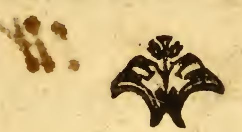
F. Cars f.

LE THEOLOGIEN FAMILIER ET FACILE,

Où par vne methode aisée sont enseignés briévement les principes du Christianisme, & de la Theologie.

Par M. PHILIPPE COQVEREL, Docteur en la faculté de Theologie de Paris.

TROISIESME EDITION.



A LYON,
Chez PIERRE COMPAGNON, ruë Merciere, au Cœur-Bon.

M. DC. LX.
Auec Approbation, & Permission.



A MONSIEVR MONSIEVR MAZVRE,

DOCTEVR DE LA Maiſon de Sorbonne, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat, & Curé de la Paroiſſe de S.Paul de Paris.

MONSIEVR,

L'eſtime que ie fais de voſtre perſonne, & la connoiſſance que ie ſçais que vous

auez de la Theologie, dans laquelle vous vous estes iustement acquis les premiers honneurs, fait que ie me donne la liberté de vous presenter cét ouurage, lequel contient succinctement & familierement toutes les matieres, dont cette eminente science est enrichie: De plus ie m'oublirois de mõ deuoir si i'allois contre l'intention de celuy par le trauail duquel il a esté produit au iour: n'estant pas ignorant que si la Parque cruelle n'eust tranché le filet de sa vie, il n'auoit autre dessein que de vous le presenter, comme à son plus fidele & plus intime emy, & à qui indubitalement il

lé deuoit dedier cõme à vne personne la plus capable de iuger de ce qui est traité dans son ouurage. A iuste raison donc ie vous le presente, & i'espere qu'estant imprimé sous vos fauorables auspices, il sera au cõble de sa perfection, & par consequent mieux receu d'vn chacun: Ie sçais bien que le liure est petit, & que si ie le proportionnois à la grandeur de vos merites que ce seroit peu de chose, mais comme vous sçauez qu'on n'estime pas les arbres, par la quantité de feuilles qu'ils produisent, mais par la qualité des fruits qu'ils apportẽt, vous l'aurez d'autãt plus agreable que

s'il comprenoit beaucoup de feuilles infructueuses & inutiles. Receuez-le donc, MONSIEVR, pour deux raisons: la premiere, parce que i'execute la volonté de vostre Amy, la seconde, parce que ie m'estimeray heureux si vous me permettez de me dire à iamais.

MONSIEVR,

Vostre tres-humble
& tres-obeïssant
serviteur.
I. DE LA CAILLE.

APPROBATION de Monſieur le Vaillant, Docteur en Theologie & Predicateur.

L'Approbation des bons Liures ne demande point de longues ny de grandes paroles: Pour dire donc en vn mot ce que ie penſe de celuy-cy, ie le iuge tres-digne de voir le iour, tant pour deueloper & expoſer nos myſteres à ceux qui n'en ont pas encore la connoiſſance, que pour en rafraichir meſmes les idées, en faueur de ceux qui en ſont deſia pleinement inſtruits, c'eſt le témoignage que ie me ſuis obligé de rendre à la charité, & l'erudition profonde du Theologien familier & facile: Fait à Paris le dix-neufiéme de Septembre, 1643. LE VAILLANT.

APPROBATION des Docteurs.

AYant leu auec plaiſir & ſatisfaction le Theologien familier & facile, & l'ayant iugé vtile pour l'inſtruction dans les myſteres de noſtre Religion, i'ay voulu rendre ce témoignage à la verité, & luy donner approbation pour voir le iour, ne contenant rien qui ne ſoit conforme à la doctrine Catholique Apoſtolique & Romaine, & aux bonnes mœurs, Fait à Paris ce douzieſme Decembre, 1643.

F. François HOSPES.
Docteur & Profeſſeur en Theologie.

PERMISSION.

VEu l'efcheance du Priuilege accordé par fa Maiefté à Iean de la Caille, Imprimeur ordinaire, & Libraire Iuré, d'Imprimer *le Theologien familier, & facile*, compofé par Maiftre Philippe Coquerel, Preftre & Docteur en la facrée facultez de Theologie à Paris, ie n'empefche qu'il foit permis au nommé Pierre Compagnon, d'Imprimer le dit Liure, le vendre & debiter, auec deffences à tous autres en tel cas requifes & accouftumée. Fait ce vnziéme Aouft mil fix cens foixante. VIDAVD.

SOit fait fuiuant les conclufions du Procureur du Roy. Fait ce vnziéme Aouft 1660.

SEVE.

APPROBATION des Docteurs.

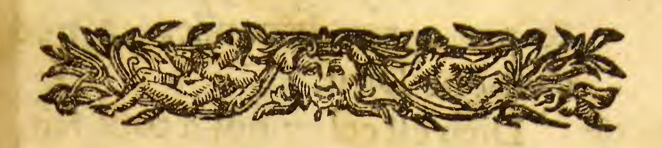
NOus soussignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions auoir leu & diligemment examiné vn Liure intitulé *le Theologien familier & facile*, où par vne aisée methode sont enseignez brieuement les principes du Christianisme & de toute la Theologie, par Philippe Coquerel, Docteur en la Faculté de Theologie de Paris, dans lequel nous n'auons rien trouué contraire à la Religion Catholique Apostolique & Romaine, & aux bonnes mœurs, mais plustost l'auons iugé digne d'estre mis au iour, cõme pouuant beaucoup seruir pour l'instructiõ des ames. Fait à Paris ce quatorziesme iour de Iuillet, 1645.

N. PIGNAY. D'AMONT.

ADVIS AV LECTEVR.



MY Lecteur, ayant recouuert depuis cette seconde impreſſion diuers Traitez du meſme Autheur, & connoiſſant l'eſtime que l'on fait de cette Theologie Françoiſe, ie les ay auſſitoſt mis ſur la preſſe pour leur faire voir le iour, & ſçachant qu'ils ne ſeront pas moins reçeus, ie me contenteray de vous en preſcrire les Titres ſeulement, qui ſont l'entrée à la Philoſophie, qui deuoit preceder la Theologie, la Methode d'inſtruire les pauures & ſimples perſonnes, & vn Traité de l'Homme ſpirituel, ou l'hōme viuant par la Grace : qui ſeront bien-toſt au iour.



LE THEOLOGIEN FAMILIER ET FACILE.

CHAPITRE I.

De la premiere cõnoissance de Dieu & de nostre Seig. Iesus-Christ. tout simplement.

LA premiere chose qu'il faut connoistre c'est Dieu, *vn* & *seul*: Il faut fortemẽt mettre dans sa penséeDieu, & se l'imprimer le mieux que l'on pourra, *Que faut il premiemẽt cõnoistre.*

& par apres demander ce que c'eſt que Dieu.

Qu'eſt-ce que Dieu. Dieu eſt celuy qui a tout fait, & qui eſt par tout.

I. Methode de répondre.

De tout ce que l'on demande qui l'a fait, il faut répondre c'eſt Dieu, excepté quand il eſt queſtion du peché où il faut répondre *ce n'eſt pas Dieu.*

Qui a fait	le Ciel? la Terre? le Soleil? le Feu? l'Eau? l'Enfer? les Demons? &c.	c'eſt Dieu
	le Peché	Ce n'eſt pas Dieu.

Où eſt Dieu. Dieu eſt par tout, & remplit tout ce qu'il a fait.

En quoy qu'on puisse demander si Dieu y est, il faut répondre, oüy, excepté dans le peché.

Dieu est-il dans	le Ciel ? la Terre ? le Feu ? l'Eau ? le Bois ? les Demons ? &c.	Oüy parce qu'il l'a fait.
	le Peché ?	Non parce qu'il ne l'a pas fait.

L'âge & l'hóme ont fait le peché. Qui a fait le peché.

Il faut apres cela tascher de se mettre dans l'esprit la tres-sainte Trinité, qui est vn Dieu en trois personnes distinctes l'vne de l'autre, à sçauoir le Pere, le Fils & le S. Esprit, en vne seule Essence, & Diuinité indiuisible, & répondre par cette troisiéme Methode.

III. Methode.

De tout ce qu'on peut demander de Dieu, Combien, *il faut répondre* vn, *ou* vne, *excepté quand on pronõce le mot de Perſonne, Où il faut répondre* trois, *& quand à* perſonnes *on y ioint produites, il faut répondre* deux.

Combien y a-il de {
Dieux ?
Diuins ?
Deïtez ?
Diuinitez ?
Natures diuines ?
Eſſences diuines ?
Toutes puiſſances ?
Tout-puiſſans ?
Eternitez ?
Eternels ?
Infinitez ? Infinis ?
Sageſſes ?
Sages ? &c.
} vn *ou* vne

Voyez la figure ſuiuant q[illegible] *pliquée.*

Et de
Personnes diuines,
Personnes, qui ont l'Essence diuine?
Personnes, qui ont la nature diuine?
Personnes toutes puissantes?
Persónes, eternelles?
Personnes infinies?
Personnes sages? &c.
} trois.

Persónes produites?
Personnes, qui tirent leur origine d'autres? &c.
} deux.

IV. Methode.

Au mot, autre, *on ne rêpond point,* oüy, *que quand on parle des Personnes diuines, ou ce qui les regarde.*

Le Pere diuin a-il vne autre nature que le Fils, ou le S. Eſprit?

A-il vne autre Eternité que les autres Perſonnes? non.

A-il vne autre bonté, vne autre ſageſſe?

A-il vne autre iuſtice, vn autre puiſſance?

A-il vn autre entendement, vne autre volonté?

Eſt-ce vn autre Tout-puiſſant ou infiny? &c. non.

Pour tout ce qui leur eſt de commun.

A-il vne autre proprieté perſonnelle?

Eſt-ce vne autre perſonne diuine? oüy

La nature diuine a-elle d'autres perſonnes diuines?

Ainsi on fait semblables questions & réponces de tout ce qui est en Dieu, & de châque personne en particulier, comme on a fait du Pere.

De Iesus-Christ on peut aussi répondre facilement par la Methode suiuante, reseruant à s'expliquer & à en parler plus amplement cy-apres.

V. Methode.

Ce que ie trouue vn *dans Dieu, ie le répons* deux, *en Iesus-Christ: excepté à ces mots, Dieu, Deïté, Diuin, Diuinité, & ce qui leur est propre, ou il faut répondre* vn, *ou* vne.

Combien y a-il de
Eſſences,
Natures,
Entendemēs.
Volontez,
Generations
Sageſſes,
Bontez, &c.

En Dieu ?
En I. Chr. ?
vn, *ou* vne.
deux.

Nat. diuine en Dieu ;
Nat. di. & Nat. hum. en I.C. &c.

Bons ?
Diuins ?
Dieu ?
Sages ?

Vn ſeulement en I. C. comme il eſt vn ſeul en Dieu : vn en Dieu à cauſe de l'vnité de la Nat. Diuine, vn en I. C. à cauſe de l'vnité de la perſonne diuine.

On peut encor dire, quoy que ce ne ſoit pas ſi aiſément, deux infinitez en I. C. la Diuine à cauſe de la perſonne diuine, & vne autre qui regarde l'abondance & plenitude des graces de ſa nature humaine, & tous ſes merites

infinis : Semblablement deux ſaintetez, deux bontez, pour méme raiſõ: deux eternitez en quelque maniere, à ſçauoir, la diuine dans le Verbe, & l'autre qui regarde la nature humaine dans ſes perfections & eſtat excellent, ſtable & permanent, qui n'aura point de fin, quoy qu'il ait eu vn commencement, comme on le dit des Anges, & ainſi des autres Attributs diuins.

Il peut ſe trouuer difficulté ſur ces mots, Bon, Sage, Tout-Puiſſant, Eternel, Infiny & ſemblables, qui par noſtre forme de répondre ne ſont point proprement deux en Ieſus-Chriſt, quoy qu'vn en Dieu : mais c'eſt à cauſe que ces choſes en Dieu tombent ſur la nature, & en Ieſus-Chriſt ſur la perſonne.

Qui est vne& seule, quoy qu'il y ait deux natures, l'humaine n'ayãt point de personne propre pour receuoir ces nõs, de tout lesquels même elle ne pourroit pas estre capable. C'est pourquoy à ces questions & semblables il faut rẽpõdre vn en Iesus-Christ, la foy & la merueille du mystere nous oblige à cela.

CHAPITRE II.

Où on s'auance en la connoissance ce de Dieu, & premierement par ses Attributs absolus.

Qu'est-ce que Dieu

DIeu est le Souuerain, premier & independant, Estre, de qui tout depend, & qui ne depend d'aucun, subsistant en trois personnes distinctes, le Pere, le Fils & le S. Esprit. Dieu est tres-simple, parce qu'il n'est point cõposé ny de matiere ny de for-

Dieu est-il composé.

me, ny d'acte puissance, ny de vray genre & difference, ny d'autre vraye composition. Dieu est parfaictement parfait, il cóprend & contient dans son essence toutes les perfections de toutes ses creatures, les vnes formellement & sans imperfection, comme dãs les creatures, les autres en vertu & eminence seulement ; ayant le pouuoir de faire de luy-même ce que fait la creature & plus noblement & auec plus d'authorité & d'excellence. Dieu est-il parfait

Dieu est souuerainement bon, essentiellement bon, bon par essence : C'est qu'il est tellement bon en luy, par luy-mesme, que sa bonté ne vient point d'ailleurs par quelque perfectiõ arriuante à sa nature, mais bonne & parfaite d'elle-mesme & par elle mesme. Il n'y a que Dieu seul bon Dieu est il bon,

de cette ſorte toute creature participe de ſa bonté independente, auec vne entiere dependance de luy, qui peut oſter l'eſtre de la creature & eſt impoſſible d'oſter le ſien.

Dieu eſt il infiny. Dieu eſt infiniment infiny, ſans termes ny limites, en quelque lieu ou eſpace qu'il ſoit, tant dans la nature qu'au delà de l'imaginable.

Dieu peut eſtre meſuré. Dieu eſt immenſe, c'eſt à dire, intimement en tout, preſent à tout, & penetratiuement par tout par ſon eſſence: de ſorte qu'il n'y a creature, partie, point, momēt, ou indiuiſible de la creature, dans laquelle la nature ou eſſence diuine ne ſoit, & plus parfaitement que la creature en ſoi meſme; & même hors la creature dans les eſpaces où il peut

creer. Qui eſt ce qu'on dit Diu être par tout par sõ immẽſité. Immẽſité c'eſt vn attribut, ou perfectiõ par lequel l'eſſence Diuine eſt conſiderée remplir tout formellement, & eſtre par tout entierement, & tout en châque lieu: comme, ſans comparaiſon, on dit de la quantité, que c'eſt vn accident par lequel la matiere eſt eſtenduë dans vn lieu, & en occupe les parties par parties: en quoy eſtant diuiſible, elle eſt differente de Dieu, qui eſt indiuiſible. Immẽſité. qu'eſt ce.

De l'infinité, on dira auſſi que c'eſt vn attribut diuin, par lequel la nature diuine eſt ſans bornes & limites, en quelque lieu, ou eſpace où elle ſe trouue, & de laquelle on ne peut trouuer de derniere perfection. Infinité qu'eſt ce.

Dieu eſt par tout, & tout en

Où eſt Dieu En cō- bien de ſortes Dieu eſt - il par tout.

châque lieu, ou eſpace ſans diuiſion. 1. Par preſence, parce qu'il voit & connoiſt tout, 2. Par puiſſance à cauſe qu'il peut, fait, & conſerue tout, & que tout eſt, & agit par luy, tant dans la nature, dans les arts, que dans l'eſtre ſurnaturel. 3. Et par eſſence, à cauſe qu'il remplit tout par ſon immenſité : Exemple de l'ame raiſonnable.

Dieu peut-il changer.

Dieu eſt tout à fait immuable. il ne peut changer en quelque maniere que ce ſoit, ny dans ſa nature, ny dans ſa connoiſſance, volonté, ny decrets, ny dans ſes perfections : & la raiſon de ſon immutabilité, eſt ſon infinité & immenſité auec ſa neceſſité d'eſtre.

Dieu a-il en cō

Dieu eſt eternel, parce qu'il eſt immuable, il ne peut changer du

non estre à l'estre, sa durée a toûjours continué & dure, sans vraye continuation pourtant, laquelle dit successiō de plusieurs choses, où il y a deuant ou apres, ce qui n'est point en Dieu, Il ne changera nō plus de l'estre au non estre, son estre, sa vie, sa durée estant interminee & interminable, c'est à dire, sans termes ny bornes. L'infinité & l'immensité disent vn estat fixe & permanent, & l'eternité dit vne durée imaginée par vn flus de temps, ou autre chose, continuant sans aucun commencement ny fin. mencement.

Eternité est vne interminable dure tout ensemble sans vraye successiō ny mesure de temps, & vne parfaite ou accōplie possession de la vie & de tous ses biens. Cette eternité n'appartient proprement qu'à Dieu. Eternité qu'est-ce.

Cõbien y a-il de sortes determité?

Il y deux sortes d'eternité : la premiere, entiere & parfaite, qui n'a ny commencemẽt ny fin, & n'en peut auoir, qui est celle de Dieu : La seconde imparfaite, qui a eu ou peu auoir commẽcement, mais n'aura point de fin, qui est celle qu'on attribuë aux Anges, on l'appelle eternité participée, ou euiternité, *auum.*

Dieu peut-il estre veu.

Dieu est visible, mais il ne peut estre veu des yeux du corps, ny tomber sous aucun de nos sens corporels.

1. A cause que Dieu n'a point de corps, & n'est point materiel. 2. C'est vn esprit, & nos yeux puissances corporelles, qui veulent vn obiet de leur condition: Dieu ne peut donc estre leur obiet. Toute puissance doit auoir rapport à son obiet.

Dieu

Dieu peut estre veu de l'entendement crée, soit ou de l'Ange ou de l'homme, parce que c'est vne puissance spirituelle & intellectuelle, & Dieu est vn obiet souuerainement spirituel & intelligible, auquel l'entendement crée a rapport, comme à son obiet.

Qu'elle puissance peut voir Dieu.

L'entendemét creé ne peut pas de ses forces naturelles voir l'essence diuine, parce que cela est au dessus de ses forces naturelles, & n'est point deu à sa condition ny fin naturelle, parce qu'en cette consideration Dieu luy est surnaturel, estant vn obiet de gloire qui est vn estat surnaturel.

Comment l'entẽdemẽt voit-il Dieu.

L'entendement ou humain ou Angelique a besoin d'vn secours surnaturel, qui vienne de Dieu pour voir son essence diuine effectiuement à decouuert & face à

L'entendement a-il besoin de secours

face : Et cét aide estant ioint à l'entendement creé, l'essence diuine par elle-mesme, sans autre moyen ou entremise, parce qu'elle est souuerainement spirituelle, s'vnit à cét entendement ainsi rendu capable par ce secours surnaturel pour agir vers Dieu, & former l'acte formel de la vision beatifique.

Comment s'appelle cét aide surnaturel.

Le secours ou aide surnaturel que Dieu donne à l'entendement creé pour voir son essence diuine, s'appelle lumiere de gloire.

Lumiere de gloire qu'est-ce.

La lumiere de gloire, c'est vne habitude spirituelle & surnaturelle donnée de Dieu à l'entendement creé dans lequel elle est receuë & reside habituellement, comme dans son propre suiet. Cette lumiere de gloire dans l'entendement succede à la foy

qui y estoit; de sorte que ce que l'entendement croyoit dans la vie, ou dans la voye, par le moyen de la foy, il le voit & le comprẽd dans la gloire ou dãs le pays par l'aide de cette lumiere.

A quoy sert la lumiere de gloire.

L'Office & employ de la lumiere de gloire est, 1. d'éleuer l'entendement creé au dessus de son ordinaire & naturelle condition, & le mettre dans vn estat surnaturel. 2. Le fortifier & le rendre capable de voir Dieu, & contempler surnaturellement, visiblement & clairement l'essence diuine.

La lumiere est-elle égale.

La lumiere de gloire est donnée de Dieu grande ou moindre, à proportiõ des merites: De sorte que la cause formelle & prochaine de voir Dieu face à face, & le voir plus ou moins parfaite-

ment, eſt la lumiere de gloire: Et la cauſe meritoire, ſont les merites & bonnes œuures faites en foy & en grace de Dieu.

Vn entendement plus ſubtil voit-il mieux Dieu.

L'eſprit le plus fort & le plus ſubtil ne voit pas pour cette cauſe Dieu mieux qu'vn moindre; parce que toute l'inegalité de la beatitude ſe prend de l'inegalité des merites, & en ſuite de la lumiere de gloire, qui y répond; autrement l'entendement creé verroit Dieu naturellement, pour le moins en partie, ce qui ne ſe peut.

Dieu eſt il plus d'vne choſe.

Dieu eſt parfaitement vn, & vne tres-ſimple eſſence, & vne ſeule & ſimple exiſtence (quoy qu'il y ait trois ſubſiſtences) dans laquelle il n'y a diuiſion ny ſeparation, mais ſeulement diſtinction reelle entre les perſonnes

diuines, & ce qui leur est propre.

Dieu sçait tout par vne science de souueraine intelligence, sans raisonnement, qui collige l'vn de l'autre : par cette science il se connoist éuidemment, & toutes les autres choses qui sont hors de luy : il se connoist en luy par son essence, & les autres choses en elles estant quelque chose de vray, tant les passées, presentes, que futures, tant les libres, necessaires que contingentes : Cette science est vne & tres-simple.

Dieu a-il de la science

A raison des choses que la science de Dieu regarde, où elle a habitude & rapport, on dit qu'il y a deux sortes de sciences en Dieu ; à sçauoir la science de simple intelligence, & la science de vision.

Cõbien y a-il de sciẽces en Dieu.

Science de simple intelligence qu'est-ce.

La science de simple intelligence est celle par laquelle Dieu voit les choses seulement possibles, qui ne sont & qui ne seront point, mais qui pourtãt peuuent estre si Dieu vouloit. Cette science s'appelle ainsi, parce que Dieu d'vne simple veuë de la possibilité des choses voit ce qu'il peut faire, sans volonté pourtant de les faire.

Science de vision qu'est-ce.

Science de vision ou intuitiue est celle par laquelle Dieu voit les choses qui sont & qui determinément doiuent estre apres son decret, de quelque cause que ces choses procedent, soit auec condition ou non : ce que Dieu penetre aisement par la force infinie de son intelligence.

Science naturelle.

On dit encor deux sciences en Dieu, à sçauoir la naturelle ou necessaire, par laquelle Dieu se

connoist, les choses purement possibles ou impossibles: Et la libre ou contingente, qui regarde les creatures futures, qui peuuent estre: ou ne peuuent estre: Cette sciéce n'est pourtát nullemét contingente dans Dieu, mais seulemét au regard des creatures.

Scien-
ce li-
bre.

Dieu se connoist sans idée par sa propre essence diuine, & connoist les creatures par idée, non qu'il y ait plusieurs idées ou especes des choses dans l'entendement diuin, mais vne seule qui est l'essence diuine mesme, non pas, entát qu'espece, impresse ou image des choses, mais expresse ou la conception formelle que Dieu a des choses, a l'imitation de laquelle elles sont produites & tirent leur ressemblance.

Dieu
cõnoist
il par
Idée.

Idée est vne forme intelli-

Qu'est-ce. gible, originaire & exemplaire, à l'imitation de laquelle l'effet est tiré & produit dans Dieu; ce n'est point vne autre forme que l'essence diuine mesme.

Qu'elle est la volonté de Dieu Il y a en Dieu vne volonté par laquelle il se veut & s'aime necessairement, & aime librement les choses creées, desquelles la volõté diuine est le principe, par sa liberté qu'elle a de les faire ou ne pas faire, & par son libre decret, en suite duquel elle les produit. Dieu n'a point d'amour à proprement parler pour les choses purement possibles, parce qu'il n'a point de volonté de les creer.

Cõbien de sortes de volontez diuines. La volonté diuine au regard des creatures est en deux sortes, à sçauoir, la volonté de signe & la volonté de bon plaisir.

La volonté de signe est quand Dieu par quelque signe exterieur declare ce qu'il veut : Ce qui se fait par cinq manieres, à sçauoir 1. le precepte. 2. le conseil. 3. la deffence, 4. la permission. 5. l'œuure: parce que, ou Dieu commande, ou il cõseille, ou deffend, ou permet arriuer, ou fait luymesme ce qui luy plaist, ou empesche ce qui luy déplaist.

pour les creatures. Volonté de signe.

La volonté de bon plaisir est la volonté actuelle ou volition de Dieu, par laquelle il veut, ou fait du bien à quelqu'vn, comme dõner la grace ou la gloire, & les moyens d'y paruenir.

Volonté de bon plaisir.

La volonté diuine est ou antecedente, c'est à dire, considerée deuant l'action des causes secondes; ou consequente, c'est à dire auec & conioinctement à l'action des causes secondes.

Quelle est la volonté diuine au respect des creatures.

La volonté diuine eſt encore, ou abſoluë & efficace, qui s'accomplit toûjours, & qui ſuppoſe toutes les circonſtances pour agir: ou conditionnée & inefficace qui ne s'accomplit qu'auec condition, comme Dieu veut ſauuer Pierre, ſi il fait penitence.

Il y a en Dieu de la prouidence.

Prouidence Qu'eſt-ce.

Prouidence eſt vn acte de la volonté diuine conduit par la ſouueraine ſageſſe de ſon entendement, par lequel il ordonne & conduit les choſes à leur fin par des moyens propre pour y paruenir. Vn des plus admirables faits de ſa diuine prouidence eſt la predeſtination des hommes.

Predeſtinatio Qu'eſt ce.

La Predeſtination des hommes eſt vn ferme propos de Dieu & vn ſtatut & decret libre de ſa vo-

lonté diuine, immuable, & constant, par lequel il ordonne & conduit efficacement les éleus à la vie eternelle, par le moyen de sa grace, qu'il leur donne gratuitement, & des bonnes œuures faites en foy & en grace diuine.

La Reprobation est vn iuste abandonnement que Dieu fait du pecheur à la damnation, pour auoir méprisé & n'auoir pas vsé des moyens de son salut. Reprobation qu'est-ce.

DES ATTRIBVTS RELATIFS ET *Proprietez des Personnes diuines.*

MAXIME.

Tout est vn en Dieu, ou la relation n'a point de lieu.

SAgesse, bonté, Toute-puissance, Immensité, Infinité, Iustice, &c. ne sont point plusieurs

formes ou perfections differentes en Dieu, mais vne mesme chose: Pere, Fils, S. Esprit, entant qu'opposez; Paternité, filiation, spiration actiue, spiration passiue, entant qu'opposées entr'elles & relatiues, ne sont point vn mesme: mais entant qu'elles sont dans l'Essence diuine, où elles y sont sans opposition ny relation, où elles s'y identifient, sont vn ou mesme chose.

Relation, personne, suppost, subsistence & hypostase en Dieu, sont vne mesme chose, & constituent & distinguent reellement les personnes entr'elles. C'est mesme raison de constituer & de distinguer.

Distinction reelle qu'est-ce.

Distinction reelle est celle qui se retrouue entre des natures, formes, causes, supposts & effets

differents,deſquels en verité l'vn n'eſt pas l'autre, & ſon ou peuuent eſtre & ſubſiſter l'vn ſans l'autre,pour le moins dãs la creature.Où il ſe retrouue ordinairement diſtinction reelle de nature & de ſuppoſt, & où les ſubſtances materielles ſont diuiſibles.

Dans Dieu il y a diſtinctiõ reelle entre les perſonnes ſeulement, & non dans la nature pour eſtre indiuiſible à cauſe de ſa ſouueraine ſpiritualité & ſimplicité,mais à cauſe de ſa ſouueraine fecondité & infinité elle equipole à trois natures dans les trois ſuppoſts: De ſorte que la nature diuine demeurant vne & ſans diuiſion eſt le conſtitutif materiel,(ſelon noſtre forme de parler) des trois perſonnes diuines,& les relatiõs diſtinctes reellement entr'elles

Y a-il diſtinctiõ reelle dãs Dieu.

ſont les conſtitutifs & diſtinctifs formels.

Y a-il quelque diſtinctiõ entre l'eſſence & ſes perfections.

L'eſſence diuine n'eſt nullement diſtincte des attributs diuins, non plus des relatifs que des abſolus, ny les abſolus entr'eux : s'il y a quelque diſtinction elle eſt moindre que reelle, & virtuelle ſeulement.

Diſtinctiõ virtuelle, qu'eſt-ce.

Diſtinction virtuelle eſt celle qui ſe retrouue dans vne ſeule & ſinguliere choſe, ſoit nature, forme : ou cauſe, laquelle pour la vertu & pouuoir qu'elle a de cõtenir en ſoy les valeurs & vertus de pluſieurs choſes differentes, ou de produire diuers effets, reçoit cette diſtinctiõ virtuelle, comme vne monnoye de grand prix contient en ſoy la valeur & vertu de pluſieurs moindres: vne meſme chaleur amolit, durcit, cuit, échauffe, rafraiſchit, &c.

Attribut est ce que nous considerons dans Dieu comme quelque forme ou perfection, qui arriue à la nature diuine ; sans que de fait rien d'exterieur & de distinct y arriue pour la perfectióner, comme font les accidens aux substances creés, auec attachement à vn vray suiet, qui est vne imperfection. Attributs qu'est-ce.

Essence, nature, substance, mesme chose en Dieu. Essence diuine qu'est-ce.

Essence diuine est la premiere chose, que nous conceuons en Dieu sans les attributs, auec vne seule existence, & à laquelle nous attribuons les perfections diuines, comme si de fait elles en estoient distinctes. combiẽ y a-il de sortes d'attributs.

Il y a deux sortes d'Attributs, à sçauoir les relatifs & les absolus ou essentiels, ausquels sont ioints les negatifs.

Attributs relatifs.

Les attributs relatifs ou personnels ſont les relations diuines, à ſçauoir, paternité, filiation, ſpiration actiue & ſpiration paſſiue.

Attributs abſolus.

Les attributs abſolus, ce ſont les perfections diuines, qui ſont en Dieu formellement, & qui regardent ſon eſſence, que nous conſiderons à la façon des accidens ou formes dans vne ſubſtãce creée, & ſans rapport à autre choſe, comme ſon Bonté, Sageſſe, Iuſtice, Immenſité, &c.

Attribus negatifs.

Les Attributs Negatifs ne ſont point autres, que les poſitifs ou abſolus & eſſentiels, mais on les appelle negatifs à cauſe qu'ils s'expriment par vne negation, comme infinité, immenſité, &c.

L'Office des attri-

L'Office des attributs abſolus eſt donner vn nom à Dieu di-

ſtinct d'vn autre nom, en conſequence de quelque choſe que Dieu ait faite, & qui ait du rapport à vne perfection pluſtoſt qu'à vne autre, comme punir ou recompēſer eſt vn acte de iuſtice pluſtoſt que des toute-puiſſance, qui donne à Dieu le nom de Iuſte. Creer le monde, eſt vn acte de toute-puiſſance, & non de iuſtice, qui donne Dieu le nom, de tout-puiſſant. Pardonner, dit Dieu miſericordieux, &c. bus abſolus quel.

L'Office des attributs relatifs eſt 1. en premier inſtant, de conſtituer les perſonnes diuines auec la nature diuine, & en ſecond inſtant les faire rapporter à vne autre, apres eſtre conſtituées, cōme la paternité, auec la nature diuine en 1. inſtāt conſtituë le pere diuin, cōme en vn eſtat abſolu, & Conditions des relations qu'elles.

en ſecond inſtant le fait rapporter au fils : la filiation fait le meſme pour le fils, & la ſpiration paſſiue pour le S. Eſprit. 2. de faire diſtinguer reellement les perſonnes conſtituées.

Eſtre diuiſé qu'eſt-ce.

Eſtre diuiſé ou ſeparé eſt l'vn n'eſtre pas l'autre en tout, & n'auoir rien du tout de commun au regard de leur diuiſion, comme ſont tous les indiuidus, & les choſes diuiſées reellement.

Eſtre diſtinct qu'eſt-ce.

Eſtre diſtinct eſt l'vn n'être pas l'autre & auoir enſemble quelque choſe de commun, comme ſont les trois Perſonnes diuines, le Pere n'eſt pas le Fils, ny le Fils n'eſt pas le Pere, &c. Et ces trois perſonnes diuines ont la nature diuine commune ; ce qui fait qu'elles ſont ſeulement diſtinctes reellement & non reellement diuiſées.

Relation est vn rapport d'vne chose à vn autre pour quelque consideration speciale, comme Pere à Fils, Maistre à seruiteur, égal à égal ou inégal, semblable ou different, &c. Relatiõ qu'est-ce.

Relation, comme elle est dans le mystere de la sainte Trinité, est vn rapport reel & veritable entre les personnes diuines, cóme le Pere a rapport à son Fils par la paternité, le Fils au Pere par la filiation, le Pere & le Fils au S. Esprit par la spiration actiue, & le S. Esprit au Pere & au Fils par la spiration passiue. Relatiõ diuine qu'est-ce.

Il y a quatre relations diuines, à sçauoir paternité, filiation, spiration actiue & spiration passiue: Il n'y a que trois qui constituent des personnes: la spiration actiue n'en constituë point, parce Cõbien y a-il de relatiõs diuines.

qu'elle trouue les deux premieres constituees, dans lesquelles elle est, produisant la troisiéme qui est le S.Esprit, & n'est point distincte réellemét de la paternité ny de la filiatió, parce qu'il n'y a point d'opposition relatiue entr'elle & ces deux relations.

Subsistence, qu'est-ce.

Personne, Suppost, Subsistence, Hypostase, qui sont mesme chose, est la derniere chose, ou le terme qui se trouue dans vne nature, qui la termine & la rend propre à elle seule, & incommunicable à toute autre : C'est à dire que ce terme rend à la nature qu'elle accomplit si propre & singuliere, que demeurant ainsi attachée à ce Suppost, elle ne peut estre à vn autre sous cette consideration : comme la subsistence de Pierre fait que le natu-

re

re luy est tellement sienne & propre, qu'elle ne peut estre celle de Paul, demeurant ainsi terminée.

Il n'y a point de differẽce entre ces mots & leur office, pour leur raison & fonction de terminer: mais on attribuë ce mot de personne aux natures intellectuelles, comme sont celle de Dieu, de l'Ange, & de l'homme seulement : & pour les autres mots, qui sont subsistence, suppost, & hypostase, se disent de toutes sortes de natures, tant intellectuelles qu'autres.

Y a il differẽce entre personne & suppost

Les relations reelles sont fondées, ou ont leur fondement sur les actions & passions, ou sur des choses qui ont du rapport: la paternité diuine est fõdée sur la generation actiue du Pere Diuin, &

Sur quoy sont fõdées les relations.

le Pere diuin a relation ou rapport à ſon Fils, parce qu'il l'engendre: La filiation diuine eſt fondée ſur la generation paſſiue dans le Fils, le Fils diuin dit relation à ſon pere Diuin, pace qu'iil eſt engendré du Pere: Ainſi en eſt des relations creées, qui ſont fondées ſur de vrayes & categoriques actions & paſſions; & en Dieu ne ſont que cõme actiõs &comme paſſions, ou, actions& paſſions grammaticales, la ſpiration actiue eſt fondée ſur l'acte de la production du ſaint Eſprit, qui eſt dãs le pere, & dans le Fils conioíntement produiſant par la volõté qu'on appelle ſpirer: & la ſpiration paſſiue ſur la paſſió, ou pluſtoſt comme paſſion dãs le S. Eſprit à cauſe qu'il reçoit la volonté du Pere & du Fils diuin par

la ſpiration actiue de laquelle il eſt le terme paſſif.

De ſorte que la relation a comme trois effets ou proprietez 1. de conſtituer la perſonne comme en vn eſtat poſitif & prochainement puiſſant à agir ou patir. 2. Que la perſonne qu'elle conſtituë agit ou produit en effet. 3. De rapporter les perſonnes conſtituée l'vne à l'autre, ce qui eſt l'effet formel de la relation en qualité de relation, & lequel eſt fondé ſur l'action & paſſion precedente.

Cõbien y a-il d'effets de la relatiõ.

CHAPITRE III.

Des Actions diuines.

IL y a deux ſortes d'actions diuines, à ſçauoir, les actions au dedans, & les actions au dehors.

Cõbien y a-il d'ãctiõs diuines

Les actions au dedans s'appellent immanentes, ou demeuran-

Actions

au dedans, qu'elles.

tes à cauſe qu'elles demeurent dans la ſainte Trinité, ou dans leur principe, d'où elles emanent comme ſont les productions des diuines perſõnes Fils & S. Eſprit, qui ne ſortent point hors de Dieu qui ne ſont point ſubſtãces ſeparées, ny differentes, mais la meſme & vnique ſubſtance, ou nature diuine, qui eſt pourtant communiquée & terminée dans les ſuppoſts diuins.

Actions au dehors qu'elles.

Les actions de Dieu au dehors s'appellent paſſantes, à cauſe qu'elles ont leur terme, ou leur effet hors de Dieu, c'eſt à dire ſeparées, & d'autre nature que Dieu, qui eſt leur cauſe, ou principe, comme ſont la production & conſeruation des creatures. *Voyez cette figure.*

I. MAXIME.

Les actions de la sainte Trinité au dedans, sont particulieres aux personnes diuines.

IL y à seulement deux actions diuines au dédans, à sçauoir production du Fils, qui s'appelle generation, & la production du S. Esprit, qui s'appelle procession, ou spiration. Combien y a-il d'actions diuines au dedans.

La production du Fils diuin appartient au Pere seul, à qui elle est propre & particuliere, par la voye de l'entendement: & la production du S. Esprit appartient au Pere & au Fils, ausquels elle est propre par la voye de la volonté.

Il y a en Dieu deux voyes seules de productions, la 1. est par l'entendement diuin, par lequel le Fils diuin est engendré, la 2. est de la volonté, par laquelle procede, & est produit le S. Esprit. Combien y a il de voyes de produire.

Cõbien y a-il d'entẽdemẽs diuins.

Il n'y a en Dieu qu'vn ſeul entendement pour toutes les trois Perſonnes, quoy qu'on responde d'ordinaire qu'il y en a deux, à ſçauoir, l'entendement eſſentiel, & l'entendement notionel.

Entendement eſſentiel.

L'entendement eſſentiel eſt commun à toutes les trois Perſonnes, s'appelle ainſi, à cauſe qu'il regarde l'eſſence, & tout ce qui eſt dedans, & partãt les trois Perſonnes diuines dans l'eſſence ſous cette conſideration, & qu'il ne produit point eſtant, & entant que purement eſſentiel.

Entendement notionel qu'eſt-ce.

L'entendement notionel ou perſonel eſt celuy qui produit le Fils diuin : il eſt meſme que l'eſſentiel, mais il eſt ainſi appellé en le conſiderant dans le Pere actif & produiſant.

Dequel

Le Pere diuin en engendrant

ſon Fils, agit par ſon entendement ſouuerainement, tres-parfaitement, & tout autant qu'il peut; de ſorte que par cét acte égal à ſon infinie puiſſance, il épuiſe toute la vertu productiue de l'entendement, lequel n'eſtant qu'vn dans toutes les trois Perſonnes, il ne luy reſte aucune vertu generatiue apres celle du Fils vnique, ny dans le Pere, ny dans les autres perſonnes; Et cét acte eſtant infiniment fecond, il equipole à des productions infinies: Et le Fils Diuin eſtant terme de cét acte infiny, il équipole aussi a vne infinité de Fils: Et de plus, n'y ayant aucune vraye ſucceſſion dãs ces actions diuines, eſtãt pareillement eternelles qu'infinies, il s'enſuit qu'il ne peut y auoir qu'vn ſeul & vnique Fils di-

le actiuité eſt l'action du Pere.

uin, eternel, & infiny.

Volonté diuine vne en Dieu

La volonté diuine semblablement n'est qu'vne en Dieu, & est seulement dans le Pere & dans le Fils, conioinctemẽt produisant le S. Esprit, qui ne peut estre qu'vn aussi en Dieu par les mesmes raisons du Fils.

Quel est l'estat du Pere produisans.

Le Pere diuin contemplant dãs son essence, comme dans vn miroir necessaire, & comprenant parfaictement & entierement toutes les perfections de toute l'estenduë de la diuinité, produit son Fils, comme aussi le Pere & le Fils par la volonté reciproque aimant leurs personnes, & toutes les perfections de la diuinité produisent le S. Esprit.

L'Acte du Pere diuin s'estẽd.

Le Pere diuin se comprenãt, il cõnoist & comprend aussi par le mesme acte toutes les creatures

tant possibles qu'autres : & par le mesme acte, qui est notionel, par lequel il se connoist & comprend toutes les creatures en leur existence, ou pouuoir d'exister, il engendre son Fils, sans qu'il y ait aucune imperfection dans cet acte ou changement dans Dieu au respect des creatures, passant de nõ Createur en Createur; tout le changement estant seulement dans le terme crée, & non dans le terme increé, ny dans l'acte diuin.

il aux creatures.

Le Pere diuin produit son Fils de la connoissance parfaite & intuitiue, & comprehensiue de toute l'essence diuine, de tout ce qu'elle compréd, de sa personne, de celle du Fils & du S. Esprit, quoy que dans le premier instant où nous considerons le Pere

De quelle cõnoissance le Fils est-il produit.

diuin ſe connoiſſant auec ſes perfections, & l'acte de produire encore dans ſon principe, nous ne conſideront point encore le Fils ny le S. Eſprit produits comme termes complets. La raiſon pourquoy le Pere diuin produit ſon Fils de cette connoiſſance, eſt que dans ce premier inſtant où nous le conſiderons engendrant, il comprend la fecondité de ſon eſſence, & l'ordre des diuines Perſonnes, & le terme complet de ſes actes pour le ſecond inſtãt, de ſorte que, ſelon noſtre maniere de conceuoir, les Perſonnes diuines ſont veuës auparauant que d'eſtre produites, & meſme en cette ſorte le S. Eſprit eſt premier que le Fils, & le Fils premier que ſoy-meſme.

Comprendre — Comprendre eſt connoiſtre en-

tierement, plainement, & parfaitement l'essence d'vne chose auec toutes ses perfectiōs & proprietez, & autāt clairemēt qu'elle peut estre connuë sans aucune exception, en sorte que la connoissance & l'obiet soient égaux. qu'est-ce.

Le Fils diuin peut porter tous ces noms, Verbe diuin, parole du Pere, entendement passif, sagesse, engendré, dit conneu, parlé, prononcé, image du Pere, &c. Et parce que parler, dire connoistre, engendrer en Dieu, est la mesme chose, & le Pere diuin dit, connoist, engendre son Fils & l'exprime parfaitement égal à luy, vraye & viuante image de luy mesme en vnité de nature. Quels noms porte le Fils diuin.

Le Pere diuin ne communique pas formellement & directemēt à son Fils en l'engēdrant, non plus Les relations

ſont elles cõmuniquées.

que le Pere & le Fils au S. Eſprit en le produiſant, leurs perfectiõs relatiues ; entant que formellement & preciſément relatiues, mais bien entant qu'elles ſont eſſentielles ou identifiées dans l'eſſence : parce que le Pere en donnãt ſa nature à ſon Fils il luy dõneroit la qualité perſonnelle de Pere, & le Pere & le Fils donneroient au S. Eſprit les qualitez de Pere & de Fils, ce qui ne ſe peut faire.

cõbien y a-il de principes en Dieu.

On peut dire qu'il y a en Dieu trois principes pour le regard de la production des diuines Perſonnes.

Le premier ſe peut appeller principe, lequel, qui eſt la perſonne qui produit, cõme le Pere diuin au regard du Fils, & le Pere & le Fils au regard du S. Eſprit.

Le secőd se peut appeller principe, par lequel, ou moyen, qui est la voye de production des diuines personnes que nous considerős comme faculté ou puissance de produire, cőme est l'entendement dans le Pere diuin, qui est la voye du Fils, & la volonté, celle du S. Esprit.

Le troisiéme est le principe formel, qui est l'acte de generation dans le Pere, & de spiration actiue dans le Pere & dans le Fils, qui formellement & prochainemẽt produisent les persőnes diuines, & l'entendement & la volonté sont cőme subiet des diuines personnes: Nonobstant toutes ces productions & distinctions des personnes diuines. Les trois diuines personnes ne sortent point hors les vnes des autres, mais ont

comme ſiege, ſeãce, ou demeure, les vnes dans les autres, & toutes dans l'Eſſence diuine, & toutes vne meſme vnique, & ſimple eſſence où elles ſont vn ; ce que l'on appelle Circominſeſſion.

II. MAXIME.

Les actions de la ſainte Trinité au dehors ſont communes aux trois Perſonnes diuines.

QVi a creé le mõde?	Dieu en
Qui le conſerue ?	trois per-
Qui nous donne la vie?	ſonnes,
Qui la conſerue ?	*Ou*
Qui donne la grace?	toutes les
Qui oſte les pechez?	trois per-
Qui donne le iour ?	ſonnes.

Et ainſi de toutes les œuures tant de nature que de grace, iuſque à l'Incarnation meſme, quoy que le Fils ſeul ait pris & terminé ſeul la nature humaine.

III. MAXIME.

Tout ce que Dieu a fait, est ou de nature, ou de grace, ou de gloire.

Qui a fait
Le Neant?
Les Tenebres?
Le peché?
ce n'est pas. Dieu. 1. Estat.

Parce que ce ne sont œuures ny de nature ny de grace ny de gloire, ou pour le moins directement voulües de Dieu.

Qui a fait
Le Ciel?
La Terre?
L'Eau?
Le Soleil?
Dieu. 2. Estat.

Parce que ce sont œuures de nature.

Qui a fait
Les Graces diuines?
Les Vertus Theologales?
Les Mysteres de nostre Redemption?
Tout ce qui regarde la vie surnaturelle?
Dieu.

Parce que ce sõt œuures de grace

Qui a fait	La lumiere de gloire? La beatitude eternelle? Les trois aureoles de gloire? Les doüaires des corps glorieux? La gloire eternelle?	Dieu

3. Estat.

IV. MAXIME.

Tout œuure dépend d'autruy, ou par creation, ou generation, ou facture, ou procession.

Creer qu'est-ce.

CReer est de riẽ faire quelque chose, ce qui de fait appartient à Dieu seul, qui seul à fait le Monde de rien.

Creation qu'est-ce.

Creation est la production d'vne chose en la tirant de son neât.

Conseruation qu'est-ce.

Conseruation est vne cõtinuelle creation de la chose produite.

Faire est composer ou assembler quelque chose de quelque ma-

matiere, comme vne ſtatuë, vn habit, vne maiſon : & cette action eſt propre aux artiſans & regarde l'art.

Faire qu'eſt-ce.

Engendrer eſt produire ſon ſemblable.

Engendrer qu'eſt-ce.

Generation eſt vne action viuante, par laquelle la nature entend produire ſon ſemblable en eſpece : vn homme produit vn homme ſemblable en eſpece, ainſi des animaux & des plantes. Cette action appartient à l'eſſence d'vne nature viuante.

Generation qu'eſt-ce.

Eſtre engendré eſt eſtre produit par ſon ſemblable en nature, comme le Fils eſt produit du Pere.

Eſtre Fils ou eſtre engendré, eſt 1. auoir vn pere & vne mere, cõme ont ordinairemẽt les animaux parfaits, ou auoir vn pere ſeule-

Eſtre Fils qu'eſt-ce.

ment comme le Verbe diuin en-tant que Dieu ; ou auoir vne mere seulement comme Iesus-Christ, entãt qu'homme. 2. C'est vne personne viuante, venuë d'vne autre personne viuante, par vne voye ou maniere viuãte & semblable en nature, toutes ces conditions conuiennent au Fils diuin, produit par l'entendement du Pere, qui est la voye viuante, il est semblable à son Pere & non seulement semblable, mais de plus, il est mesme en substance auec luy, autre en personne, mais égal en nature.

Proceder qu'est-ce. Proceder ou procession est venir naturellemẽt d'vn autre plustost par vne inclinatiõ naturelle, que par vne vraye action & est comme vne emanation douce sans force ou violence, ny aucun

empire, comme eſt la chaleur, qui vient du feu, la lumiere du Soleil, l'amour de la volonté: & ainſi le ſaint Eſprit eſt procedant de l'Amour du Pere, & du Fils, non fait, ny creé ny engendré. Cette inclination regarde l'abondance d'vne nature accomplie & parfaite, qui tend à ſe communiquer.

Ce ſont-là les cauſes ou principes d'où toutes choſes ſont & exiſtent. Il y a deux ſortes de cauſes: la premiere & vniuerſelle eſt Dieu, de qui tout eſtre creé dépend abſolument. La ſeconde, ce ſont les autres cauſes inferieures à Dieu en ordre & dependance les vnes des autres, comme ſont les creatures.

Combien de ſortes de cauſes en general.

Cauſe eſt differente du principe pris à la rigueur, parce que cau-

cipe' differ- rent-ils.

ſe premierement eſt poſſeder en ſoy la nature & les proprietez de ſon effet, premierement & neceſſairement auparauant que de les donner par priorité de temps ou de nature, que l'effet ſoit contingent & non neceſſaire, & que la cauſe en cette qualité ſoit plus noble que l'effet, d'où il ſe voit vne dependance de l'effet à ſa cauſe, qui ne ſe trouue point entre le principe & ſon terme, mais égale neceſſité d'exiſter, égale dignité, & d'eſtre en meſme inſtant, ſans plus ny moins.

2. Le mot de Principe eſt plus commun & plus general que celuy de cauſe, & on ſe ſert bien mieux & plus à propos en parlāt de Dieu des noms les plus communs que des autres : Et ainſi le Fils diuin vient du Pere, non

comme effet d'vne cause auec dependance & imperfection, mais comme de son principe d'où il ne dépend point, & se peut appeller principié, & non effet de Pere: Il est de mesme du S. Esprit au regard du Pere & du Fils.

4. Toute cause dit vne nature distinguée essentiellement de celle de son effet, & qui dépend d'elle : Mais le principe ne dit point necessairement vne autre nature ny vne dependance du principié à son principe, comme il se voit dans Dieu, où il n'y a qu'vne seule nature en trois supposts distincts & independans.

CHAPITRE IV.

Des trois Personnes diuines plus particulierement.

I. MAXIME.

Dans Dieu il n'y a ny plus ny moins ny premier ny dernier, mais parfaite egalité.

LE Pere diuin est-il plus grand que le Fils?

Est-il premier ou auparauant son Fils?

Est-il plus puissãt ou plus sage?

Le Fils est-il apres son Pere, & moindre?

Le Saint Esprit est-il apres le Pere & le Fils?

Est-il moindre, moins puissant? &c.

Non.

Parce que tout ce qui est vn en Dieu est commun à toutes les trois Personnes diuines sans diuision ny inegalité.

Ce qui est de propre & particulier à chaque Personne diuine formellement n'est point commun aux trois en ce regard; la paternité ny la generatiō actiue ne sont point formellement dans le Fils ny dans le saint Esprit non plus que la filiation ny spiration passiue ne se trouuent point formellement dans le Pere : Et par ce moyen, quoy que les trois Personnes diuines soient égales entr'elles en perfectiōs essentielles; elles ne le sont pas formellement & precisémēt dans les personnelles qu'entant que ces proprietez sont identifiées dans l'essence diuine où tout estant dans la simplicité, tout y est commun en egalité.

Ce qui est propre à vne personne Diuine est il commũ aux autres.

On appelle le Pere diuin la premiere persōne de la tres-Ste Trinité, non qu'il soit auparauāt les

Pourquoy appelle on le

Pere diuin premiere personne.

autres, mais à cauſe qu'il eſt le premier par ordre d'origine & de nombre, le Fils eſt le ſecond en cét ordre, & le ſaint Eſprit eſt le troiſiéme.

1. Par origine qu'eſt-ce.

Eſtre le premier par origine en Dieu eſt eſtre le premier qui produit, & d'où les autres tirent leur origine, comme du premier principe: & le premier en nombre eſt eſtre le premier, par où en bon ordre on commence à nõbrer les trois Perſonnes diuines qui ont rang de premier, ſecond, & troiſiéme.

Le Pere diuin peut-il eſtre produit

Le Pere diuin n'eſt produit d'aucune autre perſonne, & ne le peut eſtre, parce qu'il ne peut ſe trouuer en Dieu que trois persõnes, ny plus ny moins (pour les raiſons miſes apres la ſeconde maxime) & il faudroit qu'il fuſt

fust au Fils ou S. Esprit, ce qui ne peut. Si la premiere personne estoit produite, il faudroit que ce fust d'vne autre, & ainsi il arriueroit deux inconueniens, 1. on chercheroit tousiours vne premiere personne sans y pouuoir paruenir : 2. il y auroit plus de trois personnes diuines ; ce qui ne peut estre, & est contre la foy : Il faut dont que le Pere diuin soit premier & inascible, c'est à dire non produit : & l'innascibilité est vne perfection & vne notion propre à la premiere personne Diuine.

Il y a cinq notions dans les personnes diuines, à sçauoir l'innascibilité, la paternité, la filiation la spiration actiue, & la spiration passiue. Combien de Notions.

Notion est vn mot signifiant

Notion qu'est-ce. quelque chose, ou quelque raisó, par laquelle nous cõnoissons les personnes diuines estre distinctes l'vne de l'autre dans la procession qui se retrouue entr'elle.

A quoy sert-elle. La Notion sert à faire connoistre & exprimer comment vne Personne diuine n'est pas l'autre en procedant l'vne de l'autre: comme par l'innacibilité on cognoist que le Pere diuin ne naist point, ou n'est engendré d'aucũ: par la paternité, que le Pere diuin engendre & dit vn raport réel à son Fils distinct de luy: par la filiation, que le Fils est engendré du Pere, auquel il a relation reelle, & n'est point le Pere: Par la spiration actiue, que le Pere & le Fils produisent le saint Esprit, & ne sont pas le saint Esprit. Et par la spiration passiue, que le

ſaint Eſprit procede du Pere & du Fils, & n'eſt point les deux, ny aucun d'eux.

Le Fils diuin ne peut eſtre le Pere à cauſe qu'il eſt la ſeconde perſonne, produit par l'entendement notionel du Pere, qui en épuiſe tellement tout le pouuoir d'engendrer, qu'il ne peut eſtre Pere d'vn autre Fils. Le Fils n' peut ils eſtre Pere.

Le ſaint Eprit ne peut eſtre ny Pere ny Fils, parce qu'il procede de la volonté des deux, & ne luy reſte de pouuoir d'eſtre ou Pere ou Fils. Le ſaint Eſprit eſt vne perſonne viuante, qui procede d'vn principe viuant par vne voye viuante, égal & ſemblable en ſubſtãce au Pere & au Fils, deſquels il procede & vn en meſme nature; & neantmoins il n'eſt pas Fils. 1. Il y en a vn, & ny en peut Le ſaint Eſprit n[e] peut-il eſtre autre perſonne.

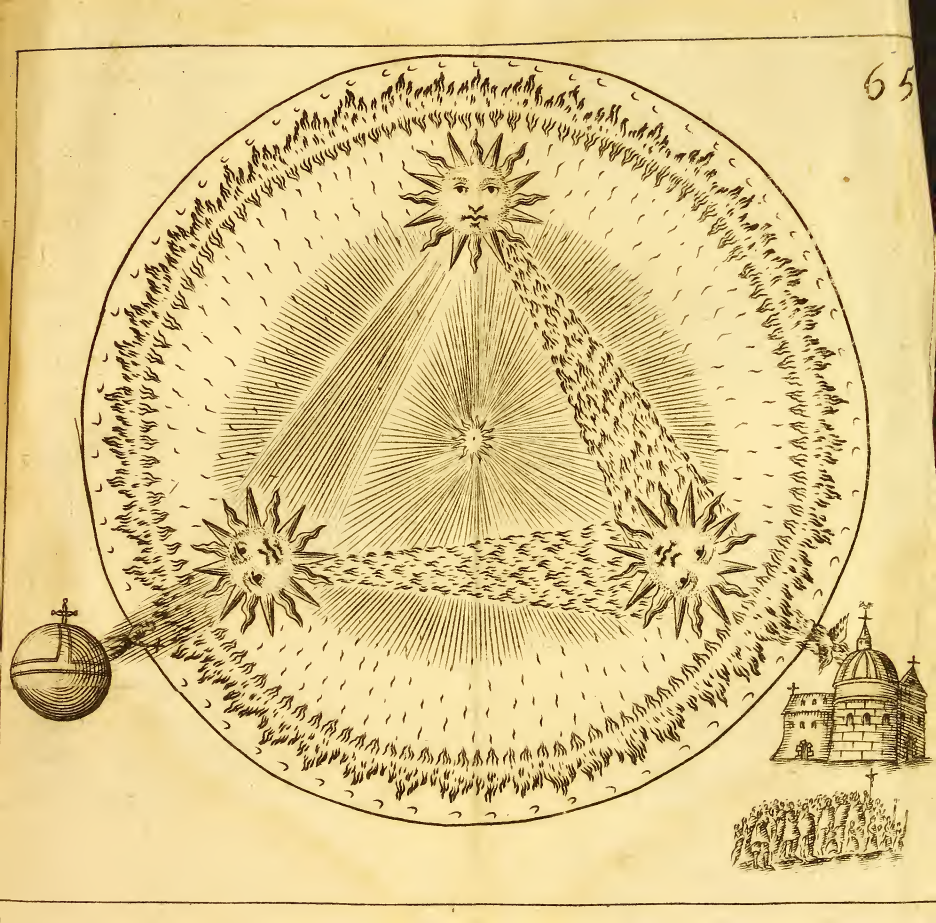
auoir d'autre. 2. Il procede par la volonté, à laquelle directement n'apartient point d'engendrer. 3. C'est le propre de l'entendement d'engendrer, parce qu'à luy seul appartient d'exprimer son semblable, & former vne vraye image de ce qu'il represente, or le Fils est l'image du Pere; & non pas le S. Esprit. 4. La volonté aime le semblable & déja produit.

Y a il cause en Dieu.

Dieu, ny selon soy, ny à l'égard des personnes diuines, n'a point de cause, & partant n'est effet d'aucune : il faudroit que cette cause fust, ou materielles, ou formelle, ou efficiente, ou finale, ce qui ne peut estre.

II. MAXIME.

C'est de necessité qu'en Dieu il y ait de personnes pluralité.


65

Y a-il pluſieurs Perſonnes en Dieu ? | Oüy.
Doit-il y en auoir pluſieurs ?
Faut-il qu'il y en ait trois ?

Pourquoy ? Parce-qu'il eſt neceſſaire ? Voiez la figure.

Peut-il y en auoir moins ? | Non
Peut-il n'y en auoir qu'vne ?
Peut-il n'y en auoir que deux ?

1. Raiſon eſt la ſouueraine fecondité de la nature diuine, qui demande d'eſtre terminée par trois ſuppoſts pour eſtre cóplete, & partant pluſieurs, en quoy paroiſt l'exellence de la nature diuine au deſſus des natures creés finies, qui ſont entierement terminées par vn ſeul ſuppoſt. Pourquoy il a pluſieurs perſonnes diuines.

2.Raiſon.Il y a dans Dieu deux moyés ou deux principes infiniment feconds, qui ne peuuent eſtre oiſifs, qui ſont l'entendement & la volonté touſiours en acte & exercice, & qui partant produiſent, non des accidents comme dans les creatures, ny des ſubſtances diſtinctes & diuiſées, comme ſont les effets de leurs cauſes, mais des perſonnes égales entr'elles, meſmes en ſubſtance, & ſeulement diſtinctes en perſonnes à cauſe de leurs relations ſeulement, & non preciſement pour la fecondité de la nature diuine, ny pour l'entendement & la volõté qui produiſant, à cauſe qu'il n'y a là nulle oppoſition: Et ainſi au meſme inſtant qu'eſt, & que nous conceuons la

premiere Persõne diuine émaner ou ſortir de la fecondité de la nature Diuine, il faut auſſi qu'au meſme inſtant indiuiſible ſoient, & que nous conceuions deux autres perſonnes émaner en ordre des deux principes ſouuerainement feconds actuellement en exercice qui ſeront le Fils & le ſaint Eſprit ; & ainſi nous aurons trois perſonnes diuines ; vne non Produite , & deux produites , & non plus , & par conſequent pluſieurs.

5. Raiſon. Il y a quatre Relations en Dieu , dont trois ſont les conſtitutifs formels de trois perſonnes,auec la nature diuine, qui eſt le conſtitutif materiel , (comme on appelle,) & vne des quatre, qui eſt la ſpiration actiue

n'en peut conſtituer, comme il a
eſté enſeigné, & partant trois;&
par conſequent pluſieurs.

La 4. Raiſon eſt fondée ſur ce
raiſonnement: Dieu eſt vne natu-
re parfaite & accomplie, & vn
eſtre ſpirituel & ſouuerain, tres-
parfaitement, ſouuerainement &
neceſſairement viuant : Or vne
choſe ne peut pas eſtre com-
plete & parfaite, & viure; qu'el-
le ne ſubſiſte pour le moins dans
vn ſuppoſt, ce qui fera vne per-
ſonne en Dieu : La vie neceſſaire
de ſe ſouuerain eſtre doit égaler
ſa nature , & conſiſter dans là
premiere faculté & plus neceſ-
ſaire de cét eſtre ſpirituel , qui
ſera l'entendement, connoiſſant
actuellement & entieremét tou-
tes les perfections de cét eſtre
diuin : cét acte d'entendement

luy eſt neceſſaire, parce que c'eſt ſa vie, il eſt auſſi neceſſairement ſecõd, parce qu'il exprime & forme vn vray image de tout ce qu'il eſt, & de toutes ſes perfections, accomply & parfait:& ainſi ce ſera vne ſecõde persõne ſemblable& égale à la premiere, produite par l'acte de vie de la premiere. Apres cela, ce ſouuerain eſtre ne peut entierement ny parfaitement ſubſiſter&eſtre cõplet ſans vn amour ſouuerain, égal & correſpondant à ſa connoiſſance ſouueraine & infinie, neceſſaire & ſecond ſemblablement, par lequel il s'aime & veut neceſſairement ſon eſtre & ſa vie: Or cét amour ne peut eſtre autre choſe qu'vne perſonne, parce que ce ſeroit vn moyen moindre&inefficace pour termi-

ne, accomplir,& perfectionner laTrinité des Perſonnes diuines: Il faut encor que cette troiſiéme perſonnes ſoit égale aux deux autres;non moindre,par ce qu'vn agét ſouuerain ne produit pas vn terme moindre que luy,quand il agit ſouuerainement comme il fait icy;Non plus grande, parce que l'acte d'amour ne s'eſtend point plus loin que celuy de la connoiſſance:Et par conſequent trois Perſonnes diuines&égales.

Ce raiſonnement peut auoir quelque rapport, autant que la creature en peut auoir à sō Createur : à la vie de la creature, qui tend neceſſairement à la conſeruation de ſon eſtre, & pour cela ſaine ſe nourrit,& ſe donne des ſemblables, qui ſont tous effets de vie.

De la procession des diuines Personnes suit la Mission ou enuoy des personnes procedantes Fils & saint Esprit.

D'où vient la Mission.

Mission est la procession d'vne personne diuine procedãte d'vne ou de deux autres, ayant rapport ou habitude singulier à vn effet creé reel & temporel, par lequel vne personne diuine produite est dite estre dans cet effet par vn moyen nouueau & particulier à la Personne diuine, qui est dit estre enuoyée, & qui semble luy estre particulier, quoy que commun à toutes trois, comme estant vn effet au dehors.

Missiõ qu'est-ce.

Il y a deux sortes de mission, vne visible & sensible, & l'autre inuisible & insensible qui se

Cõbien y a-il de sortes de Missiõ.

fait dant l'interieur de l'ame.

Miſſion ſenſible qu'eſt-ce: La Miſſion ſenſible eſt celle qui paroiſt au dehors, comme a eſté celle du Fils diuin dãs ſon Incarnatiõ, enuoyé du Pere pour nous rachepter de nos pechés, & celle du S. Eſprit en forme de colombe ſur Ieſus-Chriſt, & de langue de feu ſur les Apoſtres, ou autre forme; tant ſur les Apoſtres que ſur ceux, qui ont receu le ſaint Eſprit auec quelque ſigne ſenſible.

Miſſion inuiſible qu'eſt-ce. La Miſſion inſenſible, ce ſont les effets inuiſibles, & inſenſibles reduits dans les ames attribuez diuiſément aux deux diuines perſonnes, Fils & S. Eſprit, par leſquels elles ſont dites habiter dans nous ou dans nos cœurs, comme le Fils par la Foy, & le ſaint Eſprit par la Charité : ou

ou encore le Fils, par la sagesse, lumiere, intelligence & les autres dons surnaturels, qui regardent l'entendement; Et le S. Esprit, par l'amour, les affections & bons mouuemens de la volonté, qui procedent de la grace de Dieu.

La Mission des personnes diuines est fondée sur leur production: de sorte que n'y ayant que deux voyes de production, & partant que deux personnes produites, il n'y a par consequent que deux personnes, qui sont le Fils & le S. Esprit, qui puissent à proprement parler estre enuoyées: le Pere diuin enuoye & n'est point enuoyé, parce qu'il n'est point produit.

Surquoy est fondée la Mision de personne.

III. MAXIME.

Dans Dieu la diuision n'a point de lieu.

Pourquoy les personnes diuines ne peuuēt être separées.

LE Pere diuin eſt-il ſeparé du Fils & du S.Eſprit ?
Le Fils & le S.Eſprit ſont-ils ſeparés entr'eux ?
Les perſōnes diuines ſe peuuent-elles point ſeparer? — Non.

1. Raiſon : Il y auroit trois Dieux, parce qu'il faudroit qu'il y euſt trois ſubſtances diuiſées, & ainſi trois entendemens & trois volontez, qui agiroient indepédemment l'vn de l'autre, & partant confuſément & ſans ordre; ce qui repugne à Dieu & à la nature d'vn ſouuerain principe qui doit auoir l'vnifomité, & dans ſon eſtre & dans ſes actions.

2. Raiſon. Si il pouuoit y auoir

diuision dans la nature diuine, ou entre les personnes, il s'y trouueroit diminution, parce que le tout est rendu moindre par la diuisiõ, & partãt il y auroit du plus & du moins dans Dieu, & partant aussi perte dans la diuinité, ce qui ne se peut.

3. Raison. Il n'y a qu'vne seule nature & diuine substance dans vne seule existence, qui est indiuisible & inseparable, à cause qu'elle est souuerainement spirituelle, & que ce n'est point vn corps, ou vne matiere, qui ait ou puisse auoir des parties diuisibles, qui occupent chacune vn lieu ou parties de lieu diuisible & estendu, & le remplissent par vne quantité exterieure mesurable & diuisible, parce que la quantité exterieure des parties dans le lieu

eſtant le fondement de la diuiſiõ, elle ne ſe peut retrouuer en Dieu ſouuerainement ſpirituel:& partant en Dieu nulle diuiſion.

CHAPITRE V.

DE NOSTRE SAVVEVR Ieſus-Chriſt.

Qu'eſt-ce que Ieſus-Chriſt.

IEſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu fait homme:le Symbole nous enſeigne cette verité Chreſtienne & Catholique.*Voyez la figure.*

I. MAXIME.

Quelle eſt la maniere de l'Incarnation.

Ce que le Fils Diuin a pris dans l'Incarnation, il ne le quitte pour aucune raiſon.

Le Fils de Dieu la ſeconde perſonne de la tres-ſainte Trinité a pris dans le corps de la Sainte

Uni: té
tres simple
de
de

Sub: stāce
toute incréé
divine

Sup: post
incréé partie
partie créé

Sub: stance humaine
créé

et trinité de
et unité de

En trinité de substances en
en unité de

en trinité de personnes
en unité de

en trinité de
en unité de ~~chose~~
et pour l'ame
et pour le corps

dans
dans

Dieu
tres ado: rable

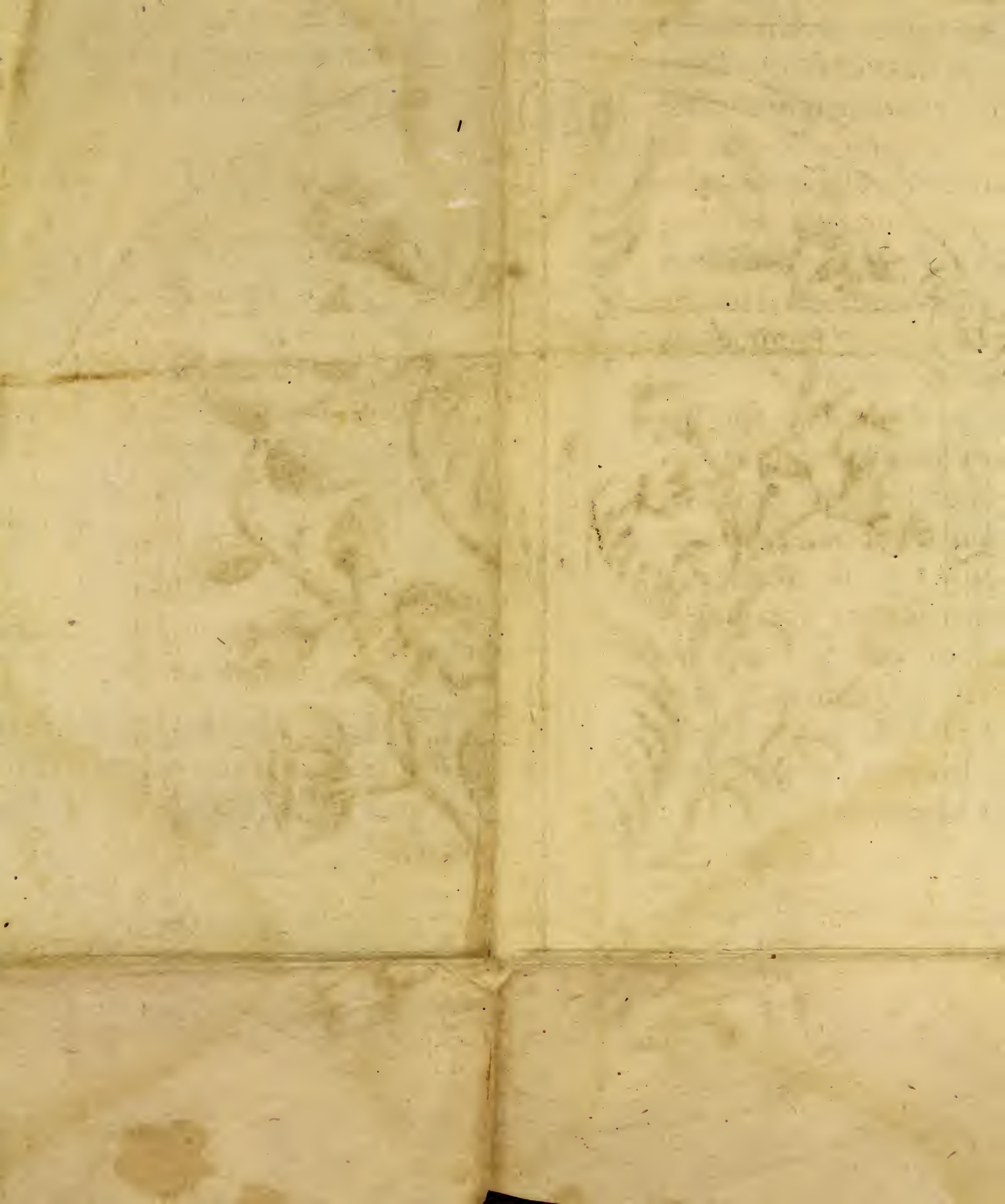
Iesus Christ
tres
...nc...

Qui ne depend de
et de
ne de
Qui depend de

L'homme
consi: de: rable

dans
dans
dans

Tri: nité
tres admirable



Vierge Marie vn corps formé par le saint Esprit, & fait de son pur sang, & dans ce Corps Dieu y a infus vne ame raisonnable creé, qui l'a animé, & cela est l'Incarnation du Fils diuin. On attribuë cet ouurage admirable au S. Esprit, parce que c'est vn ouurage saint, quoy qu'il soit de la sainte Trinité, comme est tout œuure au dehors.

Le Verbe diuin dans son Incarnation a pris la nature humaine, qui est le corps & l'ame, & ne les quittera point; de sorte que Iesus-Christ entant que Dieu demeure vray Fils du Pere diuin, tousiours égal aux autres diuines Personnes, & vray homme Fils de la sainte Vierge sans pere homme, comme sont les autres hommes.

Le Fils deDieu a-il quitté ſon corps & ſon ame ? Les quittera-il point apres le Iugement general ? Les a-il point quittez mourant en la Croix ? Peut-il point abſolument les quitter ?	Non.

La Diuinité eſtoit-elle auec l'ame aux Limbes ? Eſtoit-elle auſſi auec elle dãs le ſepulchre ? Eſt-elle toûjours vnie à l'humanité par le Verbe ?	Oüy.

Le Fils diuin peut-il quitter l'humanité.

Le Fils Diuin peut quitter l'humanité qu'il a priſe, parce qu'il eſt tout-puiſſant,& que deux ou pluſieurs choſes vnies enſemble, & differentes peuuent eſtre ſeparées : la meſme puiſsãce qui a fait vnion peut faire ſeparation.

Le Corps & l'Ame de Iesus-Christ estant reünis le iour de sa Resurrection pour ne se plus separer, & estant par tout comme Dieu, il est au Ciel comme homme, où il est monté le iour de son Ascension, d'où il doit visiblement reuenir au iour de son Iugement general : & est encor veritablement & reellement, quoy qu'inuisiblement, au tres-saint Sacrement de l'Autel.

Où est Iesus-Christ maintenant.

Si en suite de la reünion du Corps & de l'Ame de Iesus-Christ apres sa Resurrection, il estoit demeuré quelques reliques de son Corps ou Sang precieux dans la terre, il n'est pas à croire qu'elles soient encor maintenant vnies personnellement au Verbe diuin, parce qu'il n'a & ne doit garder que ce qui le rend

homme parfait, & il est entier & accomply sans ces reliques, lesquelles il faut honorer, là où elles se trouuent, comme choses tres-Saintes & sacrées.

II. MAXIME.

Dans le Verbe incarné deux natures & vne Personne.

Cóbien y a-il			
de Persónes	En I.C.	vne	Diuine
de Natures,		deux	& humaine.
de choses ou parties principales		trois	Le Fils le corps & l'ame

Vnion personnelle, ce que c'est.

Vnion personnelle ou hypostatique est la conionction des deux natures diuine & humaine dans la personne du Verbe, d'où resulte vne seule & totale personne, qui est Iesus-Christ comprenant les deux natures & le suppost diuin.

La nature diuine dans l'Incarnation retient inseparablement la propre subsistence du Verbe diuin auec impossibilité de se separer de la nature diuine.

La nature humaine dans son assomption en Dieu, n'a point conserué son propre suppost humain, & ne l'a peu dans la possibilité ou dans le pouuoir qu'elle auoit d'en estre separée : & sans pour cela neantmoins qu'elle souffre aucune perte dans cette separation.

Si le Verbe diuin quitte son propre suppost.

Les raisons de cette separation sont.

1. Raison est, qu'en vn mesme instant que le Verbe à vny à soy le Corps & l'ame, ces deux parties qui sõt la nature humaine se sont trouuées aussi-tost vnies au suppost diuin, comme dans leur

vnion ils l'auroient peu estre au leur propre & humain, & la nature humaine se trouuant aussi bien & mieux terminée estant plus satisfaite & plus authorisée du suppost diuin que du sien, elle n'a peu qu'elle ne l'ait quitté sans en pouuoir ioüir, ne pouuant souffrir ny receuoir deux supposts differens ensemble pour vn mesme effet.

2. Raison est, que le dessein de Dieu estoit d'éleuer la nature humaine par l'Hypostase du Fils diuin à vne plus haute qualité & dignité qu'elle n'estoit par la sienne propre; & cela ne pouuant estre par son propre suppost, il le falloit quitter pour donner lieu à ce dessein.

3. Afin que les actions de cette personne Iesus-Christ fussent

theandriques , c'est à dire, diuin-humaines , afin de satisfaire à la Iustice diuine souueraine-ment offensée: ce qui ne se pourroit faire que par telles actions, qui fussent d'vn suppost souuerain & diuin , d'où elles prinsent leur dignité & excellence, comme est celuy du Verbe diuin, afin de satisfaire , & qui partissent dans ce suppost d'vne nature capable d'agir & souffrir comme est la nature humaine & dignifiée pour meriter par le suppost diuin.

4. Raison. Si il y auoit eu deux personnes en Iesus-Christ comme il y auoit deux natures , il y auroit eu aussi en luy deux sortes d'actions differentes, à sçauoir, de diuines & d'humaines separémét; & ainsi les actions de la nature

humaine n'estant point souste-nuës ny dignifiées par le suppost diuin, elles n'auroient point esté de merite necessaire pour la satisfaction des hommes: il falloit donc, & le Mystere de l'incarnation le demandoit ainsi, qu'il y eust deux natures en Iesus-Christ dans vn seul suppost diuin.

De l'vnion des natures prouiẽt la communication des idiomes.

Communication d'idiomes qu'est-ce.

Communication d'idiomes en Iesus-Christ est vne maniere de parler des deux natures & de leurs proprietez, communiquée l'vne à l'autre, & reciproque entr'elles, à raison de leur vnion dans le suppost diuin : de sorte que c'est comme vn lãgage commun, par lequel ce qui se dit de l'vne des natures, se dit de l'autre, & du tout, qui resulte des deux,

sans les considerer separées, mais les tenir tousiours coniointes, & en tant qu'vnies seulement, se fait cette communication d'idiome.

L'Idiome seulement est communiqué entre les natures & le tout, non pas les natures l'vne à l'autre, ny leurs proprietez, perfections, ou imperfections precisément & formellement, si on les tire de leur vnion en faisant vne abstraction : tellement que c'est l'idiome qui s'estend & se communique, & non pas les choses dequoy on parle, comme en parlant de Iesus-Christ, en tant qu'homme, l'appellant Dieu, on prononce de cette sorte.

	Eſt né.	Quoy que nai-
Dieu	Eſt mort.	ſtre, mourir,
	A ſouffert.	ſouffrir, & les
	Eſt reſuſcité.	autres choſes
	Eſt monté au Ciel.	de la creature appartiennent
	A conuerſé ſur la terre.	proprement à la nature hu-
Dieu	Viendra iuger les viuans & les morts, &c.	maine, la Diuinité neant-moins prend part à l'idiome

à raiſon de leur vnion dans le ſuppoſt vnique des deux: Et c'eſt là ce que la nature humaine, non abſtraite, mais coniointe, donne à la Diuine, faiſant le tout, qui eſt Ieſus-Chriſt vray Dieu & vray homme.

La nature diuine dans la meſme vnió auec la nature humaine dãs le ſuppoſt diuin communique ſes noms & titres à cette nature creé,

en tant seulement qu'elle tient & considere conioincte auec elle, faisant Iesus-Christ, duquel cõme homme, on en parle comme de Dieu en cette maniere.

I. Ch. hõme est

Dieu.	Quoy que ces
Tout-puissant.	excellentes
Immense.	qualitez &
Infiny.	autres diuines
Eternel.	appartiennét
&c.	seulement, &

soiét propres à la Diuinité? Neãtmoins Iesus-Christ veut que sa nature humaine ioüisse de ces honneurs quand au nom & appellation, pendant qu'elles est & sera considerée vnie en luy.

Apres que les deux natures diuine & humaine se regardãt l'vne l'autre dans leur vnion se sõt dõnez mutuellement leurs noms, raisons, & actions ou passions,

pour estre appellées par les qualitez les vnes des autres; le Tout, qui est Iesus-Christ, s'attribuë les noms & les qualitez de l'vne & l'autre nature : Comme en parlant de Iesus-Christ, ne faisant qu'vne personne entant que personne comprend les deux natures & le suppost diuin, on dit.

Iesus-Christ est		
	Dieu.	Parce dans ce
	Homme.	Tout, qui est I.C.
	Eternel.	les deux natures
	Temporel.	y estant conioin-
	Immortel.	tes pour ne faire
	Mortel.	qu'vne personne
	Impassible.	cõposée & cõplet-
	Passible.	te, il attribuë à
	Viuant.	cette persõne les
	Mort.	qualitez des na-
	&c.	tures qui le com-

posent; & cela est vne cõsequence necessaire en suitte de cette vniõ.

Si

Si on consideroit les natures diuisées,& chacune à par soy seulement,sans y ioindre le suppost Diuin les prepositions cy-deuant énoncées , seroient fausses , & les idiomes n'y pourroient plus estre entendus;comme qui voudroit dire , l'humanité est la diuinité,&c.Et de mesme de leurs proprietez abstractiuemét.L'impassibilité est la passibilité , &c. à cause de la des-vnion,&que ces choses ne se disent que concretiuement.

Cette diuersité d'idiomes vient de ce que se retrouuant deux diuerses natures en Iesus-Christ,& seul suppost , & que les actions & passions sont attribuées premierement au suppost,secondairement à la nature , quelquefois on prend le suppost auec vne

nature ſeule, quelquefois auec l'autre auſſi ſeule, & auſſi quelque fois auec toutes deux enſemble; ce qui fait qu'il faut parler diuerſement ſelon que le ſuppoſt eſt conſideré dans ſon vnion aux natures.

Pour cette vnion de natures dans le Verbe, Ieſus-Chriſt porte la dignité & qualité de chef des hommes auſſi bien qu'il eſt des Anges: & les vns & les autres ont participé aux ſacrées influẽces & diuines benedictions de ce Chef adorable, parce qu'il eſt le vray & vnique Redempteur, Sauueur & Sacrificateur du Nouueau Teſtament, vraye & vnique Hoſtie pacifique, euchariſtique & ſatisfactrice, qui par vne vnique & ſanglante oblation a appaiſé la Iuſtice diuine irritée con-

tre les hommes: Hostie innocente & immaculée offerte encore tous les iours sur les saints Autels d'vne maniere non sanglante, en propitiation des pechez de l'homme.

III. Maxime.

CONNOIS-TOY.

Et connois Iesus-Christ par toy.

L'Homme est veritablement l'image de Dieu sur la terre: Il est assez ordinaire de dire que l'ame raisonnable dans sa substance & ses trois principales facultez represente vn Dieu en trois persōnes: mais le corps humain peut encor nous en donner quelque figure, imitāt le Religiō Catholique, qui nous fait former le signe de la Croix sur trois parties notables du Corps, à sçauoir à la teste, au dessous de l'esto-

Comment faut-il former le signe de la Croix.

de la mach vers le ventre & sur l'e-
Croix. stomach, d'vne espaule à l'autre, en prononçant les trois Personnes diuines : ce qui nous enseigne le Mystere de la sainte Trinité, & quelques autres de nostre salut, par les raisons suiuantes. *Voyez la figure.*

Pourquoy forme-on le signe de la Croix comme nous faisons

1. Raison. On met premierement la main droite à la teste, qui est la premiere partie de l'homme, & le siege de la raison, & qui fait ses fonctions exterieures par les yeux, la bouche, & les autres sens, pour la faire representer le Pere diuin, qui est

1. Raison.

la premiere personne de la sainte Trinité, qui par sa connoissance engendre son Fils, & au dehors produit les creatures. En second lieu, on porte la main au dessous de l'estomach vers le ventre, qui



Le signe de la Croix.

ſe termine par les pieds, qui portent l'homme à ſes actions : qui repreſente le Fils engendré du Pere dans l'eternité, & qui dans le temps n'a point eu d'horreur du ventre d'vne Vierge, pour prẽdre l'humanité ſur ſa perſonne, afin de porter l'homme aux actions dignes de ſa condition, & meſme porter les pechez de tout le monde pour les effacer. En troiſiéme lieu on reporte la main par deſſus l'eſtomach, partie moyenne entre la teſte & le ventre, qui cõtient le cœur principe de vie, & le poulmon neceſſaire à la vie par la reſpiration, cette partie s'étend aux bras & aux mains pour trauailler : Cela repreſente la troiſiéme perſonne diuine moyenne entre le Pere & le Fils diuin, principe de la vie

de la grace, qui inſpire les bonnes penſées & les bons mouuemens neceſſaires à cette vie ſurnaturelle, & pour en faire les œuures.

2. Raiſon. 2. Raiſon. Pourquoy on fait le ſigne de la Croix en cette ſorte, eſt que la raiſon qui eſt dans la teſte doit eſtre ſoûmiſe à la ſouueraine raiſon qui eſt la premiere regle & eternelle, & à la toute puiſſance Diuine attribuée au Pere. Le ventre qui a des ſentimẽts brutaux & des paſſions dereglées doit eſtre reprimé & mortifié par les mortifications de Ieſus-Chriſt, & pratiquant ce qu'il a enſeigné. L'amour & la volonté, qui ſont dans le cœur doiuent aimer, vouloir, & ſe mouuoir par les mouuemens de l'amour & de l'eſprit diuin.

3. Raiſon eſt, parce que le Pere

diuin premiere persõne signifiée par la teste a donné son Fils au ventre de la Vierge pour le mõde; le S. Esprit qui a fait l'ouurage de l'Incarnation a fabriqué la Croix où il a voulu souffrir: C'est à dire, que ça esté par son diuin amour & souueraine bonté qu'il est mort à la Croix.

4. Raison. C'est pour nous faire souuenir de la Mort & Passion de nostre Seigneur Iesus-Christ en Croix, & que nous en auons l'obligation à toutes les trois diuines Personnes, comme aussi d'estre Chrestiens par l'inuocation des trois personnes dãs le signe de la Croix, afin de nous mettre en asseurance auec Iesus-Christ, en nous munissant du signe de sa Croix contre les demons, & contre toutes sortes de

tentations, & en esperer la victoire par celuy qui mourant en Croix a vaincu la mort & l'enfer. Pour faire professiõn exterieure de nostre Religion, & n'auoir point de honte de cõfesser celuy qui n'a point eu de hõte de mourir honteusemẽt pour nous en la Croix. Afin d'obtenir de l'Autheur de tout bien tous le biens necessaires de la vie & de la grace, & même ceux de la vie mortelle. Et afin que le Sang beny de Iesus-Christ, qui a beny la terre coulant de sa Croix, b[illegible]nisse encore nos personnes, & nos biens en les benissant du signe de la Croix, & pensant à l'Autheur de toutes benedictions, & l'inuoquãt. Afin encore de nous dõner force dãs nos foiblesses, infirmitez, pauuretez, maladies, & autres

necessitez, par les merites de celuy qui possedant tout est deuenu infirme & pauure, & mort tout nud dans la Croix, pour nous fortifier & enrichir.

5. Raison. Pourquoy faisant le signe de la Croix on touche la teste ou est le cerueau, & deux fois l'estomach, où sont le foye & le cœur, qui sont les trois principales parties de l'homme : Est que ces trois pieces nous peuuēt encore figurer les trois diuines Personnes dans les Ss. Mysteres.

1. Le cerueau, qui est le prinpe & origine des nerfs qui lient & affermissēt les parties du corps & par lesquels les esprits animaux comme certaines lumieres, se cōmuniquent à tout le corps pour le faire mouuoir, represente le Pere diuin Tout-puissant, qui a

a donné l'eſtre à l'homme,& luy continuë les forces,& luy donne la raiſon, qui ſont les premieres lumieres naturelles.

2. Le foye, qui eſt dans l'eſtomach,vers le côté droit,&qui eſt celuy,qui premieremẽt fait le sãg & les eſprits naturels,pour l'enuoyer au cœur & aux autres parties du corps par le moyen des veines, afin de le nourrir, repreſente le Fils diuin, qui eſt à la droite du Pere,par le moyen duquel l'homme ayant eſté refait par ſon ſang en ſa Paſſion,& duquel il eſt nourry tous les iours aux ſaints Autels, & duquel le S. Eſprit diſtribuë les merites à tout le corps de l'Egliſe par le moyen des Sacremens & des actions de la Religion Chreſtienne.

3.Le cœur, qui est le principe de la vie,premier viuant & mouuant, & dernier mourant,placé au milieu de l'estomach,frappant vers le costé gauche & le centre de l'homme, reçoit le sang & le purifie, & y forme les esprits de vie les distribuant au corps par les arteres,estant en perpetuelle action & mouuemens,comme agissant& soûpirãt cõtinuellemẽt pour la vie & la conseruation de l'homme,represente le S.Esprit, qui est la troisiéme personne de la sainte Trinité, amour du Pere & du Fils, & comme entre les deux pour les lier ensemble,vie, amour, & cœur du mõde,qui sans repos agit par sa charité,& souspire continuellement pour le biẽ de nos ames,les viuifiãt par la grace,& qui bute toũ-

iours vers le mauuais costé d'où viennent le demõ & les mauuaises tentatiõs, qui les veut ruiner.

Il faut laisser les autres parties, & s'arrester vn peu sur la main. *Voyez la figure.*

Que peut representer la main.

Prenez vostre main ouuerte, & vous representez par les trois premiers doigts les trois diuines Personnes, qui est le Mystere de la tres-adorable Trinité: & pour celuy de l'Incarnation les deux autres doigts feront representer le Corps & l'ame de Iesus-Christ, & demeurant au troisiéme doigt qui marque le S. Esprit, dites le S. Esprit a pris du pur Sang de la Vierge, & en a formé vn Corps, (passez au quatriéme,) & dans ce corps Dieu y a mis vn ame, (passez au dernier ;) & vnissant le second auec les deux derniers,


Pere
fils.
S. Eſprit
Me decin
corps
auri culaire
ame
Pere
S. Eſprit
fils
corps
ame



dites & le Fils de Dieu a pris ce corps & cette ame, & cela fait Iesus-Christ : De sorte que dans la main vous trouuerez six choses en cinq.

Ce n'est point mal à propos d'expliquer ces deux adorables Mysteres par les doigs de la main, si nous prenons leurs noms, leurs offices, & vertus pour raisons.

Le premier doigt s'appelle poulce, du mot Latin *polleo*, qui signifie force, & de fait il est le plus fort : & par luy nous designons le Pere diuin, à qui on attribuë la force & toute-puissance diuine. 1. doigt de la main.

Le second s'appelle *index*, ou indice, c'est à dire, qui indigne, monstre, enseigne & fait connoistre : & par luy on denote le Fils diuin qui est la sciéce & la sagesse

du Pere, par lequel le monde a esté fait, veu & mis hors le neant & montré au iour de la creation: Et lequel est venu au mõde pour nous faire connoistre Dieu, nous faire mõstrer le chemin de la verité, nous tirer des tenebres, & nous enseigner la voye de salut.

Le troisiéme s'appelle moyen, comme en effet il est moyen ou metoyen entre les autres, il represente le S. Esprit Personne d'amour entre le Pere & le Fils diuin, moyen entre Dieu & Iesus-Christ, pour l'œuure de l'Incarnation faite par son ouurage, moyen encor entre Dieu & les hommes, à cause des graces diuines, desquelles il est le dispensateur, par lesquelles les pecheurs sont reconciliés à Dieu, & paruiennent à sa gloire.

Le quatriéme s'appelle Medecin, qui signifie le Corps de N. Seigneur Iesus-Christ, qui par sa parole, par le toucher de sa chair precieuse, mesme par ses vestemens, a donné la vie & la santé a plusieurs morts & malades, & de plus par ses douleurs & les merites de son Sang precieux a dőné la vie & la santé à nos ames? & apres tout cela: nous a laissé sa Chair & son Sang precieux au tres - saint Sacrement, pour la nourriture de nos ames, & pour guerir nos langueurs spirituelles, & plusieurs corporelles.

Le cinquiéme & dernier doigt de la main, qui s'appelle auriculaire, nous marque l'ame de nostre Sauueur, qui a eu vne volonté entiérement obeïssante & soumise en tout, méme iusqu'à

la mort, parce que c'eſt par l'oreille que ſe reçoiuent les commandemens & les volontez de ceux à qui on veut obeïr.

On remarque encore entre ces doigts.

Que peuuēt encore ſignifier les doigts.

1. Que les trois premiers ne ſe deſ-vniſſent point & ordinairement trauaillent enſemble, & pourroiēt tout ſans les autres; & quoy que le ſecōd ſe ioigne auec les deux derniers, il ne quitte pourtant point, ny ſa place, ny ſon ordre. Cela nous peut ſignifier que les trois perſonnes Diuines ne ſe ſeparent iamais, & operent enſemble par vne meſme action au dehors; & encore que la ſecōde perſonne ſoit vnie au corps & à l'ame dans l'Incarnation, elle n'a rien perdu de ſon ordre ny de ſa dignité.

2. Que le ſecond doigt ne s'aſſemble auec les deux derniers que par quelque ſorte de violence, à cauſe de ſon éloignement & que dans cét aſſemblage le troiſiéme, ou doigt moyen, demeure eminent & ſurpaſſant les autres : Ce qui peut ſignifier que pour le grand éloignement de la perſonne du Verbe & de l'humanité, il a fallu vne ſouueraine toute-puiſſance pour faire l'vniõ incomprehenſible des deux natures en vn ſuppoſt diuin: Et que le S. Eſprit qui a ſaintement & puiſſamment trauaillé à ce diuin ouurage, demeure continuellement par deſſus, comme le Maiſtre de l'œuure, pour maintenir l'vniõ amoureuſe de ce diuin Mariage, qui ne ſe diſſoudra iamais.

3. Que dans cét aſſemblable des

trois doigts, ils ne perdẽt rien du leur pour cela, & n'y a entr'eux ny confuſion ny changement. Ainſi en Ieſus-Chriſt, nonobſtãt l'vnion perſonnelle des natures, la diuinité ne perd rien, ny l'humanité non plus, & n'y a entre-elles ny confuſion ny conuerſion, mais ſeulement aſſomption d'humanité en Dieu.

Y a-il confuſiõ entre la nature diuine & l'humaine.

Il n'y a aucune confuſion entre les deux natures en Ieſus-Chriſt, parce qu'elles demeurent diſtinctes entr'elles quoy qu'vnies en vn ſeul ſuppoſt, & la diſtinction eſt opposée à ſa confuſion.

Eſtre confus qu'eſt-ce.

Eſtre cõfus ou meſlé, c'eſt deux ou pluſieurs choſes eſtre tellemẽt broüillées enſemble, & ſans ordre, qu'elle ne puiſſent eſtre diſtinguées ny reconnuës, comme

plusieurs liqueurs mises & battuës ensemble.

Il n'y a point de cõuersion d'vne nature en l'autre en Iesus-Christ, 1. parce qu'il n'y auroit point de Iesus-Christ, à cause que Iesus-Christ est deux natures distinctes en vn mesme suppost, & en ce cas il n'y en auroit plus qu'vne.

Y a-il point eu de changement aux natures en Iesus-Christ.

2. Il est impossible, dautant qu'il faudroit, ou que la Diuinité fust changée en l'humanité, ou l'humanité dans la diuinité: que la Diuinité se change ou cõuertisse en l'humanité, il est du tout impossible, elle est incapable de toute mutation, & il n'y auroit plus de Dieu, pour estre perduë dans son changement: que l'humanité se conuertisse en la diuinité, il ne se peut

nõ plus, parce qu'il y auroit corruption dans l'humanité, & mesme dans la diuinité : dans tout vray changement cella arriue.

Conuersion qu'est-ce.

Conuersion est vne nature ou vne substance passer dans vne autre auec perte de soy, ou pour le tout, ou pour le moins de sa forme essentielle, quand cela arriue par nourriture ou generatiõ principalement. Exemple de l'aliment qui est aux substances des animaux ou des plantes, qui se changent dans la substance de la chose nourrie.

Assomption de l'humanité en Dieu qu'est-ce.

Assomptiõ d'humanité en Dieu est le Fils Diuin auoir pris l'humanité dans sa personne Diuine, faisant vn seul I. C. & l'auoir esleuée à telle & si haute dignité, que dans cette vnion on peut appeller l'homme, Dieu, par communication d'idiomes.

VI. MAXIME.

Rien de bon comme Dieu.
Rien de meilleur que Iesus-Chr.

Dieu seul est bon & souuerainement bon par essence. Et les creatures sont bonnes par accident & par participation de la bonté diuine. Comment Dieu est-il bon.

Iesus-Christ est bon de toutes ces deux bonté, il a la bonté essentielle & increée, raison de sa personne Diuine, & la bōté creée & participée, à raison de la nature humaine & de toutes les graces & dons du S. Esprit, qui luy ont esté infus dans l'incarnation. Et les Creatures. Comment Iesus-Christ est-il bon.

Il y a sept dons du Saint Esprit à sçauoir, la Sagesse, l'Intelligence, le Conseil, la force la Science, la Pieté & la Crainte de Dieu. Combien y a-il de dons du S. Esprit.

Lesdõs dusaint Esprit qu'est-ce.

Ces dons du saint Esprit sont des perfections infuses & residentes dans les puissances de l'ame, par lesquelles elle est meüe & excitée par le mesme saint Esprit à facilement faire & executer des actions tres-nobles & tres-excellentes pour vne souueraine fin.

Ces dons peuuent estre vertus naturelles & acquises; mais quãd ils sont dons du saint Esprit, ils sont infus, & par eux il dispose l'ame & la porte au bien surnaturel par son mouuement & son inspiration; Et quãd ce sont vertus morales & acquises seulement, c'est la droite raison, qui est la regle par laquelle l'ame se porte aux actions de vertu.

De ces sept dont il y en a quatre qui appartiennent à l'entende-

ment, à sçauoir l'Intellect, la Sagesse, la Science & le Conseil : Et trois à la volonté ou faculté appetitiue, qui sont la Crainte, la Pieté & la Force.

Le don de Sagesse est vne habitude de l'entendement par laquelle il est rendu facile, obeissant & mobile aux mouuemẽs du saint Esprit, pour iuger fermement & asseurement des choses diuines pour des raisons surnaturelles, & pour seruir à penetrer les Mysteres de la Foy. Le don de Sagesse qu'est-ce.

Le don d'Intellect ou d'Intelligence est vne habitude pour plus facilement connoistre & expliquer les premiers principes. Le don d'Intellect.

Le don de Science est pour deduire & tirer plus aisément les conclusions Theologiques des principes de la Foy. De Science.

De Cõ-seil. Le don de Conseil est par lequel l'entẽdement en particulier pratique ce qui est bon de faire presentement ou en tel rencõtre.

De Pieté. Le don de Pieté est par lequel la volonté est enclinée par le S. Esprit à ce qui regarde Dieu, & le regard de Dieu & le prochain pour la Religion & le culte diuin: & porte à la misericorde & à bien faire au prochain, ou luy vouloir du bien.

De Force. Le don de Force est pour se resoudre à puissãmẽt trauailler aux ouurages difficiles, qui regardent la gloire de Dieu, & le bien surnaturel, soit ou en faisant le bien, ou en combattant le mal.

De Crainte. Le don de Crainte est vn respect d'honneur ou de reuerence filiale à raison de la souueraine Majesté ou puissãce qu'on recõnoist

en Dieu, à cause de quoy on se soûmet à luy par le mouuement du saint Esprit, en le seruant, le reconnoissant & adorant, & craignant qu'il ne soit offensé.

Ce don de crainte filiale estoit en Iesus-Christ, & est encor en tous les bien-heureux; mais non pas la crainte seruile.

La crainte seruile est craindre le mal par le motif de la peine: craindre les maux à venir, parce qu'ils sont nuisibles: craindre la malice de quelqu'vn, & autres choses semblables & preiudiciables, & qui regardent l'interest du particulier.

Les graces, que l'on appelle gratuites, ou gratuitement données, estoient aussi en Iesus-Christ.

Grace gratuite est vne faueur ou don spirituel dōné de Dieu à Grace gratui-

Qu'est-ce. quelques-vns pour l'vtilité des autres, afin de les porter à connoistre & aimer Dieu, & le chercher en derniere fin.

Cõbien y a-il d'especes des graces gratuites. SaintPaul apporte neuf, sortes ou especes de graces gratuites, à sçauoir, La Sagesse, qui est vne excellente & tres-parfaite connoissãce des choses de la foy par des causes hautes & releuées pour ee tirer de certaines conclusions

1. Sagesse ou consequences.

2. Science La Science est vne connoissance des vices & des vertus, afin d'en tirer des consequences, & les proposer pour l'vtilité.

La Foy, qui entant que don gratuit seulement, est vne forte & excellente confiance en Dieu, par laquelle on obtiẽt de luy ce qu'õ luy demande, & par laquelle celuy, qui instruit les autres, asseu-

re en certaines circonſtances que Dieu eſt preſt de confirmer par miracles ou autres ſignes ſa doctrine,&quelquefois cela ſe fait, comme il ſe voit dans les actes des Saints.

La grace de ſanté,pour donner 4.
la gueriſon aux malades.

Operation de vertus, par la- 5.
quelle ſe font les miracles.

Diſcretion d'eſprits, qui eſt de 6.
penetrer & iuger certainement de quel eſprit on eſt pouſſé, ou dans les paroles ou dans les actions.

L'interpretation de diſcours, 7.
qui eſt vne ſcience d'expliquer ou interpreter, ſoit les langues eſtrangeres, ou les Miſteres cachez,ou autres choſes ſaintes & diuines,qui ſont obſcures.

La diuiſion des langues eſt par- 8.

ler plusieurs langues & les entendre.

La Prophetie est la connoissance surnaturelle des choses à arriuer, ou esloignées de la connoissance ordinaire des sens.

La connoissance prophetique se peut faire des choses que le Prophete voit & connoist asseurément, quoy qu'éloignées, & en ce cas Iesus-Christ estoit Prophete & auoit dő de prophetie: Quād la prophetie est des choses obscures & entierement inconnuës; comme d'ordinaire elle a esté dans les anciens Prophetes; en ce sens elle n'estoit point en Iesus-Christ, parce qu'estant vray Dieu, rié ne luy peut estre caché.

Qu'elles vertus ont esté en

Toutes les vertus infuses & acquises, qui n'ont aucune repugnance auec l'estat bienheureux;

estoient en Iesus Christ tres-parfaitement. I.C.

La Foy vertu Theologale, qui est des choses obscures & à esperer, n'estoit point en Iesus-Christ toûjours bien-heureux comprehenseur & clair-voyant de ce que nous croyons: Non plus que l'Esperance, qui est des choses absẽtes difficiles à obtenir & sans certaine asseurãce, pource que Iesus-Christ possedoit tout, quoy qu'ẽcor mortel en sa chair : Mais la Charité estoit parfaitement en Iesus-Christ, & par cette vertu il aimoit Dieu sur tout, & le salut des hommes apres Dieu plus que toute autre chose.

La Foy & l'Esperance estoiẽt elles en I.C.

La Charité estoit-elle en I.C.

Deux sortes de graces ou de saintetez ont esté en Iesus-Christ 1. la grace personnelle, à cause de l'vnion du Verbe diuin auec la

cõbien y a-il eu de saintetez en I.C.

nature humaine, qui la sanctifiée & rendüe capable dans cette seule sanctification de faire de saintes & surnaturelles actions, & de meriter. 2. La grace habituelle, infuse auec plenitude, & infinie en qualité grace donnée dans l'instant de l'vnion, par laquelle Iesus-Christ estoit formellement & habituellement Saint, & par cette forme & Principe interieur, habituel, propre & connaturel aux actions, il meritoit, & a satisfait à la Iustice de Dieu offensé contre les hommes.

En quelle qualité I.C. a il satisfaits.

Iesus-Christ a satisfait à Dieu, non seulement comme Dieu precisément, mais comme homme, pourtant auec les deux necessaires considerations suiuantes.

I. Que l'humanité fust vnie à vne personne diuine, comme elle l'a esté, afin qu'il y eust egalité

entre l'offensé & le satisfaisant par la loy de Iustice.

II. Qu'il y eust plenitude de graces dans l'humanité pour les actiōs surnaturelles & meritoires.

Vne creature pourroit elle racheter les hōmes.

Vne pure creature, soit Ange ou homme, n'a peu satisfaire à la rigueur de la iustice à Dieu offensé, quoy qu'elle eust esté remplie de graces surnaturelles à cét effet, parce que 1. toutes les actions & merites de cette personne auroient appartenu á Dieu par iuste titre & proprieté, le fonds des merites, qui est la grace luy appartenant, le profit luy en est deu, & ainsi il ne reste rien à cettte creature de son propre pour payer. 2. Et parce que tous les merites & actions de cette creature auroient esté finis & limités: Or du finy à l'infiny il n'y a

aucune proportion ny rapport, il falloit donc que ce fust vne personne infinie qui fist l'ouurage de la Redemption du genre humain dans vne nature capable de souffrir, & de vaincre en souffrant, & de remporter les depoüilles de la mort en mourant, pour donner la vie aux morts.

V. Maxime.

Dans Iesus-Christ toute science sans peché ny ignorance.

IEsus-Christ a-il conneu le present le passé & l'auenir?

A-il sçeu le nombre de tous les Anges?

A-il penetré & cõpris toutes les pensées de tous les hõmes? Ouy.

Son ame a-elle veu Dieu dés l'instant de son Incarnation?

A-il toûjours esté bien-heureux, mesme en souffrant?

A-il ignoré quelque chose ?
A-il appris quelque chose de nouueau?
A-il approuué le peché ?

Non.

Il y a deux sorte de sciences en Iesus-Christ, à sçauoir 1. La sciẽce increée personnelle ou diuine, qui est la connoissance parfaite & infinie de Dieu à laquelle rien n'est caché. Et 2. La science creée, finie & accidentelle, qui estoit dans l'entendement de l'ame de Iesus-Christ infuse dans l'instant de l'Incarnation, par laquelle il cõnoist les choses naturelles & surnaturelles en deux manieres. 1. Par la science des bien-heureux, ou de vision beatifique. 2. Par les especes des choses creées, comme font ceux qui viuent de la vie mortelle : Et par cette connoissance Iesus-

Cõbien de sortes de sciẽces en I. C.

Christ pourroit acquerir quelque chose de nouueau par l'experience.

Le Fils de Dieu a il peu prendre le peché & l'ignorance.

Le peché n'a peu estre en Iesus-Christ, & le Verbe n'a peut prendre ny le peché ny l'ignorance en prenant la nature humaine: parce que

1. Raison.

1. Iesus-Christ n'est point fils de l'homme à la façó des autres, mais vn ouurage tout saint, fait par le S. Esprit dans l'homme: Et le peché pour le moins l'originel, n'est que pour les descendans d'Adam par voye ordinaire & naturelle; Or Iesus-Christ n'est point fils, ny descendu du premier pere par cette voye.

2. Le peché originel se contracte au poinct de l'vnion de l'ame auec le corps: Or dans l'Incarnation l'ame & le corps ont esté

aussi-tost & dans vn mesme instãt vnis au Verbe diuin, qui les a sanctifiez, comme ils l'ont esté entr'eux, & le Verbe diuin ne peut souffrir le peché originel en sa nature.

3. Supposant la nature humaine en vn premier instant auparauant tout peché & toute sanctification, le Verbe diuin en ce cas là prenoit purement naturelle sans source ny habitude de peché en elle mesme, mais plutost auec de bons principes, portés au biẽ pour vne bonne & honneste fin, parce qu'elle a esté creé bonne: & partant en ce cas supposé, le Verbe diuin dans l'vnion n'a peu prendre le peché: Et dans la continuation Iesus-Christ ne pouuoit pecher, la nature humaine en ce cas n'y ayant aucune inclination ny habitude. 5. Raison.

4. Le Verbe diuin n'a pris de la nature humaine que ce qu'elle
4. Raison. auoit de propre pour l'ouurage de la Redemption : Or pour cét effet il n'auoit point de besoin du moral de cette nature, mais seulement de ce qu'elle a de naturel, auec ce qu'il apportoit du sien, & partant il n'a peu prendre ses imperfections morales? qui sont les vices & l'ignorance , comme choses repugnantes à son dessein.

5. Raison. 5. Il estoit impossible que le Verbe diuin peust prendre le peché & l'ignorance, & que Iesus-Christ peust auoir de peché ny d'ignorance , parce que la communication de leurs idiomes en luy êtoit impossible, on ne pourroit pas dire, Iesus-Christ est impeccable

peccable & pecheur, sage & ignorant, comme on dit, Iesus-Christ est Dieu & homme; mortel & immortel, parce que pour dire que Iesus-Christ est mortel, il suffit qu'il eust vne nature qui peust mourir, comme de fait il auoit la nature humaine auec cette imperfection de pouuoir mourir, laquelle ne repugne point à la personne du Verbe, qui ne fait que terminer cette nature, & la soustenir pendant qu'elle fait ou souffre ses changemens : Mais pour estre appellé vray pecheur, & auoir le peché, il eust fallu qu'il eust vrayement peché, ou consenty au peché : Et pecher, c'est faire dire ou penser quelque chose contre Dieu; Ce qui repugne entieremẽt à Dieu à qui se

roit attribué le peché dans la personne du Verbe. De plus, souffrir, mourir, &c. en Iesus-Christ, n'est que passion dans la nature propre à patir, qui ne va point à la destruction du suppost qui la termine seulement; Mais pecher est vne action destruitiue, qui regarde le suppost, parce que les actiős sont des supposts; Et quand de Iesus-Christ il procederoit des actions naturelles destruictiues de l'humanité, elles ne regardent que la nature passible, & non le suppost: Mais s'il en sortoit de morales comme il a fait de meriter, elles s'addressent au suppost diuin à qui le peché repugne.

6. Raison. 6. La bonté souueraine ne peut compatir auec le peché ny la sagesse diuine auec l'ignoran-

ce dans vne mesme personne resultante de Dieu, & d'vne nature creée, comme cela est en Iesus-Christ, à cause des choses impossibles, qui ont esté remarquées.

7. La seule sanctification essentielle, qui prouenoit de la personne diuine dans l'humanité, estoit raison suffisante pour empescher le peché en Iesus-Christ, si on y ioint la grace ou sainteté infuse, l'impossibilité en est encor plus grande. 7. Raison.

8. Il estoit impossible que la souueraine bonté & la connoissance infinie, qui possedoient entierement l'ame de Iesus-Christ, à cause de l'vnion étroite des natures, & de la volonté diuine à l'humai- 8. Raison est la direction.

ne, & de l'entendement diuin à l'humain auec la plenitude de toutes les graces, le parfait assouuissement du bien & entiere repugnance au mal, peust souffrir que la nature humaine, de laquelle la diuine auoit la direction & la conduite, tombast par cette raison dans les defauts du peché & de l'ignorance si contraires à l'Esprit diuin. Il auroit fallu qu'il y eust eu en Dieu, ou vne entiere impuissance pour ne pas pouuoir empescher que ces defauts n'arriuassent en Iesus-Christ, & estre attribuez au Verbe diuin, ou de l'ignorance à ne les pas connoistre ny preuoir : ou de la malice pour consentir à son mal ; Ce qui est entierement repugnant à Dieu, & seroit vn horrible blaspheme de l'affirmer : Il est donc impossible

que le peché & l'ignorãce trouuent place en Iesus-Christ, vray Soleil sans tache, & principe de toute sainteté & sanctification.

CHAPITRE VI.

DES SACREMENS.

POur apprendre facilement les Sacremens, il faut en sçauoir le nombre, qui est sept ; à sçauoir Baptesme, Confirmation, Penitence, Eucharistie, Ordre, Mariage & Extreme-Onction : Ou bien il faut former dans son esprit des especes grossieres de chacun selon le lieu où ils se dõnent & les personnes qui les conferent ou qui les reçoiuent, en cette sorte. Le Baptesme, on baptise à l'Eglise, ce sont les Prestres. La Confirmation, c'est vn Euesque, &c. La Penitence, on se confesse à vn Prestre.

l'Euchariſtie c'eſt le ſaint Sacre-ment qu'on adore à la ſainte Meſſe. Le Mariage, deux perſonnes ſe marient en l'Egliſe. L'Ordre, vn Eueſque fait des Preſtres. L'Extreme-Onction on la porte à ceux qui ſont fort malades.

Ces premieres & imparfaites eſpeces eſtant formées, il faut apprendre de chaque Sacrement ſon *pour*, ou pourquoy il a eſté inſtitué de Ieſus-Chriſt. Le Bapteſme a eſté inſtitué pour effacer ou oſter le peché originel, nous faire enfans de Dieu, &c. La Confirmation pour donner force à celuy qui a eſté baptiſé de confeſſer la foy de Ieſus-Chriſt. La Penitence, pour oſter les pechez commis depuis le Bapteſme. L'Euchariſtie qui con-

tient le vray Corps & Sang de Iesus-Cheist, pour la nourriture de nos ames. L'Ordre, qui fait les Prestres, pour estre Ministres & Sacrificateurs de nostre Seigneur Iesus-Christ dãs son Eglise. Le Mariage, pour assembler legitimemẽt l'homme & la femme ensemble, afin d'auoir des enfans. L'Extreme-onction, pour oster les reliquats des pechez, redonner la santé, & donner force à la fin de la vie, &c. La fin pourquoy les Sacremens ont esté instituez estant ainsi brieuement exposée, il faut apprendre à répondre de chaque Sacrement le commencement de leur definition, pour la faire entiere, à sçauoir: *C'est vn Sacrement institué de N.S.I.C. dans son Eglise*, & puis y adiouster ce qui a esté appris de

chacun dans la premiere idée: & en troisiéme lieu adiouster leur *pour*, ou la fin pourquoy de chacun, & ainsi faire le semblable de chacun Sacrement, adioustant & augmentant leurs definitions, selon ce qu'on verra necessaire d'y estre adiousté en cette maniere suiuante ou semblable, afin de les connoistre & les apprendre.

Qu'est-ce que le Baptesme.

Baptesme. C'est vn Sacrement institué de Qu'on donne aux enfans, ou à ceux qui n'ont point esté baptisez, pour effacer ou oster le peché originel, que nous apportons du ventre de nos meres, & nous faire enfans de Dieu & de son Eglise: &c.

Que

N.S.I.C. dãs son Eglise. C'est vn Sacrement institué de N.S.

Confirmation?

Qu'est-ce que la Confirmation.

Que l'Euesque donne à ceux qui ont esté baptisez, afin que par la vertu du S. Esprit, qui est donnée en ce Sacrement, ils ayent force de confesser la Foy de Iesus-Christ receuë dans le Baptesme ; soit deuant les ennemis de nostre Religion, ou quãd il est necessaire.

Penitence?

Qu'est-ce que la Penitence.

Pour auec vn vray regret du passé & desir de satisfaire en se confessant, receuoir par l'absolution du Prestre pardon des pechez commis depuis le Baptesme.

Eucharistie?

Iesus-Christ dans son Eglise. C'est vn Sacrement institué

Qu'est-ce que	*Eucharistie?*	Qui contient le vray Corps & Sang de nostre Seigneur Iesus-Christ sous les especes du pain, & du vin, pour la nourriture des ames de ceux qui le reçoiuent auec vraye foy & dans la charité.
Qu'est-ce que	*Ordre ?*	Par lequel l'Euesque fait les Prestres, leur donnant puissance sur le Corps de I.C.
Qu'est-ce que le	*Mariage?*	Par lequel l'homme & la femme auec les solemnitez necessaires se promettét pour estre mary & femme, & auoir des enfans les nourrir pour le seruice de Dieu & du public.

Qu'on porte aux malades à l'extremité de la vie, pour oster les reliquats des pechez, soulager les douleurs de la maladie, & mesme redonner la santé, si Dieu le veut pour sa gloire, & afin de donner des forces pour combattre contre les ennemis inuisibles à la derniere heure de la vie.

de N.S. Iesus-Christ en son Eglise.

l'Extreme Onction.

Qu'est-ce que

Ainsi en disant premierement & simplement de chaque Sacrement, & y adioustant ce qui sera necessaire, on en fera vne entiere definition.

§. I.

Des Sacremens plus amplement.

Qu'est-ce que Sacrement.

SAcremẽt en general est vn signe sensible institué de Dieu, pour signifier vne chose sainte insẽsible, afin de sanctifier l'ame.

Des Sacremens de la nouuelle Loy on peut former cette definition. C'est vn signe sensible institué de Iesus-Christ dans son Eglise pour signifier & produire vne chose insensible, afin de sanctifier l'ame.

Signifie & produire, sont ce deux.

Signifier & produire dans les Sacremens est la mesme chose, parce que les Sacremens ne sont point des signes nuds, & sans effet, mais plains ou remplis de la chose qu'ils signifient, & qui sont donnez & instituez par vne puissance souueraine, pour pro-

duire infailliblement & auec toute asseurance ce qu'ils signifient: c'est pourquoy on les appelle signes pratiques de la grace.

La chose sensible des Sacremens est la matiere & la forme de quoy ils sont faits: Et la chose insensible est la grace qu'ils produisent: Dans le saint Sacrement de l'Autel la chose insensible est la grace & son Autheur qui est Iesus-Christ.

Le sensible des Sacremes; qu'est-ce.

Sensible est ce qui tombe ou peut tomber sous les sens, & insensible est ce qui ne peut estre apperceu par aucun des sens, ny interieurs ny exterieurs.

L'insẽsible des Sacremẽs, qu'est-ce.

Iesus-Christ a institué les Sacremens par l'authorité souueraine, ou puissance d'excellence propre à sa Diuinité & communiquée à sa personne diuine,

Par quelle authorité sõt instituez les Sacremens.

parce qu'il n'appartient, &c.

Qui peut instituer des Sacremēs

Il n'appartient qu'à Dieu seul à établir, donner, ou instituer des Sacremens; dautant que luy seul est le Maistre & l'autheur de la grace, qui est vne chose diuine & surnaturelle; & n'y a que Dieu seul, qui puisse instituer des moyens naturels, pour la produire comme cause premiere. Il n'y a aucune proportion du naturel au surnaturel; C'est pourquoy les Sacremens ne peuuent donner la grace, qui est surnaturelle & spirituelle, que comme causes secondes & instrumens, desquels Dieu se sert, pour la donner tres certainement dans les sujets, qui sont disposez à la receuoir.

L'Eglise peut

L'Eglise ne peut de sa propre authorité instituer de vrais Sa-

cremens. Iesus-Christ ny le saint Esprit ne luy ont point donné ce pouuoir; & quand elles l'auroit, il seroit toûjours inferieur & dependant; Elle peut disposer des moyēs & des ceremonies d'administer les Sacremens sans rien changer à leur substance ou essentiel, qui sont leur matiere & leur forme instituée de Iesus-Christ. Elle peut aussi ordonner des prieres, des ieusnes, & autres bōnes œuures, benir les pains & le vin, &c. par lesquelles choses la foy & deuotion estant excitée, on peut meriter à s'en seruir; Mais non pas que ces choses conferent la grace, comme font les Sacremens.

elle instituer des Sacremēs

Les Sacremens sont appellez vaisseaux de la grace, non qu'ils la la contiennent com-

vaiſſeau vne ligueur ou medecine, mais à cauſe qu'ils l'infuſent infailliblement, s'ils ſont legitimement appliquez.

Quel en l'effet des Sacremens.

L'effet commun & principal de tous les Sacremens eſt la grace iuſtifiante ou habituelle qui eſt vne & de même eſpece dans tous les Sacremens, qui la produiſent touſiours s'ils ne trouuent empeſchemens, inégalement pourtant à meſure de la diſpoſition, qui conſiſte aux actes des vertus: l'empeſchement prouient du peché mortel volontairement retenu.

L'effet ſingulier & ſpecifique des Sacremens ſont des graces propres & particulieres à vn chacun d'eux differētes entr'elles, à cauſe que les Sacremens ſont auſſi differens entr'eux, & ſont

aussi appellez graces surnaturelles & Sacramentales, comme au Baptesme, est la grace de naissance spirituelle, parce que le baptisé commence à viure spirituellement, & n'aist enfant de Dieu. Grace Sacramentale du Baptesme.

A la Confirmation, la grace & force spirituelle, pour confesser la foy du Christianisme receuë au Baptesme. De la Confirmation

De la Penitẽce, c'est la grace de guerison spirituelle, parce que l'ame en est guerie, & mesme ressuscité du peché mortel. De la Penitence.

De l'Eucharistie, c'est la grace de nourriture spirituelle par ce Pain viuant. De l'Eucharistie.

De l'Ordre, la grace de science & puissance, pour auec science & pouuoir exercer son Ministere. De l'ordre.

Du Mariage, vne grace d'vnion DuMariage.

Du Mariage. & de force particuliere, pour la nourriture des enfans, & supporter les difficultez de cet estat.

De l'Extreme-onction. De l'Extreme-Onction, vne grace de guerison & de force tout ensemble, pour purger entierement l'ame des reliquats des maladies spirituelles, & combattre genereusement à la fin de la vie contre les tentations & les ennemis du salut eternel.

Qu'est-ce que grace Sacramentale. La grace Sacramentale est vn aide ou secours actuel, que Dieu donne en vertu du Sacrement receu & de la promesse, qui y est faite, quand la personne en a besoin, ayant droit de l'obtenir dans le temps de sa necessité, quoy que le Sacrement ait esté receu long-temps auparauant. Il y a vn troisiesme effet des Sacremens, que quelques-vns produi-

ſent, à ſçauoir le Caractere.

Le Caractere des Sacremens eſt vne qualité & marque ſpirituelle & habitude ſurnaturelle imprimée de Dieu dans l'ame, lors que le Sacrement eſt validement conferé & receu. Qu'eſt-ce que le Caractere.

Le Caractere ne s'efface point de l'ame, qui l'a receu, 1. à cauſe que ſon ſuiet eſt ſpirituel & immortel, qui eſt l'ame. 2. que le Caractere n'a aucune qualité contraire, qui le peuſt ruiner. Si le Caractere auoit quelque qualité contraire, pour le détruire, il faudroit que ce fuſt le peché mortel, ce qui n'eſt point, parce que le peché mortel n'eſt contraire qu'a ce qui ſanctifie l'ame: or le Caractere ne iuſtifie point l'ame, le peché mortel ne luy peut donc eſtre contraire, ny le faire perdre. Pourquoy le Caractere ne s'efface point.

Quel eſt l'effet du Caractere. Le Caractere eſtant vne marque reele donnée de Dieu ou de Ieſus-Chriſt, ſon effet eſt de rendre la perſonne caracteriſée propre à quelque office ſpirituel, où elle eſt deputée, cóme à receuoir les autres Sacremens, & les adminiſter : Et le Caractere eſt comme vn ſeel d'vn contract fait entre Dieu & l'homme, pour ioüir de la grace promiſe dans le Sacrement.

Cõbien de Sacremẽs impriment le Caractere. Trois Sacremens ſeulement imprimět le Caractere, & pour cela ne ſe reïterent point, à ſçauoir le Bapteſme ; la Confirmation & l'Ordre : & chacun d'eux a ſon Caractere diſtinct d'eſpece & ſingulier. Les quatre autres Sacremens ſe reïterent, à cauſe de leur vtilité, ou frequẽte neceſſité de quelques-vns, & de ce qu'ils n'impri

n'impriment point de Caractere.

La grace Sacramentale est fondée, ou sur le Caractere, dans ceux qui en impriment : ou sur l'estat des personnes vnies par vn Sacrement, comme au Mariage, ou sur la nature du Sacrement, comme à l'Eucharistie, qui demãde de nourrir presentement: à la Penitence & à l'Extreme-Onction de guerir & armer les fideles aux combats spirituels.

Sur quoy est fondée la grace Sacramentale.

Les Sacremens different d'espece entr'eux 1. à cause qu'ils ont leurs matieres & leurs formes differentes. 2. à cause que leurs graces Sacramentales & leurs Caracteres (à ceux qui en impriment) sont differens d'especes. 3. qu'ils sont instituez pour diuerses fins.

Les Sacremẽs sont-ils differẽs.

Trois choses sont necessaires

Cõbien

faut il pour faire les Sacremens, à sçauoir la matiere, la forme, & l'intention,

Qu'est-ce que la matiere des Sacremẽs.

La matiere des Sacremens est quelque chose de corporel, materiel & sensible, ou quelque chose de spirituel sensiblement exprimé, dequoy on se sert pour administrer les Sacremens, comme est l'eau, au Baptesme le S. Chresme, à la Confirmation, les pechez exprimez dans la Cõfession, pour la penitence. Le pain & le vin, à l'Eucharistie: Pour l'Ordre, l'imposition des mains de l'Euesque sur les personnes qu'il ordonne, auec les ceremonies necessaires: Au Mariage, les personnes qui expriment leur consentement en se donnant l'vn à l'autre: & pour l'Extreme-Onction; les saintes huiles des malades.

La forme des Sacremens, ce sont les paroles instituées de Iesus-Christ, desquelles on se sert appliquant la matiere du Sacrement, comme au Baptesme, ces paroles, *Ie te baptise au nom du Pere & du Fils & du saint Esprit:* Et ainsi des autres Sacremens, cõme il se voit en chacun d'eux. Qu'est-ce que la forme.

L'intention est le dessein, ou la volonté d'administrer les Scremens, & de faire ce que l'Eglise fait, ou ce que I.C. a institué. Qu'est-ce que l'intention.

Il faut considerer deux choses dans la matiere & dans la forme, à sçauoir 1. ce qui tombe sous les sens, soit de la veuë, de l'oüie, du toucher, &c. 2. ce que signifient ces choses, qu'on appelle leur formel : pour le premier, qui est le materiel, il peut quelquefois s'y trouuer du changement Que cõsidere-on dans la matiere.

ſans corruption du Sacrement; comme au Bapteſme, prendre ou de l'eau commune, ou eau de mer, ou de fontaine minerale, & meſme de l'eau meſlée; Et pour les paroles, les prononcer en Latin, Grec, François, ou autre langue: Mais pour leur formel ou ſignification, qui eſt ce que Ieſus-Chriſt a preciſément & directement inſtitué, il ne ſe peut changer ſans corrompre le Sacrement & le rendre nul.

Et dans la forme.

Y a-il plus d'vne matiere

On dit qu'il y a deux ſortes de matiere de Sacremens, quoy qu'il n'y en ait qu'vne mais diuerſement conſiderée; à ſçauoir matiere eſloignée, & matiere prochaine: on appelle ainſi la premiere auparauant que de ſeruir, & qui peut ſeulement ſeruir: on appelle auſſi l'autre ainſi, qui

eſt la meſme, mais quand on l'applique & qu'on s'en ſert en effet, comme l'eau ; qui eſtoit matiere commune & non preſente, on la prend pour baptiſer.

On peut dire le meſme de la forme: Ces paroles, que nous liſons que nous eſcriuons & prononçons hors l'exercice des Sacremens, ſont eſloignée pour le Sacrement ; & ne ſont proches que dans la fonction du Sacrement. Et de formes

On appelle les paroles des Sacremens leur forme ; parce que comme dās les choſes naturelles la forme eſtant iointe & appliquée à la matiere ; la choſe eſt parfaite & accomplie: Ainſi dans les Sacremens, les paroles eſtant iointes auec la matiere & auec l'intention ſur vn ſuiet capa- Pourquoy appelle-on les paroles, forme.

ble font le Sacrement.

En definissant les Sacremens, comme toute autre chose, on appelle le genre de la definitiõ matiere, mais metaphysique : & la difference on l'appelle forme, aussi metaphysique.

Quelle intẽtiõ faut-il.

L'intention ne peut pas estre tousiours actuelle, ce qu'on appelle attention, & qui seroit le mieux, s'il se pouuoit tousiours, mais l'intention virtuelle suffit, qui est qu'apres la resolution, & la pensée formée ou volõté presente de faire vn Sacrement, faisant & continuant à faire les choses qui sont requises, & qui ont ordre entr'elles, sans y entremesler des affaires d'autre nature, ou autres choses notables, quoy que l'attention presente s'échappe; ce qui arriue fort aisément, durant

cette distraction le Sacrement qui est fait, est bon & valable; parce que l'intention n'a point esté interrompuë, elle continuë dans les actions, & la vertu de l'attention est estimée demeurer presente dans l'action, & s'y trouuer en sa vertu, ce qui suffit.

Cōbien y a-il de Sacremens.

On peut répondre du nombre des Sacremēs, qu'il y en a vn en genre: qui a esté definy vn signe sensible, &c. Sept en espece; qui sont nos sept Sacremens ordinaires: & vne infinité en nombre, qui sont tout autant de Sacremens, qu'il s'en administre en particulier, comme tous les baptesmes, &c.

Cōbien de sortes de Sacremens. 1.

Il y a de deux sortes de Sacremens ainsi apellez, à sçauoir les Sacremens des Morts, qui sont le Baptesme & la Penitence: parce

1. qu'ils viuifient l'ame morte par le peché originel ou mortel, &
2. les Sacremens des viuans, qui ſont les cinq autres ; parce que l'ame doit eſtre viuante par la charité, quand on les reçoit.

A quelle imitation lés Sacremés ſont-ils inſtituez.

Noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt a inſtitué les Sacremens dans l'ordre de la grace ſur le modele & l'exemple de la nature, pour profiter à l'ame, ce que la nature le fait au corps, & auec rapport de l'vn à l'autre, afin de former la vie ſpirituelle dans l'ame, la fortifier & la perfectionner, pour conduire l'homme à ſa fin derniere qui eſt Dieu.

La nature donne l'eſtre à l'hõme & le fait naiſtre: elle le fortifie: le guerit, s'il eſt malade: le nourriſt: le fait membre ou chef de police, ciuile, ou religieuſe: le

fait multiplier dans les termes de l'honnesteté, & pouruoit à sa fin.

Iesus-Christ donne l'estre spirituel & surnaturel à l'homme & le fait naistre par le Baptesme : il le fortifie par la Confirmation : il le guerit par la Penitence : il le nourrit par l'Eucharistie : il le fait chef ou membre dans son Eglise par l'Ordre : il le multiplie saintement par le Mariage : Et a soin de sa fin par l'Extreme-Onction.

Comment les Sacremẽs agissent ils.

Les Sacremens agissent, ou produisent la grace iustifiante par leur force & vertu & d'eux-mesmes comme la contenãt, comme à proportion les choses naturelles produisent leurs effets, quoy que les Sacremens ayent receu ce pouuoir de Dieu, & ne l'ayent pas de leur propre nature,

mais estãt esleuez ils produisent leur effet infailliblement & plus certainement que les agens naturels, supposé tousiours la disposition ; ce qu'on appelle agir, *ex opere operato.*

§. II.

DV BAPTESME.

La definitiõ de chaque Sacrement a esté rapportée cy-deuant. Enquoy consiste le Baptesme.

LE vray Baptesme ; sans lequel on ne peut estre sauué, consiste à prendre de l'eau naturelle & ordinaire, & en la versant sur la persõne qui n'est point baptisée, prononcer distinctement & auec intention cette forme : *Ie te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit. Amen,* ou, *Ainsi soit-il.*

On baptise aussi bien en plongeant dant l'eau comme en la versant sur celuy qu'on baptise : en cela il faut agir selon

la couſtume des lieux.

Si l'eau eſt meſlée de quelque liqueur ou matiere, comme vin, huile, graiſſe, eau artificielle, terre, &c. pourueu qu'il y ait dauantage d'eau, & qu'on puiſſe dire, humainement parlant, que c'eſt de l'eau, il faut s'en ſeruir dans la neceſſité. L'eau meſlée eſt elle bonne pour baptiſer.

Il n'eſt point neceſſaire que l'eau ſoit beniſte pour baptiſer dans la neceſſité: Si il s'en trouue, il faut s'en ſeruir pour le reſpect qu'on doit au Sacrement : on la garde à l'Egliſe pour s'en ſeruir ordinairement aux Bapteſmes faits auec ſolemnité & ceremonie.

Eau naturelle eſt celle qui eſt ordinaire, & que la nature produit : & eau artificielle eſt celle qui eſt fait par artifice, comme Qu'eſt-ce qu'eau naturelle.

Artificielle. ſont toutes les eaux diſtillées par la chaleur du feu ou du Soleil, deſquelles le Baptême ſeroit nul; ou pour le moins fort douteux, n'y ayant que l'eau naturelle de ſource, pluye, & de mer, qui ſoient deſignée par noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, pour eſtre la matiere du Bapteſme.

Les Ceremonies ſont elles neceſſaires. Les Ceremonies ſolemnelles du Bapteſme, qui ſe font à l'Egliſe,& où on impoſe le nom au baptisé ne ſont point de l'eſſence du Bapteſme:il ne faut pourtant point les obmettre ſi on peut,ny les differer long-tẽps;parce que c'eſt l'ordre,l'intention & la pratique de l'Egliſe, à laquelle il ne faut pas eſtre contraire, autrement on offenceroit griévement.

Cõbien Dans le commencement de

l'Eglise on ne baptisoit que deux fois l'an solemnellement, à sçauoir les Samedys de Pasque & de la Pentecoste, où les personnes catechisées & instruites estoient baptisee : on fait encore l'Eau beniste solemnellement en ces deux iours aux Fons baptismaux des Parroisses, & on la garde pour baptiser durant l'année par les Pasteurs ordinaires, ou vn Prestre commis de leur part. baptisoit-on de fois.

On n'attend plus ces deux iours solemnels pour baptiser auec les ceremonies ordinaires; parce que ce Sacrement estant de necessité absoluë pour le salut, l'Eglise à trouué bon de baptiser à toute heure & à tous iours auec solemnité.

Dans la necessité toute personne, soit homme, femme, enfant Qui peut baptiser.

baptiſer, ou non, peut & doit baptiſer, s'il le ſçait faire: Ieſus-Chriſt l'a ainſi voulu, & la neceſſité n'a point de loy, & la grace ne dépend point de la qualité du Miniſtre.

Les parens peuuent & doiuent baptiſer leurs enfans propres dans la neceſſité, ne ſe trouuant autre perſonne capable pour cela; & en ce cas ils ne contractent aucune affinité ſpirituelle, & auſſi ne ſont obligez à demander aucune diſpenſe pour l'vſage du mariage.

Qu'eſt-il requis dans les Parins & Maraines.

Les Parains & Maraines, qui leuent ou tiennent le baptiſé, doiuent eſtre ſans peché mortel, s'il ſe peut, pour le reſpect du Sacrement, & ſe confeſſer, ou pour le moins faire vn acte de contrition, s'ils ſentent leur

conſcience en peché mortel.

Celuy qui adminiſtre, & celuy qui reçoit ce Sacrement & tout autre en peché mortel volontaire, peche mortellement.

Le Parain & la Maraine & l'adminiſtrant contractent vne affinité ou alliance ſpirituelle, non entr'eux reſpectiuement, mais entr'eux & le baptiſé & ſes pere & mere, qui empeſche le mariage. Les Parains & Maraines doiuent eſtre inſtruits des choſes neceſſaires au ſalut, parce qu'ils promettent à Dieu d'inſtruire les enfans en cas de negligence ou impuiſſance des parens.

Vn ſeul peut baptiſer pluſieurs perſonnes : & ne faut qu'vn pour baptiſer ; deux, dont l'vn

Vn peut il bapti-

ſer plusieurs. Plusieurs peuuẽt il baptiſer. verſeroit l'eau , & l'autre prononceroit les paroles ſeulement, ne feroient rien: Celuy qui parle doit ioindre la matiere , autrement il ne dit rien de vray, & ainſi il ne fait rien de vray.

Enperil quedoit on faire Quand vn enfant eſt en peril ſortant de la mere, il le faut baptiſer ſur la partie qui paroiſt, telle qu'elle ſoit ; & ſi vne partie plus notable ſe preſente apres, comme eſt la teſte ou l'eſtomac, le meſme peril de mort continuãt, il le faut rebaptiſer ſur cette partie auec condition , ou intention de ne pas le rebaptiſer s'il l'eſt, & auec intention de le baptiſer s'il ne l'a pas eſté de la premiere fois.

Si on prononçoit mal que faut Si quelqu'vn en baptiſant prononçoit les paroles ſans ordre, ou y adiouſtoit , ou y changeoit quel

quelque chose, ou estoit si troublé qu'il ne sçeust ce qu'il fait, il faudroit rebaptiser auec condition, parce que le Baptesme est nul, ou pour le moins fort douteux, à cause que la forme qui est partie essentielle, peut estre corrompuë en ce cas. dtoit-il faire.

Il y a trois sortes de Baptesmes, à sçauoir le baptesme d'eau, le baptesme du sang, & le Baptesme du saint Esprit. Combien y a il de Baptesme

Le baptesme de sang est la souffrance & la mort endurée pour Iesus-Christ, & pour la deffence de la vraye Religion; qui supplée à ceux qui ne seroient point baptisez: & quand il n'y auroit point de sang respandu, mais mort causée par les tourmēs, on dit qu'il est baptisé dans son sāg. Baptesme de sang qu'est-ce.

Baptesme du S. Esprit, qu'on Baptes-

Esprit qu'est-ce. appelle Baptesme en vœu est la volonté & desir constant d'estre baptisé & estre Chrestien, en recherchant les moyens, ce qui ne peut venir que du mouuement du saint Esprit.

Baptesme d'eau qu'est-ce. Le baptesme d'eau est celuy duquel la matiere est de l'eau, & qui est institué de I. C. dans son Eglise.

La pratique ou ceremonie du Baptesme.

QVand on porte l'enfant à l'Eglise pour estre baptisé, on doit s'arrester à la porte de l'Eglise, où le Pasteur, ou vn Prestre de sa part vestu d'vn surplis auec vne estole blãche, viẽt trouuer les Parain & Maraine, qui portent l'enfãt posé sur le bras droit, demãdans la grace du baptesme. Et le Prestre la face tournée vers eux & vers l'occident les interroge en cette, ou autre maniere.

Estes-vous le Parain, & vous la Maraine?	℟. Oüy.
Voulez-vous viure & mourir dans la Foy Chrestiéne, Catholique, Apostolique & Romaine?	℟. Oüy. moyennãt la grace de Dieu.
Quel enfant Dieu vous a-il donné?	℟. Vn fils, *ou* vne fille
Que demande-il, *ou*, que demande-elle?	℟. Baptesme.
Quel nom luy donnés-vous?	.....

Et aussi tost le Prestre commẽce les exorcismes en cette sorte, apres qu'ils ont donné le nom.

Recede diabole ab hac imagine Dei, increpatus ab eo, & da locũ Spiritui S. paracleto.	Retire-toy Diable de cette image de Dieu, & repris par sõ authorité dõne lieu au S. Esprit cõsolateur.

Apres le Prestre demandent le nom de l'enfant & le nommant fait le signe de la Croix sur son front auec le poulce, disant.

Signum sanctæ Crucis Saluatoris Domini nostri Iesu Christi † in frontem tuam pono, in nomine Patris & Fily & Spiritus sancti. ℟. *Amen.*	Ie mets sur ton front le signe de la sainte Croix de nostre Sauueur & Seigneur Iesus-Christ au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit. Ainsi soit-il

Le Prestre continuant forme du poulce droit le signe de la Croix sur l'estomach de l'enfant, disant.

Signum sanctæ Crucis Saluatoris Domini nostri Iesu Christi † in pectus tuum pono, in nomine Patris & Fily &	Ie mets sur ta poitrine le signe de la Croix de nostre Sauueur & S. Iesus-Christ au nom du Pere & du Fils & du

ſaint Eſprit. ℟. Ainſi ſoit-il.	*Spiritus ſancti.* ℟. *Amen.*

En ſuite le Preſtre continuant dit trois Oraiſons : à la ſeconde il forme du poulce droit le ſigne de la Croix ſur le front de l'enfant : Apres il benit & exorciſe le ſel, il en prend vn peu, & demandant le nom de l'enfant, il luy en met vn peu dans la bouche, diſant:

Accipe ſal ſapientiæ vt ſit tibi propitius Dominus in vitam æternam. ℟. *Amen.*	Reçois le ſel de ſageſſe, afin que N. Seign. te ſoit propice pour la vie eternelle. ℟. Ainſi ſoit-il.

Continuant : le Preſtre leue la main ſur l'enfant diſant deux Oraiſons, apres leſquelles il fait vn exorciſme contre le demon, pour vn garçon & pluſieurs pour

vne fille. Et apres ſuit le dernier exorciſme qui ſe commence *nec te lateat ſatana*, durãt lequel le Preſtre auec les Parain & Maraine, tiẽt les mains ſur l'enfãt.

Ces exorciſmes eſtant faites le Preſtre prenant de la ſaliue, l'applique aux deux oreilles & au nez de l'enfant, diſant l'Oraiſõ propre. Ce qu'eſtant fait, le Preſtre excite les Parain & Maraine de prier pour l'enfant, & dire *Pater*, & *Credo* Et les faiſant entrer dans l'Egliſe, dit.

Ingredere in Tẽplum Domini, vt habeas vitã æternam, & viuas in ſæcula ſæculorum, ℟. *Amen.*	Entrez dãs le Temple de N. S. pour auoir, la vie eternelle & viure aux ſiecles des ſiecles. Amen.

L'enfant eſtãt preſt le Parain & la Maraine le portent ſur les Fons leur demandant ſon nom, dit.

N. *Abrenuntias Satanæ?* *Et omnibus pompis eius?*	*Abrenuncio.*	Renoncez-vous à Satan? Et à toutes ſes pompes?	I'y renõce.

Et omnibus operibus eius?	Et à toutes ses œuures.

Ce qu'estant répondu, le Prestre prét le S. huile appellé l'huile des Catechumenes, & en frotte sur l'estomach & entre les espaules de l'enfant, disant:

Et ego linio te oleo salutis in Christo I. Domino nostro in vitam æternam, & viuas in secula seculorum. ℟. *Amen.*	Et ie vous oints de l'huile de salut en N. S. I. C. pour la vie eternelle, & viure aux siecles des siecles. Amen.

On essuye apres l'huile auec l'étoupe pour la brusler en suite; & le Prestre continuant demãde le nom de l'enfant & l'interroge.

Credis in Deũ Patrem omnipotentẽ, Creatorem cæli & terræ. ℟. *Credo.*	Croyez-vous en Dieu le Pere tout-puissãt Createur du Ciel & de la terre. ℟. Ie crois.

Credis in Iesum Christum Filium eius vnicum Dominũ nostrum natum & passum?	Croyez-vous en Iesus-Christ sõ Fils vnique nostre Seign. qui est nay & a souffert?
Credis in Spiritum sanctum Sanctã Ecclesiam Catholicã, ℟. *Credo.*	Croyez-vous au S. Esprit, L'Eglise Catholique. ℟. Ie croy.
Remissionem peccatorum,	La Remissiõ des pechez,
Carnis Resurrectionem,	La Resurrectiõ de la chair
Vitam æternã post mortem?	La vie eternelle apres la mort?

Le Pestre demande encor le nom de l'enfant pour le baptiser, l'interrogeant.

Que

Quid petis?	Que demandez-vous?
Baptismum.	℟. Le Baptesme.
Vis baptisari?	Voulez-vous estre baptisé?
Volo.	℟. Ie le veux.
Et ego te baptiso In nomine Patris & Fily & Spiritus sancti. Amen.	Et moy ie te baptise au nom du Pere & du Fils, & du S. Esprit. Ainsi soit-il.

Il verse l'eau par trois fois en prononçant ces paroles, quoy qu'vne seule aspersion ou infusion suffise. Si l'enfant auoit esté baptisé auparauant par quelqu'vn, où il y eust du doute, on rebaptise sous condition, & en intention de ne point rebaptiser. Cela fait le Prestre applique le saint Chresme sur le haut de la teste du baptisé disant l'Oraison

propre ; apres il luy met le petit habit blanc ſur la teſte,&luy dõne le cierge allumé auec les paroles propres. Ce sõt là les principales Ceremonies du Bapteſme.

§. III.

DE LA CONFIRMATION.

Les Apoſtres faiſoiẽt ils plus que les autres en confirmant

LA Confirmation eſt vn Sacrement inſtitué de noſtre Seigneur Ieſus - Chriſt auparauant ſa mort: mais ſon effet a eſté differé iuſques à la Pentecoſte, & n'a point eſté pratiqué, que le ſaint Eſprit n'ait deſcendu ſur les Apoſtres en langues de feu, qui les a confirmez, fortifiez & pleinement inſtruits des choſes neceſſaires à l'Egliſe & au bien des Fideles: Quand les Apoſtres ont commencé a Confirmer, le S. Eſprit ſe donnoit quelquefois & paroiſſoit par quelque forme viſible, ou effet ſenſible ſur ceux

qui receuoient ce Sacrement, comme estoit de prophetiser, parler nouuelles langues, parler de Dieu en termes auparauant incogneus & non ordinaires, se porter au bien d'vne maniere toute nouuelle & extraordinaire pour la gloire de Dieu : ces effets sensibles paroissoient dans les premiers Chrestiens, pour faire voir l'excellence de ce Sacrement & la vertu du saint Esprit, qui donne des graces si abondantes & si particulieres, & aussi pour attirer les Baptisez à receuoir ce Sacrement si vtile apres le Baptesme, principalement dans ces premiers siecles, où la Foy êtoit encore toute nouuelle, & les persecutiōs tres-fortes & tres-frequentes: Or la Foy estant publiée & mieux confir-

Qui peut cõfirmer. mée, ces effets sensibles n'ont plus paru, ou pour le moins pas si frequemment ; n'estant plus necessaire : où il y a plus d'experience la Foy est moindre.

Apres les Apostres, les Euesques seuls leurs successeurs iouïssent du priuilege de donner ordinairement ce Sacrement.

Il faut estre baptisé & auoir la disposition necessaire pour receuoir ce Sacrement.

Quelle est la matiere de la Confirmation La Matiere de la Confirmation est le S. Chresme appliquée sur le frõt du baptisé en forme de croix par l'Euesque auec sa forme.

Le Chresme qu'est-ce. Le saint Chresme est de l'huile d'olif meslé de baume consacré par l'Euesque seulement le Ieudy saint auec les Prieres & Ceremonies de l'Eglise.

La Forme de la Confirmation

ſont les paroles, que l'Eueſque prononce en conferant ce Sacrement, ou de ſont poulce droit prenant le ſaint Chreſme & faiſant le ſigne de la Croix ſur le front de la perſonne baptisé, dit, *Ego te ſigno ſigno Crucis, & cõfirmo te Chriſmate ſalutis, In nomine Patris & Filij & Spiritus ſancti. Amen.* Ie te ſigne du ſigne de la Croix, & te confirme du Chreſme de ſalut, au nom du Pere, du Fils & du S. Eſprit. Ainſi ſoit-il.

Qu'elle eſt la forme de la Confirmation

Le ſaint Chreſme qui eſt la matiere eſſentielle de la Confirmation, ſert à d'autres Ceremonies dans l'Egliſe, comme au Bapteſme pour chreſmer les Baptiſez, à la benection de l'eau aux deux Samedis de Paſques & de Pentecoſte : parce qu'elle eſt proprement pour ſeruir au Bapteſ-

Le Chreſme ſert-il à autre choſe qu'à ce Sacremẽt

me & à d'autres Ceremonies.

Enquel estat doiuẽt estre ceux qui reçoiuent ce Sacremẽt.

Ceux qui reçoiuent ce Sacrement de Confirmation doiuent estre sans peché mortel, comme principale dispositiõ à ce Sacrement parce que c'est vn des Sacrement des viuans, où la premiere grace n'est pas donnée, mais vne augmentation.

Il faut estre instruit dans les principaux mysteres de la Foy pour receuoir ce Sacrement : Et faut auoir l'âge de discretiõ pour le moins, & apres cela le plustost pour le receuoir est le mieux. On le reçoit à ieun, s'il se peut quoy qu'il n'importe pour l'heure & le temps: on bande le front du Confirmé d'vn bandeau à raison du saint Chresme, & on le garde quelque temps pour le respect du Sacrement, ou bien on

l'oste sur l'heure par la permis-sion de l'Euesque ; & on laue le front : Il faut auoir vn Parain pour le moins, qui à l'Eglise presente le Baptisé à l'Euesque, & luy propose son nom, que l'Euesque change si ce n'est point le nom de quelques-vns des Saints que l'Eglise Catholique reconnoist, ou en quelque autre cas qu'il iugeroit à propos.

Quel est l'effet de la Confirmation 1.

L'Effet premier & principal du Sacrement de Confirmation est la grace iustifiante, comme dans tous les autres Sacremens, pourueu qu'il ne s'y trouue empeschement par le peché mortel.

Le Caractere est vn des effets particuliers du Sacrement de Confirmation, & different d'espece d'auec les autres Caracteres, que les Sacremens de Baptes-

me & de l'Ordre impriment: Par ce Caractere, ou marque ſpirituelle, la perſonne qui a receu ce Sacrement acquiert vn droit de demander à Dieu & d'obtenir de luy la grace Sacramentale de ce Sacrement de Confirmation au temps qu'il en aura neceſſité.

La Grace ſacramentale, qui eſt le ſecond effet particulier de la Confirmation, eſt vne force de confeſſer & ſouſtenir la verité de la Foy Catholique & de la Religion Chreſtienne, & tout ce qui regarde la gloire de Dieu iuſques à la mort du Martyre.

§. IV.

DE LA PENITENCE.

Enquoy conſte la Penitence.

LA Penitence eſt l'vnique table, ou planche de ſalut dans le naufrage du peché mortel

apres le Baptesme donné de nostre Seigneur Iesus-Christ pour moyen de salut.

Le Sacrement de Penitence consiste à declarer à vn Prestre tout simplement, clairement & humblemẽt tous ses pechez mortels, auec le plus de regret qu'on puisse former d'auoir offensé Dieu pour l'amour de luy souuerainement bon, dans la resolution de ne les plus commettre, & en satisfaisant receuoir l'absolution du Prestre, ou dans l'intention de satisfaire, suiuant son ordonnance & sa prudence.

La Penitence est-elle necessaire.

Ce Sacrement est absolument necessaire apres le Baptesme, d'vne necessité de moyen, c'est à dire qu'il est le seul moyen apres le Baptesme pour auoir remission des pechez mortels, & par con-

ſequent ſeul moyen d'obtenir la grace de Dieu & ioüir de la vie eternelle.

Quelle eſt la maniere de la Penitence.

La Matiere de la Penitence ſont les pechez commis apres le Bapteſme : La Matiere neceſſaire ſont les pechez mortels : c'eſt à dire qu'il eſt neceſſaire d'en faire penitence & s'en confeſſer: Et la Matiere ſuffiſante ſont les pechez veniels, c'eſt à dire qu'il ſuffit pour ſe confeſſer d'auoir des pechez veniels à declarer pour auoir l'abſolution.

Vn peche peut-il eſtre remis ſans les autres.

Vn peché mortel ne peut ordinairement eſtre remis ſans les autres, s'il y en a, par ce que le peché ne ſe remet formellement que par l'infuſion de la grace diuine iuſtifiante, qui de ſa nature eſt incompatible auec le peché mortel volontairement & ſans

raiſon retenu : autrement il fau-
droit qu'en meſme temps l'Ame
fuſt en grace & en peché , que
l'homme fuſt amy & ennemy de
Dieu, digne du Paradis & de l'En-
fer : Ce qui ne ſe peut en meſme
temps.

La Confeſſion des pechez mor-
tels ne peut eſtre diuiſée, ou faite
à demy, c'eſt à dire, confeſſer vne
partie à vn Confeſſeur & l'autre
partie à vn autre, pour auoir en-
tieremẽt abſolutiõ de la coulpe,
pour la meſme raiſon de l'incom-
patibilité de la grace & du peché.

Peut-on faire à demy sa Cõfeſſion.

Les pechez mortels oubliez,
apres vn bon & diligent exa-
men, ne ſont point eſtimez ou-
bliez ; & ſont remis par l'ab-
ſolution dans la Confeſſion
preſente, parce que la contri-
tion & intention de ſatisfaire

Les pechez oubliés ſont-ils remis.

qu'on ſuppoſe s'eſtend iuſques à eux auec la volõté pour le moins implicite de s'en confeſſer; on eſt pourtant obligé, s'en reſſouuenant par apres, de les declarer à vne autre confeſſion.

L'oubliance des pechez mortels dans la Confeſſion eſt peché, quand elle arriue ſans examen: C'eſt vne omiſſion coupable en choſe de grande importance pour le ſalut.

Le peché veniel cõment ſe remet-il.

Le peché veniel ſe remet & par la penitence & hors la penitence par les actes de Religion & autres vertus Chreſtiennes: Il faut taſcher de les confeſſer, comme choſe plus ſeure, quoy qu'abſolument on n'y ſoit pas obligé.

Le peché veniel ioint au mortel ne ſe remet ny dans la vie, ny

ne ſe remet, ny dans la vie, ny dans l'Enfer, le mortel demeurant, & par accident ſa peine ſera eternelle. Nulle remiſſion dans ce lieu de confuſion.

Les circonſtances du peché mortel, ou qui l'augmentent, ou qui en changent l'eſpece, doiuent eſtre declarées dans la Confeſſion.

Les circõſtances du peché ſont certaines conſiderations, qui ſe rencõtrent auec l'acte du peché, auec égard au lieu, au temps & aux perſonnes; & qui ſe diſtribuent en ce qui ſuit. Qu'eſt-ce que circonſtances.

Qui, dit la qualité ou condition de la perſonne qui ſe confeſſe, ou qui a peché.

Quoy, dit l'eſpece de la choſe & ſon importance.

Pourquoy, dit a quelle fin & deſſein on a agy.

4. *Où*, dit le lieu, s'il eſt ſaint : la maiſon, pauure ou riche.

5. *Combien*, dit le nombre des pechez mortels, & la quantité de la choſe.

6. *Comment*, dit de quels moyens on s'eſt ſeruy.

7. *Quand*, dit le iour, de Feſte, ou autre : combien de temps.

8. *Auec qui*, de quelles perſonnes on a eſté aſſiſté.

Cõbien y a-il de parties de la penitence

Il y a trois parties de l'entiere penitence, à ſçauoir, le regret d'auoir offenſé Dieu, la Confeſſion & la ſatisfaction.

Le regret eſt il neceſſaire

Le regret veritable du peché mortel eſt abſolument neceſſaire pour la vraye & entiere penitence, & d'eſtre produit auant la Confeſſion Sacramentale.

Quel doit eſtre le

Ce regret doit eſtre dauantage dans la volonté raiſonnable.

que dans le ſentiment purement naturel : C'eſt à dire qu'on doit bien plus abhorrer le mal de ſon peché, connoiſſant qu'il déplaiſt à Dieu, le deteſter & propoſer fermement de le fuïr auec toutes ſes occaſions pour l'amour de Dieu, que de ſe trauailler à ietter quelques larmes ſenſibles: quand les larmes & les ſentimens exterieurs ſuiuent les interieurs, cela eſt bon. regret.

Le regret a deux motifs, ou la bonté ſouueraine infiniment aimable, ou les effets de ſa Iuſtice puniſſante grandement redoutable : L'acte de regret fait par le premier motif s'appelle Contrition, & l'autre Attrition. Cõbien y a-il de ſortes de regret.

La Contritiõ eſt vne vraye & parfaite douleur de ſon peché purement pour l'amour de Dieu Contrition qu'eſt-ce.

souuerainement bon, qui doit estre aimé par dessus toutes choses, auec vn ferme propos de n'y point retomber moyennant sa grace.

Attritiō qu'est-ce.

L'Attrition est vn deplaisir de son peché, à cause que Dieu qui est iuste punist, ou en ce monde, ou en l'autre, & pour la crainte de la punition on voudroit n'auoir point offensé.

Quecō prend la contrition.

La vraye Contrition doit contenir vn regret parfait de tous les pechez passez; auec vne forte resolution de ne retomber en aucun, & le dessein formé de se confesser à la premiere commodité, le tout moyennant l'aide de la grace de Dieu, laquelle on doit esperer de luy.

Faut-il estre cō

La Contritiō de tous les pechez mortels en particulier est à desi-

rer, & faut taſcher de le faire, à son deffaut vn acte general ſuffit; quand on forme le regret d'auoir offenſé, il faut touſiours taſcher qu'il ſoit de vraye Contrition & ne ſe pas contenter de l'attrition.

trit de chaque peché.

On eſt obligé de faire l'acte de Contrition, quand on ſent ſa cõſcience en peché mortel, ſur la fin ou peril de ſa vie : quand on reçoit ou adminiſtre quelque Sacrement, ſi on ne peut eſtre confeſſé, & eſt bon de le faire, quand on aſſiſte au ſaint Sacrifice de la Meſſe, pour y communier ſpirituellement.

Quand faut ils faire la Contrition.

La Contrition ſeule ſans les autres parties iuſtifie l'ame ; parce qu'elle comprend l'acte d'amour de Dieu ſur toutes choſes, auec le retour de la creature au Createur par vne vraye conuerſion

Quel acte iuſtifie.

moyennant la grace de Dieu : Et il n'y a point d'autre acte qui iustifie hors le Sacremẽt, si ce n'est vn parfait acte d'amour de Dieu comprenant la Contrition : Et l'Attrition seule sans l'absolutiõ dans la Confession ne suffit pas mais y estant iointe le Sacrement est entier, parce qu'elle est pour lors vne bonne disposition pour receuoir la grace du Sacrement.

L'attrition naturelle est elle bonne.

Si l'Attrition descendoit à la seule apprehension des peines ou de l'Enfer, ou d'autres temporelles, ou de la honte, ou quelque chose de semblable sans lesquelles on ne voudroit point quitter son peché auec exclusion de l'amour, de la bonté & de la iustice diuine, c'est vn amour propre & vne crainte purement

ſeruile indigne d'vn Chreſtien, qui ne pourroit pas eſtre vne diſpoſition valable pour le Sacrement, eſtant ſeulement humain & naturel, & non excité par la grace Diuine.

La confeſſion eſt de declarer ſes pechez à vn Preſtre, qui a pouuoir d'en abſoudre & d'en enioindre Penitence ou ſatisfaction. Confeſſion qu'eſt-ce.

La Confeſſion doit eſtre ſecrette & fidellement faite à l'oreille du Preſtre ſans autres témoins que ſa propre conſcience: Ce n'eſt pas que la Confeſſion publique ne fuſt fort bonne, mais l'Egliſe ne la permet pas à toutes ſortes de perſonnes, ny à toutes rencontres: Il faut ſoy-meſme de bouche propoſer au Preſtre ſes pechez honneſtement auec Quelle doit eſtre la Confeſſion.

honte & humilité & entierement, ſoit par memoire, ou par eſcrit recité deuant luy auec le ſentiment de douleur neceſſaire.

Que doit-on faire ſi le Penitent ne peut parler.

Si le Penitent ne pouuoit parler, fuſt par quelque reſſentiment, ou quelque autre empéchement, il doit donner ſa Confeſſion eſcrite à ſon Confeſſeur, qui la lira en ſa preſence, ou s'expliquer par ſignes le mieux qu'il pourra, afin de receuoir l'abſolution.

Vn confeſſeur appellé à quelqu'vn qui eſt à lextremité, qui ne peut ſe confeſſer, ny donner aucuns ſignes de repentance, ny de ſes pechez, il ne peut l'abſoudre, mais s'il apprend qu'il ait fait quelques ſignes de regret de ſes pechez, & de deſirer vn Confeſſeur; ſur vn tel raport fidele,

il le faut abſoudre.

Vn Penitent, qui ne peut eſtre entendu pour ſon langage peut prendre vn truchemẽt,ou interprete pour ſe confeſſer,de quelque ſexe qu'il ſoit, ou ſe contenter de s'expliquer par ſignes.

L'Examen de la Conſcience & recherche de ſes pechez eſt neceſſaire auparauant la Confeſſion, afin qu'elle ſoit bonne & aſſeurée. L'Examen eſt il neceſſaire.

L'examen ſe doit faire des paroles, penſées & actions, en regardant & conſiderant ſa vie, ſuiuant le temps, les lieux & les perſonnes, ſur les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe, ſur les pechez capitaux,& bien conſiderer ſes propres inclinations. Quand le fait-il.

L'abſolution eſt vn acte iuridique du Preſtre par lequel,en vertu Abſolution qu'eſt-ce.

du pouuoir qu'il a de Dieu, il remet au penitent ses pechez confessez, comme Ministre sacré & institué de Iesus-Christ pour cét effet.

Faut-il entêdre l'absolution.

L'absolution doit estre entenduë de celuy qui la reçoit, s'il se peut : Et le penitent n'entendant point la voix du Confesseur, le peut prier de prononcer plus intelligiblement les paroles de l'absolution, afin d'auoir plus d'asseurance & oster toute crainte & scrupule, parce qu'il est question de son salut.

Satisfaction qu'est-ce.

La satisfaction est vn acte de iustice par lequel on tasche de rendre à Dieu & à son prochain ce qui leur auoit esté iniustement osté par le peché, à Dieu son hôneur & sa gloire; au prochain son bien & l'honneur de sa reputatiõ.

La ſatisfaction eſt neceſſaire, il la faut faire ou deuant l'abſolution, ou apres, ſelon le ſage iugement du Confeſſeur, & qu'il iugera le mieux pour le ſalut du penitent. Eſt-elle neceſſaire.

Le penitent doit accepter les prieres, ieuſnes, aumoſnes & autres bonnes œuures, tant interieures qu'exterieures, qui luy ſont impoſées en ſatisfaction, & les accomplir fidelement, pourueu qu'elles ſoient prudemment impoſées, & qu'elles n'excedent point ſes forces, en quelque lieu qu'il ſe trouue, & en quelque eſtat de conſcience qu'il ſe trouuaſt par apres; parce que ces choſes luy ſont ordõnées & font partie de la penitence, pour la rẽdre entiere. Si le penitent iuge qu'on luy impoſe des choſes à faire, ou

dire, qui ſoient ſans ordre difficiles & incompatibles, & qu'il craigne de ne les pouuoir accomplir, ou d'en oublier, il doit prier le Confeſſeur de les luy changer, en luy expoſant ſon impuiſſance. On ſatisfait encor par le S. Sacrifice de la Meſſe & par les indulgences.

Indulgence qu'eſt-ce. Indulgence eſt vn payement de la peine deuë au péché apres la remiſſion de la coulpe par le Sacrement, lequel eſt pris dans le threſor de l'Egliſe, & eſt infiny, pour eſtre fondé ſur les merites de Ieſus-Chriſt, & les œuures ſur-abondantes des Saints, qui eſt diſtribué aux fideles par le Pape & les Eueſques, pour des cauſes bonnes & pieuſes, qui les meuuent à les donner.

Les Indulgences ſont données ordinairement pour quelque

bien commun de l'Eglise,& sont gaignées certainement par les fideles en accomplissant deuotement & exactement auec foy & charité les bonnes œuures qui sont eniointes.

§. V.

DE L'EVCHARISTIE.

LE saint Sacrement de l'Autel est sans doute le plus noble & le plus excellent de tous les autres, parce qu'il contient la grace Diuine & la donne comme font les autres; mais de plus il contient l'Autheur de la grace, à sçauoir, Iesus-Christ. Quel Sacrement est le plus noble.

Il s'appelle *Saint* particulierement à cause qu'il contient Iesus-Christ, le S. des Saints, principe de toute sainteté : *Et Sacrement de l'Autel*, parce qu'il est fait sur les saints Autels par les Prestres & non ailleurs.

Les Autels doiuent estre de pierres consacrées par l'Euesque, & ornez & couuerts de linges blancs, benis & consacrez aussi par l'Euesque.

Quand a esté institué le S. Sacremét.

Le saint Sacrement a esté institué de nostre Seigneur Iesus-Christ à son dernier soupper paschal & solemnel, qu'il celebra auec ses Disciples, suiuant la loy de Moyse, le soir immediatement deuant le iour de sa mort à la Croix par les Iuifs, & changeant les figures de l'ancien Testament dans la verité & realité d'vn nouueau, il donna son vray Corps à manger & son vray Sang à boire sous les especes ou apparances du pain & du vin, au lieu du pain & viandes communes & ordinaires, qui estoient mangez dans le souper legal & solemnel

de la Pasque des Iuifs : C'est pourquoy on l'appelle la sainte Cene de Iesus-Christ, c'est à dire, de son saint Souper, sa sainte Table, son saint Festin & Banquet, & plusieurs autres noms excellens, qui montrent sa dignité par dessus les autres Sacremens.

La sainte Messe est le saint Sacrifice du Corps & du Sang de Nostre Seigneur Iesus-Christ, offert à Dieu en propitiation de nos pechez, pour les viuans & les morts. La Messe qu'est ce.

Il y a Sacrement & Sacrifice à la sainte Messe. Y a-il Sacrifice ou Sacrement à la Messe.

Il y a Sacrement, parce qu'il y a vn signe visible, qui sont les especes, qui signifient & contiennent Iesus-Christ qui y est inuisible & sa grace.

Pour respondre d'ordre, quand on demande ce que c'est que l'Eucharistie; il faut dire.

Qu'est-ce, que l'Eucharistie.

C'est vn Sacrement qui contiēt veritablement, reellement & de fait le vray Corps & Sang de nostre Seigneur Iesus-Christ, sous les especes ou apparences sensibles du pain & du vin, (& apres on peut adiouster) son Ame & sa Diuinité, Iesus-Christ tout entier & viuant, & mesme toute la sainte Trinité par vne suite necessaire.

Quel Corps de Iesus-Christ est au S. Sacrement.

Le Corps de Nostre Seigneur Iesus-Christ, qui est dans le saint Sacrement, est son vray & mesme Corps qui a esté formé du pur sang de la sainte Vierge, par l'œuure du Saint Esprit au iour de son Incarnation, le mesme qui a esté attaché à la Croix, & mis au

au ſepulchre,& le meſme Ieſus-Chriſt qui eſt reſſuſcité, qui eſt maintenant viuant, aſſis à la droite de ſon Pere au Ciel, d'où il reuiendra viſiblement à la fin du monde iuger les viuans & les morts, qui pourtant eſt inuiſiblement dans ce Sacrement d'vne maniere ſpirituelle& indiuiſible, tout dans toute l'Hoſtie, & tout en chaque partie.

Le Corps de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt doit eſtre tout entier dans toute l'Hoſtie qui le contient, & tout dans chacune de ſes parties, ſoit qu'elle demeure entiere, ou qu'elle ſoit diuiſée en parties; parce qu'il faut qu'il ſoit dans toute l'eſpece, ou eſtoit la ſubſtance auparauant qu'il y fut preſent: Or il ne peut y eſtre diuiſible en parties,

Cõmẽt le corps de Ieſus Chriſt eſt il au S. Sacremẽt.

comme estoit la substance auec ses propres accidens, il faut donc qu'il y soit indiuisible, parce qu'il est viuant, ressuscité glorieux, & en vn estat, où il ne peut plus souffrir; Il faut donc qu'il soit dans le tout & dans toutes les parties ou entieres ou diuisée; de dire qu'il soit seulement dans vne partie diuisée & non dans l'autre, d'où elle a esté separée, cela ne se peut, parce qu'il n'y a pas plus de raison qu'il soit dans vne que dans l'autre, ny pourquoy plustost, ny pourquoy moins en vne que dans les autres, il faut donc qu'il soit dans toutes, ou que sans raison on dist qu'il ne seroit en aucune: De plus, s'il estoit dans vne seule partie diuisée des autres consacrées, il faudroit qu'il se retirast

des autres & ſans raiſon il en ſeroit abſent, d'où il s'en-ſuiuroit que ces parties ne ſeroient plus Sacrement, & qu'on ne le pourroit ſçauoir, quelles demeureroient ſans ſubſtance ny propre ny eſtrangere, ſans aucune actiõ productiue ny deſtructiue, & pour pluſieurs autres inconueniens, qui ſont contre la nature du Myſtere, & meſme contre l'ordre des choſes naturelles : il faut donc que Ieſus-Chriſt ſoit tout entier ſous toute l'eſpece conſacrée, & tout entier ſous chacune de ſes parties, ou vnies ou diuiſées, c'eſt noſtre foy.

La Foy Chreſtienne n'a pas beſoin d'experiences naturelles, ny de preuues humaines pour s'authoriſer; neãtmoins nous pouuõs nous ſeruir d'vn exemple pour Exẽple naturel

esclaircir comme Iesus-Christ dans ce Mystere, où il n'a aucune quantité mesurable, ou estenduë exterieure des parties dans le lieu, peut occuper vn lieu en tout ou en parties, mesme vne fort petite, iusques à vn poinct du lieu où il est, faisant rapport auec vne vraye quantité ou estéduë exterieure, qui se mesure & proportionne à vne moindre, & mesme à vn poinct: Supposons vne quantité reelle & veritable exterieurement estenduë de longueur de six pieds pour exemple, & que de toutes les parties & mesme de tous les poincts de cette estenduë qui sont infinis, on tire des lignes droites à vn poinct donné opposé à cette longueur, proche lequel à iuste proportiõ il y ait vne longueur d'vn pied,

qui eſt la ſixieſme partie de la grande ; ou d'vn poulce, douziéme du pied, ou plus ou moins : En ce cas par raiſon naturelle tous les Philoſophes accordent que toutes les lignes de la grande quantité, nonobſtant quelles ſoient infinies, pafferont toutes par les petites longueurs, pour paruenir au poinct donné, ſans ſe couper, ny ſe confondre, & qu'il eſt neceſſaire que cela ſoit : Et par conſequent que la grande longueur ou quãtité a du raport en meſure, & meſme quelque égalité aux petites parties, & les parties au tout, & le tout & les parties au poinct, où toutes les lignes ſe terminent, & ainſi que le petit contient le grand. C'eſt la meſme raiſon de pluſieurs cercles moindres qui sõt coupés

des lignes d'vn plus grand, pour venir au centre où elles se rencontrent, & ne se coupent point si elles ne passent. Posons maintenant que le Corps de nostre Seigneur Iesus-Christ dens sa quantité ou estenduë exterieure, & locale, fust de six pieds, ou soit diuisé en six parties égales, il peut par la preuue faire être egalé à vne moindre quãtité & mesme estre contenu dãs vn poinct.

Considerons-le maintenant glorieux, impassible & indiuisible, depoüillé de toute quantité ou estenduë exterieure, comme defait il l'est dans ce saint Sacrement : pourquoy en cét estat, où il n'a aucune materielle solidité, ne pourra-il pas estre réellemẽt & defait tout entier sous les especes Sacramẽtales & sous les moindres

parties ; il faut accorder cela par neceſſité, puiſque la raiſon humaine & la lumiere naturelle voit & accorde le premier, nonobſtant la quantité exterieure, qui eſt vn accident ſeparable, qui fait occuper le lieu par parties, qui eſt le fondement des meſures & de la diuiſion des ſubſtances materielles, & qui eſt la cauſe de l'impenetrabilité ou empeſchement, pourquoy les corps ne ſe peuuēt ſouffrir en vn meſme & meſme partie de lieu, ny ſe racourcir, pour s'égaler & meſurer à de moindres. Apres cela la lumiere de la Foy & la raiſon Diuine nous fait encore mieux accorder la verité du Corps & Sang de Ieſus-Chriſt ſous les eſpeces Sacramentales, & tout entier ſous chacune

ces parties du Sacrement.
Voyez la figure.

Appliquons maintenant ſur vn ſuiet ce poinct donné , où les lignes ſe finiſſent, & où toute l'eſtenduë de la ſubſtance contenuë ſous cette quãtité ſe reduit pour exemple, ſur vne hoſtie , ſoit ou à la circonference, ou la ſurface, en autant de lieux que ce poinct la touchera, autant de lieux touchez luy reſpondront & l'égaleront; Et à chacun de ces poincts touchez, qui peuuent eſt infinis & infiniment touchez, toutes les parties & tous les autres poincts infinis & à toutes l'eſtenduë du contenu dans toutes ſes dimenſions , ou de toute l'hoſtie y auront rapport , & y peuuent eſtre cõtenus : Si donc le Corps de Ieſus-

ſus-Chriſt eſt tout entier dans le poinct donné, où ſa grandeur ſe raporte & s'égale, doit pareillement eſtre tout entier dans le poinct touché, égal au poinct qui le touche, & où tout ce qui eſt dans l'Hoſtie ſe rapporte, parce que le Corps glorieux de Ieſus-Chriſt y eſtant indiuiſible & ſans quantité exterieure & locale, peut plus aiſément eſtre dans le tout, dans les parties & dans le poinct; qu'auec ſa grandeur locale ou eſtenduë exterieure : Et s'enſuit que Ieſus-Chriſt y ſera contenu indiuiſible, luy en toute l'Hoſtie, & luy vn & tout entier en toutes les parties, & meſme en tous les poincts de l'Hoſtie, ſoit entiere ou diuiſée.

Retournons à la foy, qui nous

enſeigne plus certainement la verité de cét adorable Myſtere que Ieſus-Chriſt eſt tout entier & viuant dans toute l'hoſtie conſacrée & toutes ſes parties.

Le Corps de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt eſt encore dans le ſaint Sacrement d'vne façon morte, quoy que de verité il y ſoit viuant. 1. à cauſe que dans le Sacremẽt il ne fait aucune action exterieure viſible & qui paroiſſe; il a des yeux & ne paroiſt point qu'il voye, vne bouche & ne parle point, des pieds & des mains, & ne remuë point, & ainſi du reſte. 2. par ce que ſon Corps ſous les eſpeces du pain ſemble eſtre ſeparé de ſon Sang ſous les eſpeces du vin, & quãd ces choſes sõt ſeparées en effet l'hõme eſt mort.

Le Corps de noſtre Seign. I.C.

contenu ſous les eſpeces du pain, qui ſont ſeparées des eſpeces du vin, n'eſt nullement ſeparé de ſon Sang contenu ſous les eſpeces du vin, quoy que ſeparées des eſpeces du pain & ne le peuuent eſtre: on peut dire qu'ils sōt ſeparez; quant au ſigne, ou quant à la ſignificatiō ſeulement mais non pas quant à la choſe contenuë, qui eſt Ieſus-Chriſt tout entier & viuant.

Le Corps de Ieſus-Chriſt eſt-il ſeparé de ſon Sāg au ſaint Sacremēt.

Il y a deux ſortes de ſignification & de ſignes au Sacrement qui ſignifient & contiennent le Corps & Sang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, à ſçauoir la matiere & la forme. Pour la matiere, il y en a de deux ſortes, qui ſont les eſpeces du pain, & les eſpeces du vin ſeparées l'vne de l'autre: pour la forme il y en a auſſi

Y a-il plus d'vn ſigne cōtenant Ieſus-Chriſt au ſaint Sacrement.

de deux ſortes, à ſçauoir, *Cecy eſt mon Corps*, pour le pain ; & *Cecy eſt mon Sang*, pour le vin, & toutes deux auſſi ſeparées l'vne de l'autre : Or par la force des paroles, *Cecy eſt mon Corps*, le Corps ſeul de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt eſt mis ſous les eſpeces du pain, quoy que ſon Sang, & tout ce qui reſte en Ieſus-Chriſt, y ſoit auſſi par vne ſuite neceſſaire: Et par la force des paroles, *Cecy eſt mon Sang*, le ſang ſeul de nôtre Seigneur Ieſus-Chriſt eſt mis ſous les eſpeces du vin; quoy que ſon Corps, & tout ce qui eſt en Ieſus-Chriſt, y ſoit auſſi par accompagnement neceſſaire d'où il s'enſuit que dans ce Myſtere il ſemble que le Corps de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt ſoit ſeparé de ſon Sang, à cauſe

de ces ſignes ſeparez ; Et qu'on peut dire qu'ils ſont ſeparez, quand au ſigne, ou quand à la ſignification, mais non quand à la choſe contenuë, qui eſt Ieſus-Chriſt ; inſeparable, indiuiſible, & impaſſible : Et cette ſeparation nous ſignifie & repreſente la reelle ſeparation du Corps & du Sang de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, arriuee ſur la montagne à ſa mort ſur la Croix, où reellemẽt & de fait, ils ont eſté ſeparez, & qui nous sõt repreſẽtez & rememorez dans ce Myſtere.

La raiſon pourquoy le Corps de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt eſt mis ſeul par la force des paroles de la conſecration ſous les eſpeces du pain, & ſon Sang de meſme ſous les apparences du vin, eſt que les paroles de leur pro-

Pourquoy le Corps de Ieſus Chriſt eſt-il myſtiquemẽt ſeparé.

de son Sang. pre force & vertu ne doiuent mettre ny representer que ce qu'elles signifient : Or ces paroles *Cecy est mon Corps*, ne signifient que le Corps seul de nostre Seigneur Iesus-Christ, & ces paroles, *Cecy est mon Sang*, ne signifiēt aussi que le Sang seul de Iesus-Christ, & partant chaque sorte de paroles de sa propre vertu & signification practique ne peut mettre autre chose sous les especes Sacramentales, que ce qu'elles signifient & demonstrent chacune à part soy.

Iesus-Christ dans le S. Sacrement. peut-il parler, manger voir, &c.

Iesus-Christ dans le S. Sacrement ne fait & ne peut faire aucunes fonctions des sens exterieurs, à cause qu'il n' y a point de quantié ou estenduë exterieure dans le lieu qui est necessaire pour les fonctiōs exterieures, & ne peut aussi à cause de ce-

la receuoir par le moyen de l'air les eſpeces impreſſes enuoyées des corps materiels & ſenſibles qui occupent lieu.

Quoy que Ieſus-Chriſt n'ait aucune quantité exterieure dans le S.Sacrement, il y en a pourtant vne qu'on appelle quantité interieure, qui eſt la iuſte & naturelle poſition des parties de ſon Corps entr'elle auec ordre & ſans confuſion, mais auec diſpoſition & diſtinction; en ſorte que la teſte n'eſt pas les pieds, n'ayãt point perdu leur place & leur ordre, & ainſi des autres parties & la teſte eſt ſur le col, le col ſur les eſpaules, &c. Quoy que toute ſoiẽt enſemble en vn meſme lieu ſans diſtinctiõ dans le lieu auec la ſeule diſtinction entre les parties. Quelle quantité a I. C. dans le S.Sacremẽt.

Nous ne pouuõs pas voir Ieſus-Chriſt dans le ſaint Sacerement Peut on

voir I. C. dans l'Eucharistie.

par les forces naturelles & ordinaires de nos yeux corporels & mortels, parce que n'estant point estendu localement, il ne peut leur enuoyer les especes impresses necessairement requises pour voir : en outre qu'il y est d'vne maniere Sacramentale.

Maniere Sacramentaire qu'est-ce.

La maniere Sacramentale veut que la verité des choses contenuës dans les Sacremens demeure insensible & imperceptible à nos sens, autrement ce seroit ruiner la nature du Sacrement, qui est vn signe sensible, signifiant les choses insensibles, comme sont les especes sensibles au saint Sacrement, qui couurent Iesus-Christ qui y est insensible.

Pourquoy appele-on especes.

Ce qui paroist au S. Sacrement est appellé especes ou apparences, parce qu'il n'y a plus en effet

de propre ſubſtãce de pain ny de vin , mais vne ſeule apparence ſelon nos ſens ; ſous leſquelles en verité eſt vne autre ſubſtance, qui eſt celle du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt.

Ce Sacrement eſt d'vne autre nature que les autres, il demeure apres qu'il eſt fait , ſon eſtre ou ſon eſtat eſt permanent,& les autres cõſiſtent en l'acte ou fonction de leur adminiſtration ſeulement : C'eſt pourquoy il faut parler de ſa matiere & de ſa forme dans vne autre maniere qu'on ne fait pas des autres.

Quel eſt l'eſtat de ce Sacremẽt.

Ce Sacrement doit eſtre conſideré en deux temps:le premier au temps de ſa Conſecration, ou quand on le fait le:ſecond apres la conſecration ou quand il eſt fait : Dans le premier ſa matiere

Quelle eſt la matiere & la forme de l'Euchariſtie.

eſt du vray pain de froment & du vray vin de vigne : Dans le ſecond ſa matiere eſt ce qui reſte du pain & du vin, qui ſont les eſpeces du pain & du vin, qui demeurent apres la conſecration. Pour la forme, il faut faire la meſme diſtinction ; dans le premier temps : la forme de ce Sacrement ſont ces paroles, *Cecy eſt mon Corps,& Cecy eſt mon Sang,* &c. que le Preſtre prononce ſur la matiere : Et dans le ſecond, c'eſt le vray Corps & Sang de Ieſus-Chriſt produit ſous les eſpeces par la force des paroles de la conſecration, parce que c'eſt ce qui a eſté produit par les paroles, & qui eſtant ioint auec les eſpeces Sacramentales, fait ce Sacrement dãs ſon eſtre permanẽt.

De qui Les paroles de la conſecration

ſont de Ieſus-Chriſt meſme qui les a inſtituées,& non point proprement du Preſtre, parce qu'il les prononce ſeulement comme Miniſtre inſtitué de Ieſus-Chriſt. Et le ſens des paroles le fait connoiſtre, parce que le Preſtre diſant, *Cecy eſt mon Corps*, ce n'eſt pas le ſien de qui il parle, mais celuy de Ieſus-Chriſt. Et ainſi il faut dire de celuy-là,ſont les paroles de qui eſt le corps, qui le ſignifient : Or ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, ſignifient & mettent le Corps de Ieſus-Chriſt,& non celuy du Preſtre, elles ſont donc de Ieſus-Chriſt.

ſont les paroles de la conſecration

Il ſe remarque trois principaux miracles dans la conſecration, à ſçauoir 1. la diuiſion ou ſeparation reelle de la ſubſtance d'auec les accidẽs.2.la conſeruation des

Y a-il des miracles à la conſecration.

accidens ſans leur propre ſubſtance ny ſouſtien. 3. la ſubſtance du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt mis en la place de la ſubſtance du pain & du vin ſous leur propres eſpeces ou accidens par l'acte de la Tranſſubſtantiation.

Tranſſubſtantion qu'eſt-ce. Tranſſubſtantiation eſt le changement d'vne ſubſtance en vne autres, meſmes accidens ſenſibles demeurans ſans changement : comme du contraire on diroit Tranſaccidention eſt le changement d'vn accident en vn autre dans vn meſme ſuiet, ou meſme ſubſtance demeurant, comme le froid en chaud, le noir en blanc, &c.

Que leſt le changement dans ce Myſtere. Dans ce Myſtere le changement des ſubſtances eſt tout ſingulier, & ſans auoir d'exemple dans les changemens qui ſe font dans

la

la nature : Il n'eſt point d'vne choſe en vne autre, comme il arriue dans les permutations, où les choſes demeurent encore meſme apres le changement : Il n'eſt point des ſimples dans la compoſition, ou des parties dans le tout comme des elemens ou des parties dans le compoſé : il n'eſt point de nourriture, ou l'aliment ſe change en la choſe viuante nourrie : Il n'eſt point de generation, où vne nouuelle ſubſtance qui n'eſtoit point eſt produite : Mais il eſt de reproduction ſans corruption d'accidẽs, où par la force des paroles de la conſecration Ieſus-Chriſt, vray Dieu engendré de la ſubſtance de ſon Pere diuin dans l'eternité deuant tous les ſiecles, & nay vray homme dans le ſiecle de la

ſubſtance de la ſainte Vierge ſa Mere, maintenant ſeant à la droite de ſon Pere diuin dans le Cel eſt réproduit par la force des paroles, & mis preſent ſous les eſpeces du pain & du vin: Et la creature obeïſſant à ſon Createur luy cede ſa place, & par l'acte de la tranſſubſtantiation, la ſubſtance du pain & du vin ceſſe d'eſtre, & de ſouſtenir ſes propres accidens, & ſon lieu & place, & ſous leurs meſmes accidens, ſans eſtre aucunement changez, entre & eſt mis le vray Corps & Sang de Ieſus-Chriſt, & luy tout entier & viuant, exiſtant auparauant en luy, & reexiſtant de nouueau ſous ces accidens, ſans qu'ils ſoient attachez à la ſubſtance du Corps & du Sang de Ieſus-Chriſt, ny

qu'ils conſeruent encore leur propre ſubſtance, parce qu'elle n'y eſt plus apres la conſecration & l'acte de la tranſubſtantiation.

Ce n'eſt pas que les ſubſtances du Corps & Sang de Ieſus-Chriſt ſoient contraires proprement & incompatibles auec celles du pain & du vin, les ſubſtances n'eſtant nullement contraires entr'elles, il n'y a que les accidans & les qualitez des ſubſtances, qui ſe diſputent & ne ſe peuuent ſouffrir en vn meſme lieu; mais c'eſt à cauſes que les paroles de la conſecration n'auroient pas leur force ny leur verité. *Cecy eſt*, doit ſignifier & deſigner vne ſeule ſubſtãce, & vn ſeul ſuiet, où ces paroles s'appliquãt, & nõ pas deux: Non point la ſub-

Les ſubſtãces ſont elles cõtraires dans l'Euchariſtie.

ſtance du pain & du vin, parce que les paroles ne le ſignifient, mais celle du Corps & Sang de de Ieſus-Chriſt ſignifiée. Si les paroles eſtoient, *icy eſt*, elle pourroient ſignifier & deſigner pluſieurs ſubſtances, ou ſuiets en vn meſme lieu, comme vn eſprit dans vn corps, vne matiere dans vne autre, &c. Mais elles ne ſont pas telles, & de leur nature ne peuuent deſigner qu'vn ſuiet, ſans tromper ny mettre en doute, & ne ſignifiant autre choſe que le Corps & Sang de Ieſus-Chriſt, & eſtant pratiques de leur inſtitution, elles doiuent deſigner certainement, & mettre veritablemẽt le Corps & le Sang de I.C. ſous les eſpeces du pain & du vin auec cette incõpatibilité à leur propre ſubſtance, & auec compatibilité aux accidens.

Et la raiſon pourquoy les accidens propres de la ſubſtance du pain & du vin demeurent eſt, 1. que la force des paroles & l'acte de la tranſſubſtantiation ne va qu'à mettre le Corps & le Sang de Ieſus-Chriſt preſens, & à expulſer toute autre ſubſtance, & ne touche point les accidẽs pour les détruire, & ainſi ils doiuent demeurer apres la conſecration, n'y ayant aucune action deſtructiue pour les corrompre. 2. Il eſt de la nature du Sacrement dans l'eſtre permanent, qu'il demeure vn ſigne ſenſible apres l'action du Sacrement & nul autre ne le peut eſtre dans l'Euchariſtie que les accidẽs du pain & du vin. Pourquoy les acidens demeurent-ils pluſtoſt qu'en la ſubſtãce dans l'Euchariſtie.

Ieſus-Chriſt eſt & peut eſtre en pluſieurs lieux en meſme temps ſans repugnance ny con- Ieſus-Chriſt peut-il eſtre

plu-
sieurs
lieux.
tradiction : parce qu'il n'est pas dans les diuers lieux, où il est, auec mesmes & pareilles circonstances de lieu, d'actions, ou fonctions repugnantes entr'elles. Vne parole seule est en plusieurs oreilles, vn visage en plusieurs miroirs : & la parole eternelle, image viuante du Pere diuin, qui est par tout & en mesme temps & en toute eternité remplit tout, pourra elle point par sa toute puissance se faire obeïr par vne nature creée, à laquelle elle s'est vnie personnellement, pour se mettre en autant de lieux qu'elle est, & qu'il luy plaira en mesme temps, puis qu'elle est infinimẽt par tout, qu'il n'y a creature qui puisse empescher la volonté & la puissance de son Createur, & comme il a vne puissance

ſouueraine & infinie pour luy commander, elle a auſſi vne ſouſmiſſion infinie pour luy obeïr.

Il y a Sacrifice à la ſainte Meſſe.

Sacrifice eſt vne offrande, ou l'oblation d'vne choſe ſenſible, ou ſenſiblement deſignée faite ou offerte à Dieu ſeul par vn legitime Miniſtre, diuiſant ou détruiſant l'Hoſtie deuant luy en témoignage & reconnoiſſance du ſouuerain domaine & pouuoir abſolu qu'il a ſur nous, pour ce qui regarde noſtre vie & noſtre mort: Et afin de l'appaiſer pour nos pechez, & obtenir quelques biens faits de luy. Sacrifice qu'eſt ce.

Dans la Loy de Dieu ancienne, il y auoit principalement de trois ſortes de Sacrifices: Le premier êtoit l'holocauſte, où toute l'Hoſtie eſtoit entierement bruſlée Cõbien y a-il de ſortes de Sacrifices.

& consommée pour Dieu: Le second estoit le Sacrifice pour le peché, qui estoit diuisé en deux parts, la premiere pour Dieu, l'autre pour le Prestre: Le troisiesme s'appelloit le Sacrifice pacifique qui s'offroit pour demander & remercier, & il se diuisoit en trois parties, la premiere estoit pour Dieu, la seconde pour le Prestre, & la troisiéme pour ceux qui l'offroient.

Tous ces Sacrifices & toutes les anciennes ceremonies ne sont plus ny en vigueur ny en vsage: Nous auons le seul & vnique Sacrifice de l'autel des fideles, qui contient tres-noblement & tres-parfaitement ce que signifioient les Anciens, qui n'estoient que l'ombre & les figures du nouueau institué de Iesus-Christ qui en est la vraye hostie.

Hostie est ce qu'on offre dans le Sacrifice, comme estoient enciennement les bœufs, moutons, le pain, le vin, &c. Et maintenant le Corps & Sang de Nostre-Seigneur Iesus-Christ. Hostie qu'est-ce.

Le Sacrifice de la sainte Messe est vn vray Sacrifice, parce que le vray Sacrifice consistant en la diuision & destruction de l'Hostie, le Prestre vray & legitime Ministre de ce Sacrifice offre à Dieu Iesus-Christ son Fils, mystiquement & representatiuement diuisé sous les especes du pain & du vin réellement separées entr'elles, & de differente espece, diuisément signifiant le Corps de Iesus-Christ separé de son Sang, quand aux signes, quoy que non quand à la chose. Y a-il vn vray Sacrifice à la Messe.

Le Sacrifice de la sainte Messe Que si

nifie le Sacrifice de la Messe.

est rememoratif & representatif de celuy qui a esté cõsommé sur le Caluaire, où la mesme Hostie a esté offerte mais d'vne façon sanglante par la volõté & le ministere de Iesus-Christ mesme s'offrant à Dieu, & l'a vne seule fois offert en cette maniere, mais tous les iours offert d'vne autre sorte, qui n'est sanglante ny cruelle sur les saints Autels des Fideles, par le ministere des Prestres vrays sacrificateurs de Iesus-Christ.

Quel est l'Esprit du Sacrifice.

L'esprit de nostre Sacrifice, & la pensée du Sacrifiant dans l'acte du Sacrifice est celle-cy : Pere Eternel voicy Iesus-Christ vostre Fils vnique encore immolé sur ces Autels, qui vous est offert par nos mains, en reconnoissance que comme il est mort, & que

ſon Corps a eſté ſeparé de ſon Sang, par les tourmens de ſa Paſſiõ pour nos pechez, vous pourriez iuſtement & à meilleur titre tirer ſur nous vengeance de nos crimes, & nous faire mourir, parce que ce ſont les noſtres, & non les ſiens qui l'ont fait mourir : Mais vous eſtes tres-humblemẽt ſupplié par ce tres-agreable Sacrifice de nous pardonner nos pechez, & nous laiſſer viure pour faire penitence & vous ſeruir. Vous eſtes auſſi tres-humblement remercié de tous les benefices, que tous les hommes ont receu & reçoiuent tous les iours de voſtre bonté, tant de la Creation, & des biens tẽporels, que de la redẽptiõ & des biẽs ſurnaturels de vos graces, auec vne tres-profonde ſupplication d'auoir pitié

des ames detenuës au Purgatoire, & de nous continuer vos graces & benedictions iusques à la fin, & apres nous donner la vie eternelle.

Quel est l'effet de la Cōmunion.

L'effet de ce Sacrifice & du Sacrement s'estend sur les ames & sur les corps, dans les ames il produit des graces plus abondātes que les autres, d'vne maniere plus noble & plus singuliere, a l'effet de les nourrir spirituellement, parce qu'il contient l'autheur de la vie & de tous les biés: Dās les corps il est asseuré qu'on reçoit dās cette vie inuisiblemét des dons & faueurs particulieres, qui paroistront à la resurrection generale, & ce ne peut estre sans vn singulier dessein que Iesus-Christ nous dōne son Corps, son Sang & son Ame, pour les vnir

aux noſtres, & ſa diuinité à nôtre humanité dans la maniere incomprehenſible de ces vnions.

Le bon & le méchant, le iuſte & l'impie reçoiuent meſme Sacrement, mais les effets ſont diuers, la vie eſt pour les bons ; & la mort eternelle pour les impenitens, & aſſez ſouuent vne punition de mort temporelle. Reçoit on égalemẽt I.C. au Sacrement.

Celuy qui ne communie que ſous vne eſpece reçoit autant que qui communie ſous les deux ou pluſieurs Hoſties, parce que ce n'eſt qu'vne meſme refection ſpirituelle, & vn meſme Ieſus-Chriſt tout entier & viuant ſous chacune eſpece, ou parties de l'eſpece, ſans nulle diuiſion : Et ainſi les peuples, & ceux qui ne ſacrifient point, doiuent eſtre cõtens de communier ſous vne ſeu- Le cõmuniãt ſous vne eſpece que reçoit-il.

le espece, & se conformer au vouloir de l'Eglise, bonne mere qui ne priue point ses enfans du bien qu'ils peuuent esperer dans les Sacremens.

Quelle est la disposition de cõmunier.

La vraye disposition d'vne bonne communion est, 1. vne bonne, sainte & non feinte penitence auec les circonstances. 2. la viue Foy en Iesus-Christ, qu'on croit estre & receuoir dans le Sacrement. 3. vne forte esperance pratiquée par des actes, par des feruentes prieres & Oraisons, par les actes d'adoration & autres actes de Religion. 4. La Charité parfaite & l'amour effectif & affectueux en Iesus-Christ au temps de la communion principalement, afin de faire vne sainte vnion par amour auec celuy qui se donne dans ce Sa-

crement d'amour par amonr.

L'Eglise oblige tout fidele Chrestien de communier à Pasque sous son propre Pasteur dans sa Parroisse, si c'est ailleurs cela se doit faire auec sa permission: Et de droit diuin on est obligé au saint Viatique à la fin de sa vie, s'il n'y a necessité ou empeschement qui priue de ce bien. Est-on obligé de communier.

Il faut détromper le peuple ignorant, qui croiroit que le pain & le vin qu'on benit, & qu'on donne en quelques lieux apres la communion, contient le vray Corps & Sang de Iesus-Christ, & leur apprendre qu'il n'y a que ce qui est consacré sur les saints Autels, & qui leur est distribué par les mains des Prestres.

§. VI.

DE L'ORDRE.

Qu'est-ce que l'Ordre

L'Ordre est vn Sacrement, qui se confere par les Euesques, en imposant les mains sur les personnes qu'ils ordonnent: & leur baillant les instrumens & ornemens de leur Office, & prononçant la forme propre à chacun des Ordres.

Cõbien y a-il d'Ordres Ecclesiastiques.

Sous l'Ordre en general, qui est vn, il y en a sept differẽs d'espece; à sçauoir l'Ordre de la Prestrise, de Diacre, Sous-diacre, Acholite, Exorciste, Lecteur, & Portier. Les quatre derniers s'appellent Ordres mineurs ou moindres, & les trois premiers sont appellez Ordres maieurs & sacrez, parce qu'ils sont occupez au sacré Mystere, & aux choses qui l'approchent & luy seruent de plus prés que les autres.

Les

Les charges & offices de ces ordres son differens entr'eux.

Quelles charges ont les Ordres Ecclesiastiques.

LePortier tient les clefs de l'Eglise, pour y laisser entrer ceux qui sont dignes des saintsMysteres, & en chasser les indignes, comme les catechumenes, les possedez,les excommuniez, &c.

Le Lecteur doit lire dans l'Eglise les principes de la Foy Chrestienne, & ce qu'il a ordre de lire de la sainte Escriture.

L'Exorciste prioit sur les possedez,cõiuroit leDemõ de sortir.

L'Acholite doit assister le Diacre & le Sous-diacre,& leur preparer ce qui est necessaire pour l'Autel, comme eau, vin, cierge, encens, &c.

Le Sous-diacre doit lire l'Epistre à l'Autel, preparer le calice pour le donner au Diacre & don-

ner à lauer les mains au Prestre à l'Autel.

Le Diacre doit chanter l'Euangile, donner à l'officiant le pain & le calice, estre present à l'Autel proche de luy, assister l'Euesque en preschant & prescher s'il en reçoit la commission.

Le Prestre consacre le Corps & le Sang de Iesus-Christ, baptise, recõcilie les pecheurs par la penitence, paist & regit le peuple, qui luy est commis. Il n'y a que l'homme par institution diuine, qui puisse estre fait Prestre, les femmes ne peuuent pretendre à aucun ordre de l'Eglise.

L'Office de l'Euesque est de consacrer les Prestres en leur conferant l'Ordre de donner la Confirmation, & faire les autres fonctions Hierarchiques, de sa

charge : Trois Eueſques en conſacrent vn.

Celuy qu'on fait Preſtre doit eſtre ſuffiſamment ſçauant & de bonnes mœurs, ne point eſtre bigame, c'eſt à dire, n'auoir point eſté marié deux fois, ou auoir eſpousé vne veufue, s'il n'auoit diſpēſe, & n'auoir irregularité, ny eſtre dās les cenſures de l'Egliſe.

L'Eueſque & le Preſtre ont pareil pouuoir ſur le Corps vray de Ieſus-Chriſt, c'eſt à dire, pareille puiſsāce de conſacrer & ſacrifier, mais leur pouuoir eſt inegal ſur le Corps myſtique de I.C. c'eſt à dire, ſur ſon Egliſe, pour ce qui en regarde l'ordre & le regime, ſa iuriſdiction eſt plus grande & plus eſtenduë que celle des Preſtres, qui sōt inferieurs aux Eueſques en ordre & en iuriſdictiō

L'Eueſque & le Preſtre differēt ils en fonctiō

Que reçoit le Prestre dans sõ Ordre.

Quand le Prestre est ordonnez ou consacré par l'Euesque, il reçoit deux puissances : La premiere est de consacrer le Corps vray de Iesus-Christ. La seconde est le pouuoir d'absoudre des pechez : Ce qu'il ne peut pourtant mettre en execution incontinent apres son ordre receu sãs vn autre pouuoir de son Superieur, que l'on appelle iurisdictiõ, parce quoy que le Prestre dans son ordination reçoiue le pouuoir de remettre les pechez, il n'a pourtãt point encore de peuples assignez ny designez, sur qui il puisse exercer son pouuoir : Et tous les peuples dans l'Ordre hierarchique estant sous des Pasteurs & Superieurs mediats & immediats, il faut que l'vn & l'autre Pasteur reçoiue le Prestre ordonné en

participation de leur charge & de leur trauaux, pour legitimement ſelon l'ordre de Ieſus-Chriſt & l'intention de l'Egliſe exercer les fonctiõs de ſon caractere, autrement s'il entreprenoit de donner l'abſolution hors les cas de neceſſité extréme, elle ſeroit nulle.

Iuriſdiction eſt vn pouuoir du Superieur ſur l'inferieur, par lequel il connoiſt des faits & actions de l'inferieur, pour les approuuer ou condamner, & rendre le droit à vn chacun.

Iuriſdiction qu'eſt-ce.

Il y a deux ſortes de Iuriſdictiõ, l'vne eſt ſpirituelle, & l'autre eſt temporelle : La premiere s'exerce par les Paſteurs de l'Egliſe, & la ſeconde par les Roys & Princes, ou leurs Iuges & Magiſtrats de Iuſtice, tant au Ciuil qu'au Criminel, ſur les biens & le

Cõbien y a-il de ſortes de iuriſdiction

personnes de leurs subiets.

Cōbien y a il de sortes de iurisdictiō spirituelles.

Il y a deux sortes de Iurisdictiō spirituelle : La premiere est interieure & au fort de la conscience seulement, qui est le pouuoir de remettre les pechez par la penitence dans le secret de la Confession ; où le Prestre connoist l'estat du penitent , donne ou refuse l'absolution des pechez: La seconde est exterieure, qui regarde le regime exterieur de l'Eglise , & laquelle pour se faire obeïr a en main le pouuoir d'excommunier , suspendre, interdire , & d'vser des autres censures ; comme aussi d'en absoudre,& de donner des Indulgēces. Cette iurisdiction spirituelle s'obtient par les charges & dignitez de l'Euesque , du Curé, ou autre Pasteur legitime, & par

delagation à ceux qui ne ſont point dans ces charges;& conſiſte à auoit des peuples ſous ſon pouuoir, ſoit ou propres ou deputez&aſſignez par les Paſteurs.

Par le pouuoir que Ieſus-Chriſt a donné à ſon Egliſe, de lier & de délier, de retenir & remettre les pechez, les Paſteurs ordinaires ont pouuoir de ſe reſeruer quelques cas criminels & quelques pechez pour en prendre connoiſſance, & en ordonner eux-meſmes des penitences, comme le Pape à ce pouuoir ſur toute l'Egliſe, & l'Eueſque dans ſon Dioceſe, & aucun autre Preſtre ne peut abſoudre de ces cas reſeruez hors la licence, ou l'extréme neceſſité, autrement l'abſolution en ſeroit nulle.

Peut-il y auoir des cas reſeruez.

L'intention de Ieſus-Chriſt

& de fon Eglife eft que les Preftres gardent le celibat;c'eft à dire que depuis qu'ils font consacrez à fon feruice , ils ne fe marient point , afin que quittant tous les foins & les occupations des perfonnes mariées , ils luy feruent plus purement & plus fidelement.

La fin du Sacrement de l'Ordre & l'intention de Iefus-Chrift fur les Ecclefiaftiques eft de purger, illuminer , & perfectionner les peuples par la parole de Dieu, & les Sacremens dans l'Ordre hierarchique , qu'il a inftitué dans fon Eglife.

§. VII.

DV MARIAGE.

Le Mariage qu'eft-ce.

LE Mariage, en qualité de Sacrement inftitué de I. C. eft vn contract & accord entre deux

personnes de diuers sexe, libres & capables pour cét effet, & baptisées, fait par vn mutuel consentement, libre formé & exprimé des deux parties en la presence de leur Pasteur ou quelqu'vn commis de sa part, & des témoins suffisans auec les solemnitez requises, qui doit durer iusqu'a la mort de l'vne des deux parties sans separation ny dissolution.

Entre les Payẽs qui ne sõt point baptisez, il n'y a point de mariage qui soit vray Sacrement, mais seulement vn contract ciuil, qui peut auoir forces par les loix humaines seulement. Y a-il Mariage entre les infideles.

Dans le Mariage il y a deux choses, à sçauoir les promesses pour se marier par apres suiuant l'ordre de l'Eglise, qu'on appelle promesse de futur ou fiançail- Qui a-il dans ce Sacremẽt

les qui commencent bien le mariage, mais ne le font pas: Et le mariage en effet, qui s'appelle consentemét & promesse de present qui se fait deuant le Curé, auec les conditions necessaires.

Quelles sont les conditions du consentement. Le cõsentement des personnes, qui se marient, doit estre vray & non feint, libre & non forcé, raisonnable & non temerairement ou imprudemment fait, & sans ce consentement & libre volonté le mariage est nul, quoy que fait & mesme consommé, parce que cette volonté & consentement sont essentiels.

Quelle est la matiere & la forme. La matiere du mariage sont bien les personnes qui contractent, mais leur consentement mutuellemét dóné est la matiere prochaine, & leur consentement mutuellement receu & accepté

passe pour forme de ceSacremẽt essentiellement necessaire.

Les enfans, qui pour l'amour de la vertu de continẽce ne veulent point consentir au Mariage, peuuent en ce cas sans aucun peché desobeyr à leurs parens ou autres Superieurs, qui les voudroient contraindre, parce que personne n'est obligé d'auoir, ny d'éleuer des Enfans, & l'estat de continence est plus noble que celuy du Mariage.

Les enfans peuuẽt ils refuser le mariage.

Les promesses de Mariage futur & le Mariage mesme de present se peuuẽt faire entre absens par le moyen des procureurs, pourueu que les parties consentent & declarent à leurs procureurs leur volonté & consentement, leur donnant charge

Le Mariage se peut-il faire par Procureur.

de contracter pour eux & en leur nom, comme s'ils estoient personnellement presens, & en leur designãt la personne auec qui on veut contracter, & encor auparauant le contract accomply, on n'ait point retracté son consentement, parce qu'en ce cas tout ce que le Procureur feroit seroit nul.

Le Mariage se peut-il rompre

Le Mariage, quoy que validement contracté, se rompt entre les parties, si ou toutes deux, ou vne pour le moins entre en Religion dãs les deux premiers mois auparauant la consommation, y faisant veu solemnel, parce que c'est vne condition d'vn meilleur bien, & en ce cas la partie, qui demeure sans faire vœu, est libre & se peut remarier, s'il ny a empeschement d'ailleurs.

Les promesses du futur Mariage se rompent aussi par le vœu de Religion solemnel, & en prenant quelque ordre sacré, ou contractant de present auec vn autre, & par sentence du Iuge Ecclesiastique.

Il y a des cas ou des causes qui empechent que les Mariages ne puissent estre valablement cõtractés, que si dans ces cas & empeschemẽs, il se faisoit quelques Mariages ils sont nuls, à sçauoir. Y a-il desempeschemens au Mariage.

1. L'Erreur, c'est quand pensant & ayant intention d'épouser Marie, pour exemple, & non autre, on a supposé Marguerite, ce cas empéche le Mariage deuant & le dissout apres. Toute autre erreur ne l'empesche point.

2. La condition (seruile à sçauoir c'est quand vne personne, ou tou-

deux, est esclaue & non libre, & pensant prendre vne libre c'est vn esclaue, ou si on mettoit quelque condition impertinẽte & incompatible au Mariage, à faute de quoy on ne veut pas contracter presentement.

3. Le Vœu simple de chasteté empeche le Mariage auparauant, si pourtant, il est fait, il ne le rompt pas, telles personnes pechent & faut dispése, le vœu solemnel empéche deuant & apres.

4. La consanguinité ou parenté iusques au quatriesme degré inclusiuement empesche & rompt

5. les Mariages. Le crime, c'est quand l'vn des mariés à procuré la mort à sa partie pour se marier à vn autre, ou que cet autre l'ait fait à ce dessein; que si la mort s'en est ensuiuie, ce pretendu Mariage ne peut estre bõ ny valable.

La Religion (diuerſe) vn fidele 6.
auec vn Baptizé, le Mariage eſt
nul. Vn heretique auec vn fidele,
le mariage eſt illicite.

La force & la violence faite à 7.
vne perſonne & la crainte qui
eſbranle la cõſtance forte & rai-
ſonnable, oſte le conſentement
neceſſaire, & fait le Mariage nul.
Celuy qui rauit vn autre pour l'é-
pouſer ne le peut, pendant qu'el-
le eſt en ſon pouuoir: le rauiſſeur
eſt excommunié.

L'Ordre ſacré de Preſtriſe, ou 8.
vn des autres, empeſche & diſ-
ſout le Mariage.

Le lien d'excommunication & 9.
cenſure maiuere, & du Mariage
valide, pendant qu'ils durent em-
peche le Mariage, l'abſence ny
remedie point.

L'honneſteté publique, qui 10.

vient des seules promesses de futur, estãt rompuës par quoy que ce soit, ceux de premier degré ne peuuent se marier auec la personne delaissée, parce c'est contre l'honnesteté & tient en quelque sorte de l'alliance.

12. L'alliance ou affinité est vn lien entre les parens des personnes mariées, qui empesche le Mariage iusques au quatriesme degré, la couche illicite l'empeche iusques au second.

12. L'impuissance (naturelle) de quelque cause qu'elle vienne, soit naturelle ou autre, demeurant depuis le Mariage fait iusques à trois ans apres, à cause duquel temps elle est iugee perpetuelle, dissout le Mariage.

13. Le clandestin, qui se fait sans la presence du Curé & sans les au-

tres choſes requiſes, hors la diſpence du Superieur eſt nul.

La fin du Mariage eſt vne paiſible ſocieté du Mary & de la Femme, & d'auoir des Enfans pour les nourrir & eſleuer au ſeruice de Dieu & du public.

§. VIII.

DE L'EXTREME-ONCTION.

LE Sacrement de l'Extreme-Onction eſt vn puiſſant & dernier remede, que Ieſus-Christ a ordonné pour ſes Enfans, duquel l'Egliſe comme bonne mere leur pouruoit à la fin de leur vie, pour les faire paſſer & les conduire plus aſſeurément au Royaume des viuans.

Extreme-onction qu'eſt-ce.

La Matiere de ce Sacrement eſt l'huile d'oliue beniſt par l'Eueſque, le Preſtre met ſur les yeux, à la bouche, au nés, oreilles &

Quelle eſt ſa matiere & ſa forme.

autres lieux du malade ſelon l'ordre de l'Égliſe, en prononçët la forme, qui eſt ces paroles: *Par cette ſainte*, ou, *ſacrée Onction d'huile, & Dieu par ſa tres pieuſe miſericorde vous pardonne tout ce que vous auez offencé par la veuë*, touchant, les yeux, *par l'adorat*, touchant le nez, &c. *Au nom du Pere & du Fils & du S. Eſprit. Amen.*

Cōbien faut-il faire d'onctions.

On fait autant d'onctiōs diſtinctes, & on prononce autant de fois la forme, qu'on touche de ſens auec le ſaint huile: Vne ſeule Onctiō pour tous ſeroit neantmoins ſuffiſante dans la neceſſité.

Quels ſont les effets de ce Sacrement.

Le profit de ce Sacrement eſt premierement de dōner la grace habituelle, comme font tout les autres, & pour cela il faut y eſtre diſpoſé par la penitence, parce

qu'il eſt du nombre des Sacre-cremens des viuans.

Vn ſecond effet eſt, qu'il efface les pechez veniels, comme font auſſi les autres Sacremens, & tout bon œuure fait en grace & auec application.

Troiſieſme effet, il fortifie l'eſprit du malade pour ſouſtenir courageuſement & ſurmonter les tentations & les difficultez, qui ſe preſentent à l'article de la mort, luy donner vne ioye interieure en Dieu, & le faire bien eſperer de ſa miſericorde.

Quatriéme, il oſte les reliquats du peché, qui ſont proprement certaines froideurs, langueurs ou inclinations & autres mauuaiſes qualitez que le peché mortel par ſon venin malicieux laiſſe dans les facultez de l'ame, apres

qu'il en est sorty par la penitence, qui l'empeschent de faire de bons & heroïques actes de Foy, d'Esperance & de Charité necessaire dans ce dernier moment: Les peines deuës au peché peuuent encore ou être ostées ou diminuées par ce Sacrement, qui sont de vrais reliquats du peché.

Cinquiesme; c'est pour preparer & disposer entierement l'ame par vne parfaite sanctification & infusion de graces, par vne aide & assistance singuliere de graces actuelles, & dans vne sainte & continuelle perseuerance donner vne heureuse entrée à la gloire eternelle.

Dernier effet de ce Sacrement, il amoindrit & appaise les grandes douleurs de la maladie, donne la force pour supporter le mal

mal auec patience, & quelquefois redonne la ſanté du corps, s'il eſt expedient pour la gloire de Dieu & le ſalut de l'ame.

Ce Sacrement ne ſe donne qu'vne fois ordinairement dans vne maladie extréme, on le peut pourtãt pluſieurs fois ſelon l'ordre des Superieurs, parce qu'il eſt en conſideration de priere & oraiſon, qui peut eſtre faite & multipliée pluſieurs fois.

CHAPITRE VII.

DES VERTVS THEOLOGALES.

Les Vertus Theologales ſont des habitudes ſurnaturelles données de Dieu immediatement & infuſes dans l'ame du fidele, pour rendre l'homme vray enfãt de Dieu, & luy faire produire des actions ſurnaturelles & meritoires de la vie eternelle.

Qu'eſt-ce que les Vertus Theologales.

Quand ont elles esté infuses.

Les vertus Theologales sont premierement infuses au Baptesme, pourueu que dans ceux qui ont l'âge de raison, vne volonté contraire au Sacrement, ou le vice contraire aux graces de Dieu volontairement retenu n'y mettent point d'empeschement.

Se peuuent elles perdre.

Les vertus Theologales se perdent de l'ame par leurs vices contraires & par vn seul actes elles peuuent estre recouurées par la Penitence apres le Baptesme.

Il a trois Vertus Theologales.

Qu'est-ce que la Foy.

La Foy | Est vn don | Par lequel nous croyons en luy, & à tout ce que l'Eglise Catholique nous oblige de croire.

Qu'est-ce que

Par lequel, moyennant sa grace, nous esperons de le voir en

L'Ef-perance | de Dieu | sa gloire ioüiſſans de luy & attendons de luy tout ce qui eſt neceſſaire à noſtre ſalut. l'Eſperance.

La Charité | Par lequel nous l'aimons ſur toutes choſes, & noſtre prochain comme nous meſme, pour l'amour de luy. Qu'eſt-ce que la Charité.

§. I.
DE LA FOY.

LA Foy eſt croire ce que nous ne voyons point; Il y a deux ſortes de Foy, à ſçauoir la diuine & l'humaine. Qu'eſt-ce que la Foy

Foy humaine eſt croire vne choſe ſoit naturelle ou ſurnaturelle par vne voye ou motif humain, cõme par le rapport d'vne Cõbien y en a-il de ſortes.

Foy humaine, qu'est-ce.

personne, que l'on croit pourtāt veritable, ou par des signes apparens & indices vray-semblables.

La Foy humaine est-elle certaine.

Dans la Foy humaine il peut y auoir de l'erreur & de la fausseté, & de fait il y en a souuent : parce que elle est appuyée sur vn fōdemēt qui n'est pas certain, mais faillible & fautif, comme est l'homme & toute creature, sans vne reuelation Diuine.

L'infidel cōment croit-il

L'Infidele ou l'heretique qui croit quelques Mysteres de la vraye Religion n'a qu'vne foy humaine manque de l'habitude de la foy Diuine, & que sa croyance ne se resout qu'à la personne de celuy de qui il a apris, ou au liure, où il a leu, & non à Dieu qui l'a reuelé, qui est vne souueraine verité.

Le Fidele baptisé, qui croit seulement le Mystere à cause de la personne, qui le luy a dit & exposé, n'a pas aussi pour cela la vraye Foy surnaturelle & necessaire à salut. Qui croit pour vne personne a il la Foy.

La Foy est vne habitude surnaturelle, que Dieu infuse dans l'ame, pour faire croire surnaturellement & auec merite par l'aide de la grace les choses, qui sont reuelées de Dieu à l'Eglise Catholique pour estre creuës. Qu'est-ce que la Foy diuine.

Dans la Foy il y a deux choses à sçauoir, l'habitude & l'exercice. Combien y à il de choses dans la Foy.

L'habitude de la Foy est vne qualité, ou vn don surnaturel que Dieu seul donne & ne se peut acquerir par nos propres actiõs. L'habitude qu'est-ce.

L'exercice de la Foy est vne pratique Chrestiẽne sur les Mysteres L'Exercice

Qu'est-ce. diuins, qui vient de deux principes; le premier est l'habitude surnaturelle,& le second est l'instruction: Il faut auoir la puissance ou le pouuoir auec la facilité, pour faire vn acte de Foy; & cela est l'habitude: Il faut estre instruit de ce qu'il faut croire, la Foy entre par les oreilles au dire de S. Paul, les Mysteres de la Foy sont la matiere ou l'obiet de l'instruction.

Le suiet de la Foy quel est il. Le suiet prochain de l'habitude de la Foy est l'entendement du fidele, dans lequel elle est receuë,& y reside pour en exercer les actes, & en suite se trouue d'vne maniere particuliere dans la volonté, entant qu'elle ordonne, & excite l'entendemẽt à produires les actes de Foy, non pourtant que la volonté soit son pro-

pre lieu ou place de residence.

La Foy est donnée au Baptesme s'il n'y a quelque empeschement, comme il a esté dit; Dieu la peut donner sans les Sacremens, mais il ne le fait pas ordinairement là où l'vsage en est libre & ordinaire; & ne le pourrions sçauoir sans reuelation particuliere. Quand la Foy est elle infuse.

L'obiet ou la matiere en quoy & vers quoy, la Foy s'occupe, & qu'elle traite, sont les Mysteres & les choses qu'il faut croire, & qui sont contenuës, ou dans les Symboles, ou dans la sainte Escriture, ou dans les traditions & autres regles de nostre Foy, escrites, ou non, proposées par l'Eglise à croire. L'obiet de la Foy quel est il.

Tous les articles de la Foy sont contenus dans deux principaux, qui ont tousiours esté & sont Y a-il quelque articles.

qui cõtiennẽt les autres. absolument necessaires pour le salut : Le premier, *Dieu est*: Le second : *Dieu a de la prouidence pour les hommes*: Dans le premier est compris tout ce qui regarde Dieu *vn* en essence ses diuines personnes, & tous ses attributs diuins: Dans le second se trouue la Creation, la Redemption, les Loix diuines, les Sacremens, & tous les moyens de nostre salut.

Tout ce qu'il faut croire n'est pas entierement exprimé dans les Symboles; mais vn article fait croire ce qui n'y est pas compris.

Le 9. article du Symbole, à sçauoir. *Ie croy la sainte Eglise.* nous oblige à croire tout ce qu'elle propose à cette fin, parce qu'elle est infaillible & gouuernée per le saint Esprit.

Il y a douze articles de la Foy

contenus dans le Symbole des Apoſtres.

Il y a trois Symboles cõmunément receus dans l'Egliſe, à ſçauoir celuy des Apoſtres, de Conſtantinoples, & de S. Athanaſe.

LE SYMBOLE DES APOSTRES.

1. IE croy en Dieu le Pere tout-puiſſant, Createur du Ciel & de la terre.

2. Et en Ieſus-Chriſt ſon Fils vniquẽ noſtre Seigneur.

3. Qui a eſté conceu du ſaint Eſprit, né de la Virge Marie.

4. Qui a ſouffert ſous Põce Pilate, a eſté crucifié, mort & enſeuely

5. Qui eſt deſcendu aux Enfers, Le tiers iour eſt reſſuſcité de mort à vie.

6. Il eſt monté aux Cieux, eſt aſſis à la dextre de Dieu le Pere tout-puiſſant.

7. De là viendra iuger les viuans & les morts.

8 Ie croy au ſaint Eſprit.

9. La ſainte Egliſe Catholique, & la communion des Saints.

10. La Remiſſion des pechez.

11. La Reſurrection de la chair.

12. Et la Vie eternelle.

Amen.

LE SYMBOLE DE CONSTANTINOPLE.

IE croy en vn Dieu Pere tout-puiſſant ; Createur du Ciel & de la terre ; & de toutes choſes viſibles & inuiſibles.

Et en vn Seigneur I. C. Fils vnique de Dieu & nay du Pere

deuant tous les siecles, Dieu de Dieu, lumiere de lumiere, Dieu vray du vray Dieu.

Engendré & non fait, consubstantiel au Pere, par lequel toutes choses ont esté faites. lequel pour nous hõmes & pour nostre salut est descendu des Cieux, Et s'est incarné par l'œuure du S. Esprit, & n'ay de la Vierge Marie: *Et a esté fait homme.* Il a aussi esté crucifié pour nous sous Ponce Pilate, Il a souffert mort & a esté enseuely: Et est ressuscité le troisiéme iour selon les Escritures. Il est monté au Ciel, il est assis à la droite du Pere: & derechef viendra auec gloire iuger les viuans & les morts: Le regne quel n'aura point de fin.

Ie croy au S. Esprit Seig. viuifiant, qui procede du Pere &

du Fils : lequel ensemble auec le Pere & le Fils est adoré & pareillement glorifié, lequel a parlé par les Prophetes. Et ie croy aussi vne sainte Elisge Catholique. Ie confesse vn Bapptesme en la remission des pechez : & attends resurrection des morts: Et la vie du siecle à venir.

Ainsi soit-il.

LE SYMBOLE DE S. ATHANASE.

QVicon que veut estre sauué, deuant toutes choses il luy cõuient tenir la Foy Catholique.

Laquelle si chacũ ne garde entiere & inuiolée, sans doute il perira eternellement.

Voicy donc la Foy Cattolique,

C'eſt que nous adorons vn Dieu en Trinité,& la Trinité en vnité,ſans confondre les perſonnes, en prenant l'vne pour l'autre,ny ſeparer leur ſubſtance : Car autre eſt la perſonne du Pere,autre eſt la perſonne du Fils , autre eſt la perſonne du ſaint Eſprit.

Mais c'eſt vne meſme Diuinité, du Pere, du Fils & du S. Eſprit, pareille gloire & coëternelle Maieſté.

Tel eſt le Pere , tel eſt le Fils, tel eſt le ſaint Eſprit.

Increée eſt le Pere,increée eſt le Fils , increée eſt le ſaint Eſprit.

Infiny eſt le Pere , infiny eſt le Fils,infiny eſt le ſaint Eſprit.

Eternel eſt le Pere, eternel eſt le Fils, eternel eſt le S.Eſprit.

Non toutefois trois eternels, mais vn ſeul eternel.

Ainſi comme ils ne ſont trois

increées, ny trois infinis, mais vn seul increée & infiny.

Semblablement tout-puissant est le Pere, tout-puissant est le Fils, tout-puissant est le S. Esprit.

Et toutefois ils ne sont trois tout-puissans, mais vn seul tout-puissant.

Ainsi le Pere est Dieu, le Fils est Dieu, le saint Esprit est Dieu. Et toutefois ne sont trois Dieux, mais vn seul Dieu,

Ainsi le Pere est Seigneur, le Fils est Seigneur, le S. Esprit est Seigneur: Et toutefois ils ne sont trois Seigneurs, mais vn seul Seigneur.

Car ainsi comme de verité Chrestienne nous deuós confesser que chacune personne à part soy est Dieu & Seigneur; aussi nous est-il deffendu par la Reli-

gion Catholique de dire trois Dieux, ou trois Seigneurs.

Le Pere n'eſt fait d'aucun, ny creé, ny engendré.

Le Fils eſt du ſeul Pere, non point fait, ny crée, mais engendré.

Le S. Eſprit eſt du Pere & du Fils, non point fait, ny creé, ny engendré, mais procedant.

Il y a donc vn Pere, & non trois Pere, vn Fils & non trois Fils, vn S. Eſprit, & non trois ſaints Eſprits.

Et en cette Trinité il n'y a point de premier ny de dernier, rien plus grand ny plus petit, mais toutes les trois perſonnes ſont de pareille eternité & pareille puiſſance.

Tellement que par toutes choſes, comme il a eſté dit cy-deſſus,

& que la Trinité en vnité & l'vnité en Trinité ſoit ſeruie & honorée.

Qui veut donc eſtre ſauué, il faut qui croye ainſi de la Trinité.

Mais il eſt auſſi neceſſaire pour le ſalut eternel, que chacun croye l'Incarnation de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt fidellemẽt.

La droite Foy eſt donc, que nous croyons & confeſſions que noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt eſt le Fils de Dieu, & qu'il eſt auſſi Dieu & homme.

Il eſt Dieu engendré de la ſubſtance du Pere deuant les ſiecles, & eſt homme né dans le ſiecle de la ſubſtance de ſa mere. Il eſt parfait Dieu & parfait homme, conſiſtant d'ame raiſonnable & de chair humaine: Egal au Pere ſelon la diuinité, moindre que le

le Pere ſelon l'humanité

Le quel combien qu'il ſoit Dieu & homme, toutefois il n'eſt point deux, mais vn ſeul Ieſus-Chriſt.

Or il eſt vn non par conuerſion de la diuinité en chair, mais par aſſomption d'humanité en Dieu.

Vn totalement nō par confuſiō de ſubſtance, mais par vnité de perſonne. Car ainſi que l'ame raiſonnable & la chair eſt vn homme, ainſi Dieu & homme eſt vn ſeul Ieſus-Chriſt.

Qui a ſouffert mort pour noſtre ſalut, & eſt deſcendu aux Enfers, & le troiſiéme iour eſt reſſuſcité des morts.

Qui eſt monté aux Cieux, ſe ſied à la droite de Dieu le Pere tout-puiſſant : D'où il viendra iuger les viuans & les morts.

A la venuë duquel tous les

hommes ressusciterõt auec leurs corps, & rendront raison de leurs propres faits & œuures: Et ceux, qui auront fait bonnes œuures, iront à la vie eternelle: Et ceux, qui auront fait mauuaises œuures, iront au feu eternel.

Voilà la Foy Catholique laquelle qui ne croira fidelement, & fermement ne pourra point estre sauué.

Sur quoy est fondée la Foy.

L'asseurance de nostre Foy, & ce en quoy finalement elle se resout, qui s'appelle l'obiet formel de la Foy, est la reuelation diuine, appellée authorité de Dieu reuelant, ou bien, Dieu entant que veritable, en parlant ou proposant: Et Dieu entant qu'il est premiere verité reuelante, c'est à dire, verité diuine infinie & souueraine, qui dit, & en disant ne se peut tromper, ny nous

tromper, à cauſe qu'elle ſe détruiroit,& ne ſeroit plus verité, ny verité diuine.

L'ordre & le procedé de noſtre Foy dans ſes actes va iuſques à cette premiere verité, & ne paſſe point outre, par exéple: Pourquoy croyez-vous la realité du Corps & Sang de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie ? parce que l'Egliſe me l'enſeigne, ou le propoſe : Pourquoy croyez-vous à l'Egliſe ? parce que Dieu le luy a reuelé : Pourquoy croyez-vous à Dieu, parce que c'eſt vne premiere & ſouueraine verité, & faut s'arreſter à ſon authorité: Apres cela on ne peut ſuiure & dire, parce que cette verité eſt Dieu, à cauſe que Dieu eſt vn obiet materiel de la Foy, & faut vne raiſon formelle, pour laquelle on s'arreſte à le croire,

Reſolution finale de la Foy iuſques où va-elle.

parce qu'il est veritable.

Les attributs diuins sont des formalitez par lesquelles on afferme de Dieu quelque effet ou perfection, comme sa toute-puissance est la raison pour laquelle il a crée : Son immensité, pourquoy il remplit tout, &c. Cela se voit par ces questions, pourquoy Dieu a-il creé ? parce qu'il est tout-puissant : Pourquoy pardonne-il ? parce qu'il est bon, &c.

Cõbien a-il d'actes en la Foy.

On peut faire trois actes de Foy differens ; à sçauoir croire Dieu croire à Dieu, & croire en Dieu : Croire Dieu est croire que Dieu est : Croire à Dieu est s'accorder à ce qu'il dit, & le tenir pour veritable : Croire en Dieu est croire en luy comme en nostre fin derniere : Et c'est en

quoy consiste le vray acte de Foy: car pour le premier les Heretiques & les Payens le peuuent auoir, mais le second & le dernier principalement regarde les Fideles qui le doiuent faire en charité pour estre meritoire.

La Foy est elle certaine.

La Foy diuine exclud tout doute, elle est plus seure que l'opinion, plus certaine que la science, plus fidele que la raison, plus forte que l'experience, parce qu'elle est seule appuyée sur la souueraine verité, deuant laquelle tout est suiet à faute & erreur.

La Foy est elle claire.

La pratique de nostre Foy est obscure & le doit estre, pour estre Foy: La premiere verité mesme à nostre regard, & en ce qu'elle nous propose, & qu'elle nous est infaillible, nous est ob-

ſcure : il faut croire ſans chercher de clairté, d'éuidence, de demonſtratiõ naturelle, n'y d'experience, & aſſuiettir ſon entendement à croire, & le faire obeïr à la ſouueraine verité par vne bonne pieuſe & ſaincte affection de la volonté, qui le doit conduire, & rendre ſouple à la Foy, & luy commande d'obeïr.

Y a-il quelques motifs de Region.

Il y a certaines raiſons & motifs, qui excitent à croire les veritez de la Religion Catholique, & que la vraye Religion eſt celle là ſeule, qui s'exerce dans l'Egliſe Romaine.

Le premier motif ſont les miracles; comme reſſuſciter les morts, guerir les malades ſans moyens naturels, & autres, qui ſe font dans l'Egliſe Catholique, & non parmy les Infideles, ny Heretiques.

Le second est la tradition & croyance continuée de temps en temps sans interruption depuis les Apostres iusques à nous.

Le troisiéme est la continuelle succession des Papes, depuis S. Pierre iusques à celuy qui est maintenant assis dans sa chaire pour estre Vicaire de I. Christ.

Le quatriéme est l'vnion & l'vniformité de tous les Chrestiens par tout le monde en mesme croyance, mesmes Sacremens, & mesmes Ceremonies de l'Eglise.

Le cinquiesme est la constance admirable des Martyrs pour la Religion Catholique, & la singuliere Sainteté de tãt de Fideles.

Le sixiéme sont les Exorcismes de l'Eglise, par lesquels les Demons sont contraints de sortir des corps des possedez.

Le septiesme sont les punitions exemplaires de ceux , qui ont persecuté l'Eglise ; ses Pasteurs & Ministres sacrez , & profané les choses saintes.

Enfin le huictiéme sont les belles prieres , & anciennes deuotions & ceremonies de l'Eglise, les beaux & anciens temples, les Autels , les ornemens , & mille autres belles saintes & pieuses choses,qui ne sont en aucune autre compagnie,qui porte le nom de Religion.

Quand doit on faire des actes de Foy.

On doit faire des actes de Foy, au mesme temps que l'on se connoist estre Chrestien,& que l'on a atteint l'âge raisonnable pour cela : Quand on reçoit quelque Sacrement , & principalement celuy de l'Eucharistie : Quand il arriue des doutes & tentations

contre la Foy, & quand on se voit en quelque peril de mort.

On n'est pas tousiours obligé de faire l'acte de Foy, pur & exprés de quelques Mysteres seuls, sans y ioindres d'autres actes de deuotion ; il suffit pour l'ordinaire de faire des actes de Religion, dans lesquels il soit compris; comme sont la priere, l'adoration, la pratique des Sacremens, & autres semblables.

L'acte de Foy doit-il estre tout simple.

Les vices contraires à la Foy, & qui destruisent son habitude, sont premierement l'infidelité, qui se retrouue dans les Payens qui ne sont point baptisez, & qui n'ont point connoissance de la Religion Catholique: Mais principalement ceux qui la combattẽt, comme sont les Iuifs, Turcs, Apostats de la Foy, Renegats

Qu'est-ce qui est contraire à la Foy.

& autres;qui renõcent au Bapté-me & à la Religion Catholique.

Secondement l'heresie,qui est la separation & diuision dans la croyance Catholique par les personnes baptisées; & qui auoient promis de la garder, & luy estre fideles qui au contraires s'attachent opiniastrement à croire ce qui luy est contraint.

Troisiémement l'apostasie, qui est quitter Dieu par la desobeissance à son superieur spirituel, méprisant & rompant les saintes loix & regles de bien viure, qui auoit esté receuës & acceptees, soit ou dans le Sacerdoce, ou la Religion claustrale, & quittant son estat, son habit & sa profession, contre les vœux & promesses faites à Dieu, pour mener vne vie contraire & scandaleuse.

On peut quelquefois, ſans crime d'apoſtaſie, changer d'habit de Religion, pour ſe trouuer auec les infideles ou heretiques, ou à deſſein de les conuertir, ou pour aſſeurance de ſa vie; & cela eſt prudemmẽt couurir ſa Religion & non pas y renoncer: on peut auſſi s'en taire, & n'en parler que prudemment, perſonne n'eſtant obligé de s'expoſer temerairement.

Peut on point ſimuler la Religion.

Si le ſilence, le déguiſement dans les habits & dans les paroles, & la negation de ſa Religion, alloient contre la gloire de Dieu, le détriment de la Religion, & à la perte de ſon ame, on ſeroit obligé de prendre le zele des Martyrs & ſuiure leur exemple.

§. II.

DE L'EGLISE.

Qu'est-ce que l'Eglise.

L'Eglise sont tous les Fideles Chrestiens considerez ensemble en vn mesme Corps, en vne mesme Foy, mesme croyance, & mesme pratique de mesme Sacremens, vsages & saintes ceremonies, sans pourtant estre tous en vn mesme lieu.

Cõbien y a-il d'Eglises.

1.
2.

On appelle deux Eglises, les deux lieux & estats des Fideles à sçauoir, l'Eglise triomphante qui est au Ciel, où sont tous les bien-heureux : Et la militante qui est sur la terre ou dans le chemin, où sont tous les Fideles qui combatẽt pour la patrie, qui est la gloire & la recompense, contre le Diable, le monde & la chair, qui le veulẽt empécher d'y paruenir.

Qui cõ-

L'Eglise est composée du Pape

Vicaire de Iesus-Christ, des Euesques des Curez ou Pasteurs immediats dãs l'ordre hierarchique & de tous les Fideles sous eux dãs la pratique des loix de l'Eglise. pose l'Eglise.

Qu'est-ce que Hierarchies.

Hierarchie est vn estat, ou ordre sacré institué de Dieu, ou au regard de nostre Eglise, institué de Iesus-Christ, dans lequel les Superieurs, ou Pasteurs, selon le rang qu'ils y tiennent, gouuernent, instruisent & perfectionnent, pour arriuer à la connoissance & ioüissance de Dieu, par la parole de Dieu, les Sacremens & l'vsage des choses saintes dans l'Eglise.

l'Eglise a elle vn chef

L'Eglise a vn chef inuisible, qui est Iesus-Christ, & parce qu'elle est visible, le Pape en est le
1. chef visible, qui premierement la
2. gouuerne visiblement, les Eues-

ques entrent apres luy & auec luy dans ce gouuernement, & en suite les Pasteurs inferieurs.

Voit on l'Eglise?

L'Eglise est visible, parce qu'elle comprend les fideles, non simplement comme hommes, ou faisans actions humaines communes & ordinaires, mais pratiquans les choses de la Foy, les vertus Chrestiennes; les Sacremens, & autres exercices de la Religion Catholique, qui sont visibles, & parquoy on peut dire, c'est à l'Eglise.

Y a-il diuerses Eglises.

L'Eglise est vnie & vnique; il n'y en a point plusieurs, on ne peut estre sauué que dans son vnion, & est tellement vne qu'elle est vniuerselle, & vne seule & vnique par tout.

Cõmẽt s'appelle l'Eglise.

L'Eglise s'appelle Chrestienne, à cause de Iesus-Christ, qui en est

le chef, & qui l'a instituée : Elle est Catholique, c'est à dire vniuerselle ; parce qu'elle seule & vne, elle est & doit estre par tout & pour tous.

Apostolique, à cause que les Apostres en ont esté les premiers fondateurs apres I. Chr. & qu'ils l'ont gouuernée ; & la gouuernét encore par les Euesques leurs successeurs & par leurs doctrine.

Romaine, à cause que le Pape, qui en est le chef visible, tient son siege à Rome, où S. Pierre & S. Paul ont souffert le martyre.

Sainte, à cause des Sacremens, de la parole de Dieu, de la pratique de la Religion Catholique, qui sont choses saintes, & qui sanctifient les fideles vnis par la Foy, l'Esperance, & la Charité veritable & infaillible, parcequ'el

le eſt inſpirée & aſſiſtée du S.Eſprit, qui ne peut la laiſſer ſe trõper ny tromper perſõne, en propoſant ce qu'il faut croire, en expliquant la ſainte Eſcriture, parlans dans les Conciles ou par le ſouuerain Pontife: d'où elle s'appelle colomne & firmament de verité & a receu cette aſſeurance d'infaillibilité de Ieſus-Chriſt, qui l'a promiſt à S. Pierre, & aux autres Apoſtres pour ſon Egliſe & la leur donna, & par apres par l'enuoy de ſon S.Eſprit l'a confirmée, & depuis continuellement aſſiſtée.

Qu'appelle-on ſainte Eſcriture.

L'Eſcriture ſainte, eſt tout ce qui eſt contenu dans les ſaints liures, qu'on appelle la Bible, qu'il n'eſt permis à perſonne d'expliquer, qu'à ceux qui en peuuent tirer l'inſtruction, & le ſens ſelon l'Eſprit de l'Egliſe.

Les Conciles sont les Euesques & Pasteurs de l'Eglise assemblez auec le Pape, ou par son authorité, lesquels representent l'Eglise, afin d'ordonner des mœurs, & definir des choses de la Foy. Si l'assemblée est generale de tous les Royaumes & pays Catholiques, elle represente l'Eglise vniuerselle, & s'appelle Concile general : Si elle est particuliere comme d'vn Royaume, ou d'vne Prouince, il s'appellera prouincial ou particulier.

Qu'est-ce que les Cōciles.

L'Eglise peut faire des loix, parce qu'elle est souueraine, & a de vrais suiets, qui luy on promis foy & obeissance, qui sont les personnes baptisées, à qui elle commande legitimement, & sont obligez de luy obeïr, tant à elle immediatement ; qu'à elle

L'Eglise peut-elle faire des loix

en la perſonne du Pape, des Eueſques, & des Paſteurs; Qui les mépriſe, mépriſe Ieſus-Chriſt, qui les a eſtablis, & en les mepriſãt, on s'acquiert la damnatiõ eternelle.

Quel pouuoir a l'Egliſe.

L'Egliſe a pouuoir de lier & delier ſur les ames, & à raiſon de cela elle abſout des pechez, & peut les retenir & differer l'abſolution, & ſe ſeruir de ces céſures.

Qu'eſt-ce que cenſure.

Cenſure eſt vne peine ſpirituelle, par laquelle l'Egliſe peut en punition d'vne faute notable, dans laquelle l'homme demeure obſtiné, le priuer de pluſieurs bien ſpirituels, communs aux fideles, comme du Sacrifice des Sacremens & ſuffrages de l'Egliſe; tant actiuement que paſſiuement, aux fins de ſa correctió.

Y a-il pluſieurs.

Il y a pluſieurs ſortes de céſure, qui ſont l'excommunication, ſuſ-

pension,interdict,deposition,degradation & irregularité. sortes de censures.

Il y a deux sortes d'excommunication, à sçauoir, la maieure, & la mineure.

La maieure empesche de donner & receuoir les biens communs de l'Eglise.

La mineure empéche seulemẽt de les receuoir auec profit&merite.

Il y a encore de deux sorres d'excommunicaton, l'vne de droict, qui est contenuë dans les loix & canons de l'Eglise ; l'autre est prononcée par le Iuge Ecclesiastique,on l'appelle excommunication de l'homme.

Suspension est vne cẽsure,pour laquelle l'Ecclesiastique ne peut exercer son ordre, ny sa charge Ecclesiastique, sous plus grande peine, comme est d'excommuni-

cation, ou irregularité, ou autre du Iuge.

3. Interdit est, par lequel l'Eglise empesche entieremẽt l'office diuin, les Sacremens, & la sepulture tant en donnant qu'en receuant.

4. Deposition est oster quelqu'vn de son office Ecclesiastique, & luy en defendre l'exercice.

5. Degradation est l'oster entierement, sans esperance d'y rentrer, le rendant inhabile à cela auec ceremonie, & luy en interdisans les moyens.

6. Irregularité est vne inhabilité canonique, qui empéche de receuoir les Ordres de l'Eglise, & les ayant, de les pouuoir exercer, à cause de quelques defauts dans les mœurs, dans l'aage, dans le corps, dans la naissance, & autres cas portez dans les Canons.

Ceux

Ceux qui sont hors de l'Eglise sont les infideles, heretiques & schismatiques, qui se diuisent du chef de l'Eglise, de la doctrine des Conciles & ordonnances de l'Eglise par nouuelles & contraires opinions, les excommuniez, & les Apostats, dequoy il a esté parlé.

§. III.

DE L'ESPERANCE.

L'Esperance nourrit, réioüit & soulage les bonnes ames qui en cette vie font, ou souffrent quelque chose pour Dieu, attendant, & s'asseurant par sa grace, d'estre recompensez de la vie bien-heureuse, eternelle & immortelle. Qu'est-ce que opere en nous l'Esperance.

L'obiet de l'Esperance en general, est le bien à auenir, & difficile à obtenir. l'obiet de l'Esperance qui est il.

1. Le premier & principal but ou obiet de nostre esperance, ou vertu theologale est la vie eternelle, qui consiste à voir Dieu, & le posseder entierement, sans crainte de le perdre à iamais.

2. Apres l'esperance de ce souuerain bien nous attendons en second lieu les moyens d'y paruenir, & quelques autres biens spirituels moins principaux de Dieu, pour obiet second de l'esperance, à sçauoir les dons & secours de la grace diuine, la remission de nos pechez, la resurrection glorieuse des corps, & tous les biens que nous demandons dans l'oraison dominicale, & qui apres la gloire de Dieu regardent nostre salut eternel & nos interests spirituels.

Le suiet de l'esperance est la vo-

lonté de l'ame dans l'homme baptisé, dans qui elle est infuse au Baptesme, comme les autres vertus theologales & dans qui elle reside pendant cette vie mortelle & voyagere.

Où est le siege de l'Esperãce.

L'esperance non plus que la Foy n'est plus dãs les ames bien-heureuses; elles voyent clairement & ioüissent presentement de ce qu'elles ont creu & esperé dans la terre; Les Damnés sont aussi priuez de l'Esperance, ils sont dans le terme, & non plus dans la voye, où le desespoir du bien les accompagne pour iamais.

L'Esperance demeure elle apres la mort.

Les ames du Purgatoire ont encore l'esperance pour la vie eternelle: parce qu'elles sont dans le chemin asseuré d'y paruenir.

Y a il de l'Esperance dans le Purgatoire.

L'Esperance est proprement vn

Quel'amour y a-il dás l'Esperance.

amour de concupiſcence du bien ſurnaturel, Dieu voulant bien qu'on le deſire pour l'vtilité propres, apres l'auoir premierement ſouhaité pour le glorifier: parce que c'eſt vn bien le plus ſouhaitable & conuenable, que la nature raiſonnable puiſſe deſirer, laiſſant à la Charité l'amour de bien-veillance.

Cōbien y a-il de ſortes d'amour.

Il y a deux ſortes d'amour, à ſçauoir, de bien-veillance & de concupiſcence.

1\. l'Amour de bien veillance qu'eſt-ce.

L'Amour de bien-veillance eſt aimer vne choſe ſeulement, pour elle-meſme, pour le bien le profit & l'honneur qu'on luy veut, ſans regarder le propre intereſt: l'amour de Charité eſt de cette ſorte, & cet amour de Charité doit touſiours marcher le premier dans la dilection

auparauãt celuy de celuy de l'eſ-perãce, pour être bien ordõné, & afin que le dernier ſoit meritoire.

L'amour de concupiſcence eſt aimer pour ſon propre bien, vtilité & intereſt, tel eſt l'amour de l'Eſperance, qui ſuit & ſuppoſe en bon ordre celuy de la Charité. 2. Amour de cõcupiſcence qu'eſt-ce.

L'eſperance aſt neceſſaire pour eſtre ſauué, Dieu veut que l'on deſire, & qu'on luy demande le bien qu'il nous veut donner auec confiance en ſa bonté, qui accorde les choſes qui nous ſont neceſſaires pour ſa gloire, & pour noſtre bien ſpirituel. L'Eſperance facile pour le ſalut

Quand on prie Dieu, il faut eſperer d'eſtre exaucé, quand on reçoit quelque Sacrement, il en faut eſperer le bon effet; quand on eſt tenté du deſeſpoir, il faut faire des actes exprés & formels. Quand il faut faire des acte d'eſperance.

d'Esperance, dans les actes des autres vertus & de Religion, l'Esperance y est enclose & contenuë virtuellement.

Qu'est-ce que le desespoir. Le desespoir est vn grãd peché, qui ruine, & fait perdre l'habitude de l'Esperance.

Le desespoir est quand on se represente impertinemment son salut impossible, ou bien qu'opiniastrement on ne veut pas le chercher, & pratiquer les moyẽs de l'obtenir, demeurant dans vn degoust & vitieuse paresse, qui n'aime point le bien, ny le trauail, ny les œuures de la vertu, mais qui porte à se desesperer.

Qu'est-ce que la presomption. La presomption est encore vn vice contraire à l'Esperance: Ce vice consiste à auoir tellement vne bonne opiniõ de soy-même, de ses forces, & de sa vertu, que

le presomptueux estime d'estre suffisant par ses propres merites & n'auoir besoin de la grace de Dieu, ny du secours d'autruy pour le bien, & s'appuye tant sur la misericorde de Dieu, qu'il estime que Dieu fera pardon sans faire penitence, ny bonnes œuures, ou nous donnera ce qui nous est necessaire sans le prier, ny luy demander nos necessités.

Il y a sept choses principales à esperer & à demander à Dieu, comprises dans l'Oraison dominicale, à sçauoir,

l'Oraison Dominicale.

1. NOstre Pere qui estes és Cieux. Vostre nom soit sanctifié.

2. Vostre Royaume nous aduienne.

3. Vostre volonté soit faite en la terre comme au Ciel.

4. Donnez-nous auiourd'huy nostre pain quotidien.

5. Et nous pardonnés nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offencez.

6. Et ne nous induisez point en tentation.

7. Mais deliurez-nous du mal.

Ainsi soit-il.

PAter noster qui es in Cœlis.

Sanctificetur nomen tuum.

Adueniat Regnum tuum.

Fiat voluntas tua sicut in cœlo & in terra.

Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.

Et dimitte nobis debita nostra sicut & nos dimittimus debitoribus nostris.

Et ne nos inducas in tentationē.

Sed libera nos à malo. Amen.

§. IV.

DE LA CHARITE'

LA Charité eſt la plus noble vertu de toutes les vertus morales, & theologales meſme, parce qu'elle leur donne leur vie, leur forme, leur excellence, & leur merite : On peut bien faire des actes de Foy, d'Eſperance, de Force, de Temperance, de Iuſtice, &c. parce que leurs habitudes ſont diſtinctes & differentes, ils ne tendent point à meſmes fins, & n'ont point meſmes motifs, ny meſmes contraires : mais ces actes de vertu n'auront point de merite, & ne ſeront d'aucun prix deuant Dieu pour la vie eternelle ſans la Charité, d'où on dit que les œuures ſans la Charité ſont mortes.

La Charité eſt vn vray acte

Quel amour est la Charité. d'amour de bien-veillance, qui regarde Dieu bon, comme bon, & le bien du prochain pour l'amour de Dieu bon.

Dequel amour Dieu aime il l'hõme. Dieu aime l'homme iuste ou glorifié d'amour de bien-veillance, d'où il peut arriuer qu'entre Dieu & l'homme il y ait vne veritable amitié, Dieu aimant l'homme; & l'homme aimant Dieu reciproquement.

Cõbien y a-il de sortes d'amitié. Il y a trois sortes d'amitié : La premiere est vtile, on aime pour son interest : La seconde est delectable, on aime pour le plaisir: La troisiéme est honneste, on aime pour la vertu & honnesteté : Et cette derniere doit seule porter le nom de vraye amitié, & en elle se peut seulement retrouuer l'amour de biẽ-veillãce.

Cõbien L'amitié honneste est de deux

ſortes. 1. l'vne eſt d'egalité, qui eſt entre les égaux : l'autre eſt d'excellence, qui ſe trouue entre ceux, qui ont bien quelque communication enſemble, pour vne meſme fin honneſte, mais ſont en diuers degré, ordre ou dignité : & en ce genre d'amitié, l'amy rend à l'autre l'amour, l'honneur & le plaiſir, qu'il luy doit, eu égard à ſon degré & dignité.

Y a-il de ſortes d'amitié honneſte. 1. 2.

L'amitié honneſte d'excellence eſt celle, qui ſe retrouue entre Dieu & les Iuſtes, parce que les conditiõs de l'amitié s'y peuuent ſuffiſamment rencontrer, excepté l'egalité, qui n'eſt pas abſolument neceſſare, à ſçauoir.

Quelle amitié eſt entre Dieu & l'hõme.

1. Vne mutuelle bien-veillance, l'homme aime Dieu pour Dieu, & Dieu aimera l'homme & luy fera du bien.

Quelles ſont les conditions de l'amitié.

2. La bien veillance conneuë de part & d'autre ; l'homme sçait s'il aime Dieu, & on est certain que Dieu aime ceux qui l'aiment.

3. Vne mutuelle communication, laquelle, quoy qu'elle ne soit pas entre Dieu & l'homme en semblable nature, degré & dignité, elle y est pourtant par eleuation à vn ordre surnaturel & diuin, au moyen de la grace diuine & surnaturelle, par laquelle l'homme iuste est aucunement rendu semblable à Dieu, & participant de sa nature diuine, comme dit saint Iean : *Voicy qu'elle Charité nous a donné le*
Ep. 2. c. *Pere, d'estre, & nous appeller en-*
3. v. 2. *fans de Dieu.* Et saint Pierre ;
Ep. 2. c. *Afin que par ces choses vous soyez*
1. v. 4. *fait consors de la nature diuine :* Et dans cette cõmunicatiõ Dieu fait

du bien à l'homme, & l'homme rend honneur à Dieu.

L'obiet de la charité, ou ce qu'il faut aimer par charité est 1. Dieu entant que bon, sa bonté estant le motif, la raison ou objet formel, pourquoy on l'aime par la charité. Quel est l'obiet premier de la charité.

2. Les autres choses qui sont bonnes, parce qu'elles sont bonnes, & participent de la souueraine bonté, pour laquelle on les aime comme obiet second de la charité. L'obiet second.

La Charité est habituellement & fondamentalement dans le fonds de l'ame, ou substance de l'ame, parce que sous cette consideration elle est la grace habituelle mesme, & est formellement dans la volonté par laquelle prochainement & precisément elle s'exerce.

Quand la Charité est-elle infuse.

La Charité se donne & s'augmente par les Sacremens, & par les œuures meritoires, son augmentation se fait par degrez dans le suiet, où elle est, ne peut dans son accroissement trouuer de fin ny de limites dans la vie mortelle. Tout bon acte fait en grace augmente la Charité par son merite, parce qu'vn tel acte demande quelque chose de sa condition, ce qu'il peut meriter est la grace dans la voye que Dieu donne tousiours suiuant sa promesse, en bien esperant & la vie eternelle dans la patrie.

S'augmente-elle.

La charité est-elle sẽblable au Ciel & en terre.

L'habitude de charité en quelques viuans est plus grande que celle de plusieurs bien-heureux, parce qu'il y en a plusieurs dans le Ciel auec la seule habitude receuë au Baptesme, & dans la terre

re il a celle-là en plusieurs auec augmentation par les bonnes œuures, & en consequence de cette habitude plus estenduë, & les actes de charité de plusieurs viuans en terre sont plus fort que de quelqnes glorieux au Ciel, parce que chacun faisant des actes à proportion de son habitude, là où l'habitude sera plus forte, les actes seront plus forts & de plus les graces actuelles dans le voyageur peuuent faire que l'acte excedera l'habitude; ce n'est pas que les actes dans la gloire ne soient bien d'vne autre condition & excellence, à raison de l'estat bien-heureux, où est la claire veuë & plaine iouïssãce de Dieu, cõstante & sans crainte de perdre ce que l'õ possede & où on

eſt deliuré des difficultez de la vie mortelle , qui empeſchent les bonnes œuures.

Com- mentſe perd la Charité

La Charité , quoy qu'elle s'augmente par degrez meritoirement , ne ſe pert , ny ne ſe diminuë pas de la ſorte, & comme ſont les habitudes naturelles acquiſes , mais elle ſe pert entierement, & tout d'vn coup par vn ſeul acte de peché mortel, parce que la charité faiſant l'homme iuſte,& le peché mortel ſon contraire le rendant coupable , vn & vn ſeul la ruine entierement;on ne peut pas eſtre iuſte & iniuſte en meſme temps; elle ne peut auſſi eſtre diminuée par le peché veniel,parce qu'il ne luy eſt point cõtraire directemẽt & compatit aſſez auec elle & le temps ny la ceſſation d'operer cha

charitablement n'emporte rien, ſinon quand à la ferueur.

L'ordre de la Charité eſt premierement d'aimer Dieu ſur toutes choſes,& par apres ſon prochain comme ſoy-meſme pour l'amour de Dieu. Quel eſt l'ordre de la charité.

L'amour de Dieu doit eſtre plus raiſonnable que ſenſible, & plus intellectuel que ſenſuel, & dans la partie ſuperieure de l'ame plus que dans l'inferieure,il doit eſtre appretiatif,ou de preference, de ſorte que poſé Dieu & quelque creature que ce ſoit au Ciel ou en la terre pour en faire option, il faut preferer Dieu,l'aimer mieux & faire plus d'eſtime de luy que de la creature, aimer mieux tout perdre iuſques à ſa propre vie que de l'offenſer. Quel doit être l'amour de Dieu

On aime quelquesfois plus ſen. Cōmēt

Cōmēt voit on l'amour ſenſible

ſiblement & plus paſſionnément quelque choſe que raiſonnablement, comme des parens aimeront le moindre de leurs enfans, ou meſme vn ſeruiteur plus que l'enfant, mais cét amour n'empéche pas celuy de preference: Ainſi peut-il ſouuent arriuer dás l'amour de quelque creature, ou quoy que le ſens & la paſſion ſoient forts, quand on vient par raiſon à faire prix auec Dieu, on veut tout quitter, pour le preferer.

Apres l'amour de Dieu vn chacun ſe doit preferer à ſon prochain, principalement pour le bien ſpirituel: Et dans l'ordre du prochain preferer les parens, apres eux les alliez, & en ſuite les amis. Quand il eſt queſtion du bien ſpirituel du prochain dans

la necessité, on le doit preferer à son bien temporel: La nature & la grace, qui ne se destruisent point, nous font leçon en ce cas, parce que l'vn est plus que l'autre & le plus perfectiõne le moindre

La Charité dans son habitude, & la grace habituelle ne different point; mais la Charité dans son total est dauantage que la grace habituelle, prise à part, pour la seule habitude; parce que la Charité comprend & l'habitude & les actes ensemble, ou ses moyens d'agir, c'est à dire, la grace habituelle & la charité operante par les œuures. La Charité & la grace differẽt elles.

Voyez la figure.

Ie compare la nature de la Charité, & tout ce qu'elle contient, à vn arbre qui a des racines, vn tronc, des branches des feuilles, fleurs, & fruicts. A quoy comparés vous la Charité.

La Charité a pour ſa racine la grace habituelle infuſe de Dieu dans l'ame, qui s'y enracine, & s'y augmente par les œuures meritoires. Le gros de l'arbre de la charité ſont tous les bons mouuemens, les inclinations de la grace & bons deſſeins, qui ſortent de cette habitude, excitez par les graces actueles, conſiderées en general & en gros, ſans eſtre encore ſpecifiées ny particulariſées. Les branches de cette vertu ſont les bonnes actions dans leur eſpece, & en particulier, qui s'eſtendent par tout, qui en tout temps portent de feuilles, qui ſont les œuures de miſericorde corporelles, en reueſtant, échauffant, & defendant les pauures : des fruits en nourriſſant les pauures; ce qui s'eſtend

iuſques aux aumoſnes ſpirituelles pour toutes ſortes de perſonnes : & des fleurs qui réioüiſſent & confortent par leur odeur & beauté, comme ſont conſoler, conſeiller, corriger, enſeigner, prier pour autruy, & toutes les autres œuures de miſericorde ſpirituelles. Tout l'arbre ſe porte en haut : il enſeigne qu'il faut tout faire pour Dieu. Il eſt toûiours viuant & verd:il faut ioindre la foy viue auec l'Eſperance dans la Charité. Cét arbre ſe nourrit par les pluyes & roſées du Ciel, & fructifie par les chaleurs du Soleil:La Charité s'exerce par les ſaintes inſpirations & faueurs du Ciel, par l'aide des graces actuelles qui ſe reçoiuent dans l'entendement, memoire & volonté, & s'exercent par ces facultez.

On doit faire des actes de Charité ou d'amour de Dieu, quand on ſe trouue dans l'occaſion ou danger de peché mortel : quand on reçoit quelque Sacrement, & principalemẽt celuy de l'Euchariſtie: quand on fait quelque bon œuure, pour le moins implicitement, & auec l'intention virtuelle apres vne actuelle, & à l'article de la mort, ou peril de ſa vie.

Les preceptes de la Charité ſõt principalement deux, à ſçauoir, aimer Dieu ſur tout, & ſon prochain comme ſoy-meſme, leſquels premierement ont eſté donnez à Moyſe, écrits en deux tables de pierre, & diſtribuez en dix articles.

La premiere contient les Commandemens qui regardent Dieu: La ſeconde les loix qui touchent le prochain.

LA PREMIERE TABLE.

Exode 20.

1. IE ſuis le Seigneur tõ Dieu: tu n'auras point d'autres Dieux deuant ma face: tu ne te feras tailler aucun idole pour l'adorer.

VN ſeul Dieu tu adoreras, Et aimeras parfaitement.

2. Tu ne prendras point le nom de ton Seigneur Dieu en vain: Car le Seigneur ne tiendra point pour innocent celuy, qui aura pris le nom de ſon Seigneur Dieu en vain.

Dieu en vain tu ne iureras; Ny autre choſe pareillement.

3. Souuienne-toy de ſanctifier le Sabbat.

Les Dimãches tu garderas, En ſeruãt Dieu deuotement.

LA SECONDE TABLE.

4. Honore ton pere & ta mere afinque tu viues longuemẽt sur la terre, que le Seigneur te dõnera.

5. Tu ne tuëras point.

6. Tu ne commettras point adultere.

7. Tu ne déroberas point.

8. Tu ne diras point faux témoignage contre ton prochain.

9. Tu ne con-

4. Tes pere & mere honoreras, afin que tu viues longuement.

5. Homicide point ne feras, de fait ny volontairement.

6. Luxurieux point ne feras de corps, ny de consentement.

7. Les biens d'autruy tu ne prendras, ny retiendras à ton escient.

8. Faux -émoignage ne diras, ne mentiras aucune

cunement.

9. L'œuure de chair ne desireras, qu'en mariage seulement.

10. Biens d'autruy ne desireras, pour les auoir iniustement.

uoiteras point la femme de ton prochain.

10. Ny sa maison, ny sa terre, ny son seruiteur, ny sa seruante, ny son bœuf, ny son asne, ny rien que luy appartiẽne.

Tous ces preceptes sont faciles auec la grace diuine à entendre, & à pratiquer, parce qu'ils sont fondez sur la loy naturelle, qui d'elle mesme nous aprend nostre deuoir, & les veut faire garder.

CHAPITRE VII.

DE LA GRACE DIVINE.

Qu'est-ce que grace.

LA grace generalement prise est vn don de Dieu gratuitement fait à l'homme, comme dependant de sa pure bonté & liberalité, à dessein de nous sauuer, & nous attirer à luy en fin derniere.

La grace est-elle necessaire.

La grace diuine & surnaturelle est tellement necessaire à l'homme, dans l'estat où nous sommes, que sans grace il luy est impossible de faire, dire, ou penser quoy que ce soit de bien à la gloire de Dieu, pour son salut, & meritoire de la vie eternelle, soit en pratiquant les Commandemens de Dieu & les vertus Chrestiennes, & en fuyant le peché, qu'il ne soit preuenu & secouru de cét aide surnaturel, qu'il attend de Dieu seul.

L'homme de sa nature n'ayant que le peché & l'ignorance ne pourroit par ses actions naturelles meriter que des biens naturels, ou les faisant en peché s'obliger à la punition, si ce n'est le secours de la grace diuine, qui les annoblit & les rend meritoires des biens & d'vne fin surnaturelle.

L'homme peut il quelque chose de luy.

On diuise la grace en plusieurs manieres.

Cõmẽt se diuise la grace.

1. En grace qui vient dans nous, & se reçoit dans nostre ame : Et celle qui est au dehors de nous, comme est l'Incarnation de Iesus-Christ, les autres Mysteres de nostre Redemption, la parole de Dieu, le bien de ce que nous naissons de parens Chrestiens, nourris parmy les fideles, & autres semblables faueurs.

2. La grace interieure eſt, ou celle qui nous rend agreables à Dieu, ou celle que l'on appelle ſimplement grace gratuite, quoy que toutes les graces ſoient gratuites, c'eſt à dire données de Dieu de ſon bon gré, de ſa pure volonté, & ſans aucun merite humain, ny qu'il y ait aucune obligation.

Qu'eſt-ce que grace gratuité.

Les graces gratuites ſont celles, qui ſont plus données pour autruy que pour celuy qui les a receuës, & ne iuſtifient point directement, comme ſont le don des miracles, don de Prophetie, don de predication, d'adminiſtration des choſes ſaintes, d'interpretation des ſaintes Eſcritures, don de pluſieurs langues, d'inſtruction, de guerir les malades & autres ſemblables.

3. La grace qui nous fait agreables à Dieu est diuisée en habituelle ou iustifiante, & actuelle.

Qu'est-ce que la grace habituelle.

La grace habituelle est vne qualité surnaturelle donnée de Dieu; & versée dans nos ames, qui formellement les iustifie, les annoblit, & les rend agreables à Dieu.

Son office.

Son office est de rendre son suiet iuste & agreable à Dieu, mettre l'ame dans vn ordre ou estat surnaturel, capable de iouïr de Dieu par la gloire, & donner le merite aux bonnes actions estant elle seule le fonds, & le principe de toute bonne action meritoire pour le Ciel.

Pourquoy l'appelle-on habituelle.

Elle s'appelle habituelle, parce qu'elle est permanente dans son suiet par forme d'habitude, & à comparaison des habitudes naturelles, qui enclinent & faci-

litent les puissances, à l'ouurage; & ne sortent que difficilement de leur suiet, & parce qu'elle est le vray habit de l'ame, duquel elle doit estre reuestuë, pour agreer à Dieu, & qui toute nuë, & auec le peché est difforme; & luy est desagreable. Elle s'appelle aussi iustifiante, parce qu'elle iustifie l'hõme, & le rend agreable à Dieu, le faisant sortir, ou le lauant de son peché, soit ou originel, ou actuel.

iusti-fiante.

Y a-il plus d'vne grace habi-tuelle.

De cette grace habituelle on en fait deux : La premiere est celle qui iustifie l'homme, & qui entre la premiere apres le peché mortel en le chassant. La seconde, qui sont les degrez d'augmentation de la premiere, & que Dieu donne par les merites de cette premiere grace. Ces deux gra-

ces ne ſont qu'vne meſme en eſpece ; qui porte ces deux noms ; à ſçauoir ; de premiere quand premierement elle iuſtifie, & entre dans l'ame, ou elle n'eſtoit point ; Et de ſeconde, quand elle arriue au ſuiet iuſtifié par la premiere. De la premiere on dit qu'elle eſt le principe du merite ; & que le principe du merite ne tombe point ſous le merite, parce qu'il ne ſe peut acquerir, & pour le meriter ; il faudroit eſtre en grace, ce qui n'eſt point encore pour lors ; & iuſte, parce que du peché à la grace il n'y a aucune proportion. La ſeconde grace ſe merite, & Dieu la donne, à cauſe qu'elle eſt fondée ſur la premiere, & ce ſuppoſt qui agiſt eſt iuſte d'où Dieu luy donne ce qu'il a merité ſous ſa promeſſe ;

Quand la grace est-elle infuse.

La premiere grace est ordinairement infuse au Baptesme, & à la penitence, & la seconde, par les autres Sacremens, & toutes les bonnes œuures faites en la premiere, & mesme quelquefois par ces deux Sacremens precedens; Si par vn bon accident il arriuoit qu'on les receust en grace, & sans peché, ou originel, ou mortel.

Cõbien y a-il de sortes de merites

Il y a deux sortes de merites, ou deux maniere de meriter.

De cõdignité.

Le premier s'appelle de condignité, quand la personne est en grace, on l'estime vn suiet digne de Dieu, & capable de meriter les graces seconde suiuant ses promesses.

De cõgruité.

Le second s'appelle de congruité, ou de bien-seance & honnesteté; qui est quand de iustice on ne

merite rien, mais il eſt fort honneſte & de bien-ſeance d'accorder ce que l'on demande, parce qu'il eſt bon: Par le premier le iuſte merite les graces ſecondes habituelles,&les actuelles neceſſaires au bon œuure, qui tend à la vie eternelle, & eſt de la iuſtice diuine de les donner, Dieu ne les pouuant refuſer,poſé ſes promeſſes,& l'eſtat des choſes comme il les a eſtablies: Par le ſecond on merite les biens naturels, & les ſurnaturels pour autruy,ou pour ſoy ſi on eſt priué du premier eſtat, & que l'on ne s'y trouue pas, pour les meriter dignement.Cét eſtat de congruité peut ſouffrir refus, & le ſouffre ſouuent, Dieu ne iugeant pas bon d'accorder en cette maniere tout ce qu'on luy demande.

La grace actuelle est necessaire auec l'habituelle ; afin que l'hõme fasse vne bonne action surnaturelle & meritoire de cõdignité.

Qu'est-ce que la grace actuelle.

La grace actuelle est vn don de Dieu, ou vne qualité surnaturelles enuoyée de Dieu à vne ame, laquelle ne s'arreste point par forme d'habitude, mais passe incontinent: cõmme vn acte passager apres son effet.

Enquoy consiste la grace actuelle.

La grace actuelle cõsiste en lumieres & bons mouuemens de l'ame excitez de Dieu, pour la porter au bien par ses facultez, l'entendement, la memoire & la volonté, où elle exerce ses fonctions. Dans l'entendement, elle donne des lumieres & des connoissances de ce qu'il faut faire & fuir; dans la memoire, elle met la souuenance des bien-faits de

Dieu & de ses punitions, des exemples, & de ce que l'on a sceu; & dans la volonté : elle inspire les desirs & resolutions de bien faire & luy aide en ses actions.

La grace actuelle se diuise en grace preuenante ou operante, qui est la mesme chose : Et grace subsequente ou cooperante, qui est aussi la mesme.

La grace operãte est vne lumiere, ou connoissance excitée dans nostre entendement, suiuy d'vn bon mouuement de la volonté, qui se forme en nous par le secours diuin & nous preuient, sans y auoir pensé, ny l'auoir merité: afin de nous porter à sortir du peché, ou faire vne autre bõne actiõ. Et pour cét effet elle s'appelle aussi exitãte. Cette grace, prise

Cõmẽt se diuise la grace actuele. 1. Grace operante qu'est-ce.

tout ſimplement, eſmeut ſeulement & n'effectuë pas encore finalement.

2. Grace cooperante qu'eſt-ce.

La grace cooperante, qui ſuit l'operante ou excitante eſt le libre conſentement de la volonté aux lumieres & bonnes penſées, ou bons mouuemens excitez par l'operante, qui ſe fait par vn aide ſpecial de Dieu, & qui n'eſt nullement diſtinct da la premiere, que quand à l'effet final; parce que celle-cy eſt effectiue, & conduit l'œuure à ſa fin.

Cõmẽt ſe diuiſe la grace preuenante.

La grace preuenante, qui ſe peut appellerla premiere de toutes, parce qu'elle preuient, premierement que toute autre, l'hõme qui n'y penſoit pas, ſe diuiſe en ſuffiſante & efficace.

1. Suffiſante

La ſuffiſante eſt celle qui appelle tellement la perſonne à bien faire

faire, que si elle veut elle operera. qu'est-ce.

L'efficace est celle qui peut faire agir & le fait en effet, à cause que par elle, la personne ouurant son cœur à Dieu luy donne son consentement, quoy que Dieu donne ses graces comme & quād il luy plaist, il ne laisse pourtant personne sans moyens suffisans pour son salut.

2. Efficace qu'est-ce.

Les graces preuenantes sont, ou exterieures, ou interieures.

Les graces sont elles interieures.

Les graces interieures sont les bons mouuemens que le Saint Esprit forme dans l'ame, comme on vient de parler.

1.

Les exterieures sont l'occasion & la commodité de pratiquer les Sacremens, la Predication, les Catechismes, la bonne lecture, la bonne conuersation, le bon exemple, les recompenses, les

chaſtimens, & quantité d'autres bons & ſalutaires euenemens, qui donnent ſuiet de penſer à ſon ſalut.

DES BONNES OEVVRES.

Qu'appelle-on bonnes œuures.

Les bonnes œuures ſont les actiõs vertueuſes, faites pour vne bonne & honneſte fin qui meritent l'approbation des hommes ſages.

qui eſt capable de bonnes œuures.

Les bonnes œuures décrites de cette façon peuuent eſtre faites par toutes ſortes de perſonnes ſans les vertus Theologales, mais ſans pouuoir neantmoins rien meriter de condignité, manque du principe.

Quelles ſont les cõditions des œuures.

Les bonnes œuures qui meritent de iuſtice ou de condignité les dons ſurnaturels, doiuent auoir ces conditions ſuiuantes.

1. D'eſtre moralement bõnes meri- toires: c'eſt à dire, eſtre faites pour vne fin honneſte & vertueuſe, approuuée des hommes ſages.

2. Eſtre actions humaines, c'eſt à dire, faites auec raiſon, iugement, conſideration, deliberation & reflexion d'eſprit.

3. Eſtre libres auec choix & eſlection & ſans contrainte.

4. Eſtre faites durant la vie preſente, apres la mort il n'y a plus de merite, ny demerite : la nuit vient où perſonne ne pourra trauailler.

5. Par l'aide & ſecours de la grace diuine ; pour eſtre dans vn eſtat ſurnaturel, & en ordre & proportion auec ce que l'on demande.

6. Qu'elles ſoient acceptées & agrée de Dieu, parce que ce que Dieu donne eſt touſiours gratuit,

quoy qu'il soit merité, il ne nous doit rien, s'il ne luy plaist, & tout ce qu'il nous donne est grace & de grace.

Cōmēt est ce que les œuures iustifiēt

Les bonnes œuures iustifient dispositiuement ; c'est à dire, qu'estant faites en vraye & viue foy auec le secours diuin elles sont vne vraye disposition, au moyen de quoy Dieu verse sa grace dans l'ame, qui formellement la iustifie.

Les œuures qui viennēt d'habitudes sōt elles necessaires.

1.

Les bonnes œuures cōme prier, ieusner, donner l'aumosne, &c. qui se font par l'habitude de leurs propres vertus auec la charité, sont meilleures que celles qui sont faites sans ces habitudes, parce qu'elles sont plus asseurées, plus promptes, & plus resoluës, & auec plus de plaisir, sás moins d'opositió ny cótradictió.

Et de plus, l'habitude estant

pour l'action l'œuure eſt mieux qualifié; quand il en vient qu'autrement & eſt plus naturel, ayant vn principe & vne ſource naturelle, d'où il prouient.

Les bonnes œuures ſont de trois ſortes, il y en a de viues, de mortes, & de mortifiées. Cõbien y a-il de ſortes de bonnes œuures

Les bõnes œuures viues ou viuantes ſont celles qui ſont faites en grace habituelle, & qui meritent de iuſtice.

Les œuures mortes ſont celles qui ſont faites en eſtat de peché ou à mauuaiſe fin, qui ne meritẽt rien du tout, ou ſi elles meritent quelque choſe pour leur regard, c'eſt de congruité ſeulement. 1. Les œuures viues. 2. Les mortés.

Les œuures mortifiées ſont celles qui auoient eſté faites en grace, mais le peché mortel arriuãt elles ne ſont plus de valeur pour 3. Les mortifiées.

la vie eternelle, durant cét estat deplorable du peché: Mais si par la penitence le peché est pardonné, elles sont viuifiées par la grace, & restablies dans l'estat & estime, où elles estoient auparauant le peché mortel, Dieu le voulant ainsi: C'est pourquoy on les appelle mortifiées & non absolument mortes.

Quel acte est ce de viuifier les œuures.

La viuification des bonnes œuures est vn acte de la misericorde de Dieu, qui veut bien par sa bõté redonner au pecheur penitent ce que librement & volontairement il auoit perdu par son peché; il est aussi en quelque sorte de iustice, que Dieu redonne à celuy qui est rétré en grace auec luy, les biens qui luy estoient propres auparauant sa cheute, ou sa disgrace; & ne pas les retenir, ou les donner à d'autres, ou les

Quelle

laiſſer ſans profit.

Il y a difference entre les bõnes œuures reuiuifiées & le peché mortel pardõné, pour leur retour parce que le peché mortel pardõné & meſme en nõbre formellemẽt & preſiſément ne retourne point dãs l'ame par le peché mortel ſuiuant commis de nouueau. Dieu a dit qu'il ne ſe ſouuiendra plus du peché pardonné : Et on peut donner cette raisõ, le peché n'eſt riẽ de reel, c'eſt vne priuatiõ de la grace, & ainſi il ne peut ſubſiſter nulle part apres auoir eſté effacé, ny reuenir : De plus l'hõme iuſtifié ne retient plus aucun droit, ny auantage ſur ſon peché paſſé à cauſe de quoy il y doiue r'entrer, & même il ne veut plus, ny quand à la coulpe quand à la peine. C'eſt vn acqueſt iniuſte, où il ne doit ny veut pretendre,

difference y a-il au retour des œuures & du peché.

c'est l'œuure du demon contraire à l'œuure de Dieu, & destructif de la nature de l'homme: donc nulle pretention de retour. En dernier lieu, si le peché mortel retournoit apres le pardon, il faudroit, ou que Dieu, ou que l'homme le commist derechef, Dieu ne le peut, & l'homme ne le veut point, & dans le peché nouueau le viel effacé n'y est cõtenu ny formellement, ny virtuellement, & partant il est sans retour, si l'ingratitude n'y faisoit quelque chose, comme il sera dit: Mais pour les bonnes œuures & actions meritoires, elles sont quelque chose de reel & de vray, qui ne sont pas absolument perduës par le peché, mais bien vtiles pour lors à l'ouurier, à raison de son mauuais

estat qui en empesche le fruit & l'vsage : elles demeurent pourtant & ont tousiours valeur deuant Dieu,& luy , qui est le premier Maistre de tout bien , les reserue , & ne les laisse pas perdre , Or quand l'homme reuient en grace auec Dieu , il entre en quelque maniere en droit sur les premiers ouurages , qu'il regarde comme siens & propres, supposé tousiours la grace;Et Dieu veut par sa bonté que son penitent ioüisse de ses premiers droits, & rentre dans ses possessions , d'où il auoit esté iniustement chassé par l'ennemy , qui s'y estoit introduits.

CHAPITRE IX.

Du Peché.

LE peché est ce qui est fait, dit , desiré ou laissé à faire contre la loy de Dieu eternelle. Qu'est-ce que le peché.

Afin que la faute soit peché, elle doit estre volontaire, faite auec iugement, qu'on appelle reflexion, ou aduertance de raison.

Cōmēt se diuise le peché.

Le peché est diuisé premierement en originel & actuel.

Le peché originel, qu'est-ce.

Le peché originel est celuy, qui nous contractons dans le ventre de nos meres, au poinct de l'vnion de l'ame auec le corps, prouenant de la faute actuelle de nos premiers parens.

Le peché originel est il volōtaire.

Le peché originel n'est plus volontaire en nous; mais il l'a esté en Adam nostre premier pere, qui volontairement à desobey à Dieu, & peché contre la loy qui luy auoit esté donnee.

Adam en qualité de nostre pere premier, & auec lequel Dieu auoit fait paction pour luy & les siens, de leur conseruer le don

qui luy auoit fait de la premiere grace originelle en sa creation, & pour eux dans leur generatiō, s'il ne l'offençoit point, ayant peché il a obligé ses enfans à ce mal du peché originel, & toute leur propagation, & les descendans par voye naturelle, s'il n'y auoit exception, comme il s'est trouué dans la sainte Vierge, & les a mis dans vne impuissance, durāt l'estat du peché, de faire aucune action agreable à Dieu, & digne de sa gloire, le peché l'empeschant, & la nature ne le pouuant d'elle mesme pour la disproportion, qu'il y a du naturel au surnaturel, & de la nature à la grace diuine.

Le peché originel est dans l'essence de l'ame, & dans la volōté, parce qu'il est en la maniere d'vne

Quel est le suiet du peché originel.

qualité lequel priuant l'homme de la grace originelle, qui le iustifioit & luy faisoit faire les œuures de la charité meritoirement & sans forte rebellion, il a infecté & occupé la place & le suiet de la grace, ou charité habituelle.

Quel mal fait le peché originel.

Le mal que fait le peché originel dans l'homme est 1. d'auoir rompu le dessein que Dieu auoit sur l'homme en le creant, de le porter à vne fin plus releuée que là où sa nature perissable le pouuoit determiner, qui estoit vne fin surnaturelle, non deuë à la condition naturelle, mais ainsi ordonnée de Dieu par la bonté sur-abondante du Createur, & d'vne autre maniere que dans l'estat de grace où nous sommes.

2. Il priue l'homme de la gra-

ce habituelle abſolument neceſſaire pour le Ciel.

3. Il amoindrit par ſon venin & affoiblit l'appetit & l'inclination naturelle de l'ame, tant au bien ſurnaturel que naturel meſme.

4. Il enflamme & deregle la concupiſcence contre la raiſon.

5. Il met vn aueuglement tres-fâcheux dãs toutes les paſſiõs, qui troublẽt l'ame par leur deſordre.

6. Il oblige aux peines de la vie, aux ſouffrances de la faim, de la ſoif, des maladies & de la mort, où la nature auoit eſté empeſchée de tomber de la ſorte quelle fait maintenant, pour le moins par le moyen de la grace originelle.

7. Il eſt la ſource de tous pechez mortels & veniels.

8. Finalement il eſt obligé à la mort eternelle, qui eſt de ne voir

iamais Dieu en ſa gloire, pour y participer.

Qu'eſt-ce que le peché actuel.

Le peché actuel eſt celuy qui ſe commet par vne action, ſoit de parole, de penſée & volonté, ou par quelque autre acte vicieux & mauuais.

Comment ſe diuiſe le peché actuel.

Le peché actuel ſe diuiſe en peché de commiſſion & d'omiſſion.

Cõmiſſion qu'eſt-ce.

Commiſſion eſt faire ce qui eſt deffendu par les preceptes negatifs.

Omiſſion qu'eſt-ce.

Omiſſió eſt laiſſer à faire ce qui eſt commandé par les preceptes affirmatifs.

Cõmẽt ſe diuiſe il encore.

Le peché actuel ſe diuiſe encore en ſpirituel & corporel.

Le ſpirituel qu'eſt-ce.

Le ſpirituel eſt celuy qui regarde premierement l'eſprit & s'y attache, comme ſont la ſuperbe, l'enuie, la haine, la colere, &c.

Le corporel

Le corporel eſt celuy qui princi-

palement touche les delices du corps, comme ſont la gourmandiſe, le larcin, la luxure, &c. Qu'eſt-ce.

Le peché actuel ſe diuiſe en 3. lieu en mortel & en veniel.

Le mortel eſt celuy qui ſe commet par vne grande & notable action mauuaiſe & vitieuſe, conſiſtant en vne auerſion, ou detour de Dieu, c'eſt à dire laiſſant & mépriſant Dieu, & ſon amitié, & ſes commandemens; & conuerſion, retour ou attache dereglée à la creature, qui eſt aimer plus, ou vne perſonne, ou de l'argent, de l'honneur, ſon plaiſir, &c. que l'amitié auec Dieu: d'où dans la penitēce pour retourner à Dieu, il faut tenir vn chemin tout contraire, & cōmēcer par l'auerſion de la creature & conuerſiō à Dieu par vne vraye repentance. Cōmēt ſe diuiſe il encore. Qu'eſt-ce que le peché mortel.

Pourquoy le peché mortel s'appelle-il ainsi.

Le peché mortel s'appelle ainsi parce qu'il fait perdre la grace habituelle, qui est la vie de l'ame & l'oblige à la mort eternelle, comme le corps sans ame ne peut faire actions de vie, ainsi l'ame sans la grace de Iesus-Christ ne peut agir pour la vie eternelle.

D'où prouiẽt la malice du peché.

Il y a vne malice ou qualité odieuse & vitieuse dans le peché mortel; qui prouient tant de ce qu'il est contre Dieu & ses Commandemens, que contre l'honnesteté & excellence de quelque vertu, que l'homme deuroit auoir en veuë, quand il agit : de sorte que le peché mortel en offensant Dieu combat tousiours quelque vertu morale ou Theologale, à laquelle il s'oppose.

Le pe-

Le peché qui est contre Dieu regarde

garde premierement, principalement & directement quelques-vns de ses diuins attributs & adorables perfections, à quoy il s'oppose formellement, & non Dieu comme Dieu, mais Dieu tel, ou qualifié, c'est à dire, consideré sous quelqu'vne de ses diuines perfections, comme la surperbe, qui est vn appetit dereglé de propre excellence ; est contre la gloire, la Maiesté & l'excellence de Deiu, où contre Dieu glorieux excellent, & maiestueux.

ché regarde il Dieu directement.

L'auarice, contre sa bonté & liberalité, la luxe, contre sa trespure sainteté, la colere & la passion, contre sa iustice & sa stabilité, la gourmandise contre sa vie souueraine, & sa sagesse infinie, la paresse, contre son actiuité perpetuelle dans le bien, &

l'enuie: contre sa bonté & sa misericorde.

Il y a des pechez plus grands que les autres.

Y a-il des pechez plus & moins grands.

1. A raison de leur espece, il y en a qui de leur propre espece sont plus grands que les autres, comme ceux qui sont contre les Commandemens de la premiere table, qui regardent Dieu.

2. Eu égard à leur commencement, à sçauoir, la raison & la volonté; parce que plus ou moins le iugement & la liberté ont de pouuoir, plus ou moins aussi le peché est grand.

3. A raison de la fin du peché, si on fait vn mal dãs le dessein d'vn autre, comme si on tuë pour dérober, si on desrobe pour yurogner, &c.

4. A cause de la vertu plus ou

moins noble, que le vice combat.

5. Pour la matiere du peché, comme la somme plus ou moins notable dans le larcin, & l'excés, ou le peu dans d'autres vices.

6. Raison des circonstances du temps, du lieu & des personnes, & les autres desquelles on a parlé traitant de la penitence.

Il y a deux choses notables dans le peché, à sçauoir, la coulpe & la peine deuë au peché. Qu'y a-il de notable dans le peché.

La coulpe est vne deformité qui demeure dans l'ame apres l'acte du peché, qui la rend desagreable à Dieu, coupable & criminelle deuant luy; & on la peut appeller vne saleté, soüilleure, horreur, &c. qui chasse la grace & rend l'ame horrible, sale & desagreable à Dieu. 1. La coulpe qu'est-ce.

La coulpe & saleté du peché se Se peut

onfigurer la coulpe.

peut bien representer par vn tableau gasté de quelque ordure, qui luy fait perdre son lustre & sa valeur, & faut ou le lauer, ou le ietter au feu, ou à la pourriture: on peut appliquer à l'ame, qui est l'image de Dieu, salie du peché par le diable, qui est son ennemy, si elle n'est lauée par la penitẽce, elle ne merite que le feu d'enfer.

La peine du peché qu'est-ce.

La peine du peché est l'obligation de souffrir, il n'y a point de mauuais acte qui de iustice ne demande emendation & correction.

Cõbien y a-il de peines du peché.

Il y a deux sortes de punitions pour le peché, à sçauoir du dam & du sens.

La peine de dam qu'est-ce.

La peine du dam est la priuatiõ de Dieu dans sa gloire, au terme final, & dans le desespoir de iamais y pouuoir paruenir.

Cette peine prouient à raison de la coulpe, elle est ostée par les

Sacremens des morts.

Cette peine est plus grande que l'autre, à cause que c'est la priuation du souuerain auec le desespoir, qui est vn souuerain mal, à vn souuerain il n'y a point de plus grand, & la peine ou souffrance de soy n'est pas absolumēt vn souuerain mal, parce qu'elle peut cōpatir auec d'autres biens. D'où prouient elle Quelle est la plus grande

La peine du sens ou du sentimét est la peine de souffrir en consequence de l'acte du peché, qui merite punitiō pour son dereglement, & pour le plaisir de l'actiō. La peine du sens qu'est-ce.

La peine du sens est de deux sortes; l'vne est eternelle, qui est pour les Enfers, l'autre est temporelle, qui est pour cette vie, ou pour le Purgatoire. La peine du sens qu'est-ce. Y a-il plus d'vne peine du sens

La peine eternelle par les Sacremens des morts est changée

1. 2. en temporelle, parce que la coulpe estant ostée par la grace, il n'y a plus d'obligation d'estre damné, l'vn & l'autre est quelquefois entierement osté selon la disposition du penitent.

La peine eternelle se change elle. Pourquoy la peine est elle eternelle.

La peine du peché mortel de soy est eternelle, & infinie en sa durée.

1. A cause que le peché mortel est contre Dieu, qui est vn obiet infiny, offensé par le peché.

2. Et principalement à cause que dans ce terme & estat final miserable il n'y a point de lieu de vraye penitence salutaire, point de secours surnaturel, point de moyens instituez de Dieu pour en sortir & y satisfaire, ny de pardon, mais rage & desespoir continuel pour iamais.

Pour-

Le peché se remet formelle-

ment par la grace iuſtifiante, & cauſalement, & effectiuement par les Sacremens: Dieu en eſtant touſiours la premiere & principale cauſe.

quoy le peché eſt-il remis.

Les pechez mortels pardonnez ne reuiennent point apres par vn autre peché mortel commis de nouueau, au moins formellement & directement: on dit neantmoins que le peché reuient, & renaiſt dans l'ame par le peché ſuiuant du relaps, à cauſe d'vne notable ingratitude, qui eſt dans le pecheur, & s'enferme dans l'acte de ſon peché, pour auoir oublié & mépriſé Dieu, ſon bienfait, & le pardon de ſa faute, ce qui augmente le peché nouueau, & le fait plus grand, & quelquefois cette ingratitude peut eſtre ſi enorme & ſi exceſſiue,

Les pechez pardõnez reuiennẽt-ils.

que la grande malice du ſecond peché, qui eſt la recheute, peut égaler les precedens pardonnez, & en cette ſorte on dit que les pechez reuiuent, parce qu'on demerite autant deuant Dieu, & on merite autant de punition par le peché & recheute ſuiuant, comme par tous les precedens, & vn ſeul acte peut eſtre intenſiuement plus grand que pluſieurs en particulier.

Qu'eſt-ce que le peche veniel.

Le peché veniel eſt vne action mauuaiſe & dereglée, qui pourtant n'eſt pas notable, à cauſe qu'il n'a pas l'auerſion du mortel, on le peut appeller vne certaine lâcheté d'eſprit, qui ne tiét pas ferme aux commandemens de Dieu : on l'appelle veniel à cauſe qu'il eſt aiſément pardonné, meſme ſans Sacremens, & ne fait

fait pas perdre la grace de Dieu, & mesme vne multitude de veniels ne peut composer vn moindre peché mortel, ils sont differens d'espece, & leur malice n'est point dans le degré du mortel, l'assemblage de plusieurs especes, ou indiuidus, ne composent point vn tout essentiel : le peché veniel par progrez deuient mortel, c'est à dire, qu'en s'y accoustumant, & n'en faisant point de conscience, on tombe facilement dans le mortel du mesme genre: du petit on vient au grand.

Plusieurs veniels peuuent-ils faire vn mortel.

Il y a plusieurs regles pour cognoistre le peché mortel d'auec le veniel.

Y a-il des regles pour connoistre le peché mortel, & veniel.

1. La nature enseigne d'elle mesme à le connoistre, elle a horreur & honte du peché mortel, cõme de l'homicide, de la luxe, du larrecin, &c.

2. Ce qui ſe voit de grand & notable contre les Commandemens de Dieu eſt iugé peché mortel, la raiſon voit cela & en iuge, ſi c'eſt vne legereté ou vne foibleſſe, elle voit autrement.

3. La malice & le mal fait deliberé, qui nuit ou peu, ou notablement, ſi c'eſt ſans y penſer ou exprés, on le iuge grād ou petit.

4. Quand la matiere eſt notable, d'importance ou legere.

5. Quand la ſainte Eſcriture deffēd quelque choſe, ou le condāne de mort, c'eſt vn argument qu'il y a peché mortel à luy deſ-obeïr.

6. Quand l'Egliſe commande ſous de grandes peines, ou propoſe les choſes de la Foy, il y a peché mortel à luy deſ-obeïr.

7. L'opinion commune des gens doctes eſt vne loy ſuffiſante, pour connoiſtre la differēce du peché

mortel d'auec le veniel.

Si on est interrogé du nombre des pechez, on peut répondre qu'en indiuidu & en particulier il y en a vne infinité: qu'en espece il y en a plusieurs, dont il y en a sept capitaux, ainsi dits pour estre la source, & les chefs des autres, à sçauoir; l'orgueil, auarice, luxure, colore, gourmandise, enuie & la paresse: Et qu'en genre il y en a vn, qui a esté generalement definy, *Ce qui se fait, dit, ou desire contre Dieu.* Respõse à la questiõ cõbien il y a de pechez

De propre excellence: il cõprend quelque fois le mépris de Dieu, & de ses dons naturels, & des surnaturels, & de son prochain, il pense que tout luy est deu, & qu'il le merite, & de cette racine Superbe. Qu'est-ce que superbe.

Est vn appetit deregle & desordonné.

vient la vaine gloire,qui engendre la iactance, l'inuention de vicieuses nouueautez, hypocrisie, l'opiniastreté, la discorde,le debat, la desobeïssance, la curiosité, la presomptiom, où par tout là il y a de l'appetit desordóné. L'appetit de propre excellence, qui n'est pas desordonné, n'est pas vicieux, on peut desirer d'estre plus excellét en vne sciẽce ou art qu'vn autre sãt pecher.

Ce qui prouiẽt de la superbe.

Auarice.

Qu'est-ce que de l'Auarice.

Des richesses:& de cette passion sans mesure d'auoir suit la volonté de prẽdre & retenir iniustement le bien d'autruy,la dureté de cœur pour ne

se subuenir pas, ny aux siens, ou à son prochain, dans vne griéue, ou extréme necessité, & la maudite vsure. On peut bien desirer, mais raisonnablemẽt, il est iuste de desirer pour en faire du bien à autruy, sans frauder personne.

Ce qui en prouient.

Est vn appetit dereglé & desordonné.

Luxure.

Qu'est-ce que la luxure.

De l'acte de la chair, qui s'estend à la fornication, adultere, & autres especes d'incontinence & d'impureté.

Enuie

Qu'est-ce que l'Enuie

Qui porte a estre triste, ou affligé du bien d'autruy, & à se rejouïr du mal : ce qui se pourroit faire; si c'estoit pour son bien, ou de son prochain, ou du public.

La Gourmandise, qu'est ce.

Gourmandise.

Est vn appetit deregle & desordonné.

Du boire & du mãger; cet appetit est naturel & necessaire pour l'vsage; mais la sobrieté doit empescher l'excez dans la quantité, & dans la qualité.

Qu'est-ce que la colere?

Ire, colere.

De vengeance; c'est vn mouuement naturel de l'appetit irascible, s'il est excité par vn bon motif, & pour vne bonne fin, il est bon : si c'est pour vn obiet naturel, le mouuement est semblable, s'il và contre le prochain, & s'éleue en railleries, iniures, maledictions, &c. il est peché.

Qu'est-ce que la Paresse.

Paresse.

De repos & de ne rien faire de bié, & principalement dans les œuures

ſpirituelles : s'il porte vne triſteſſe , ennuy , ou degouſt des choſes ſpirituelles & ſaintes, comme eſt de la ſainte Meſſe, du ſeruice diuin & des Sacremens, cela ne peut qui ne ſoit vn grand peché : L'ennuy de ſa vie, ſe laſſer & inquieter de ſouffrir , le deſir impatient de n'auoir point eſté ; le regret d'eſtre au monde, la volõté d'eſtre plutoſt vne brute qu'vn homme, ſont de grands pechez , qui ſont contenus ſous cette eſpece de pareſſe.

Ses mauuais effets.

Les pechez different ils

Les pechez sont distincts & differens en espece, ou à raison de leurs suiets, comme sont les personnes de qualité, où ils se trouuent, soit actiuement ou passiuement, ou de leur obiet formel, & de leurs fins & pretentions, ou à raison des vertus distinctes que les vns combattent, & à cause des circonstances changeantes.

Y a-il des remedes contre les pechez.

Les remedes des pechez sont l'vsages des Sacremens, lire ou escouter la parole de Dieu auec attention & deuotion, la frequente priere, la bonne conuersation, la fuite des meschans, de leurs mauuais exemples & des occasions, la pratique des conseils, la sousmission à ses superieurs spirituels, & l'obeïssance aux saintes loix.

CHAPITRE X.

DES LOIX.

LA loy eſt la regle & la meſure de nos actions, ſuiuant laquelle nous deuons faire le bien & fuïr le mal. Qu'eſt-ce que la Loy.

Il y a quatre ſortes de loix principalement & generalement, à ſçauoir, la loy eternelle, la loy naturelle, la loy Diuine, & la loy humaine. Cõbien y a-il de ſortes de Loix.

La loy eternelle eſt la penſée, ou volonté de Dieu eternelle, par laquelle il a determiné la fonctiõ à chaque choſe, & la fin à laquelle il la conduit. Cette loy oblige, & eſt d'eternelle verité, parce que Dieu ne ſe peut pas tromper, & toutes les autres loix dependant de celle-cy comme la premiere, & qui eſt la regle des autres. 1. La loy eternel. lequ'eſtce.

2. La loy naturelle qu'est-ce. La loy naturelle eſt ce qui eſt de commun à tous les hommes, & qu'ils connoiſſent par le ſeul inſtinct, ou lumiere de raiſon, comme de ne faire tort à perſonne, honorer Dieu, reſpecter les parens, conſeruer & defendre ſa vie,&c. Cette loy eſt vne participation de la premiere,elle eſt immuable, & ne peut changer.

3. La loy diuine qu'eſt-ce. La loy diuine eſt ce que Dieu commande & ordonne par certaine regles & preceptes écrits, comme eſt la loy ancienne, donnée à Moyſe auec tous ſes ordres, tant pour les Sacrifices que pour les mœurs;& la loy nouuelle ou Euangelique, ou loy de grace eſtablie & inſtituée de Ieſus-Chriſt,dans laquelle eſtãt Chreſtiens & fideles nous viuons. On

appelle cette loy positiue, parce qu'elle est posée & instituée par certaine regles determinées par Iesus-Christ, apres la loy eternelle & la naturelle.

La loy humaine est celle qui est establie par les hommes, qui ont authorité & pouuoir d'obliger sous certaines peines ou recompenses, pour faire obseruer ce qu'ils ordonnent. La loy humaine.

L'Eglise soit en corps dans ses Conciles, ou dans la personne du Pape, ou des Euesques, & des autres Pasteurs, chacun pour son regard, suiuant son pouuoir, peut faire & fait des loix, qu'on appelle loix positiues Ecclesiastiques.

Les Roys & Princes souuerains, les Republiques & les Communautez font des loix, àquoy leurs Qui fait de loix.

subiets sont obligez d'obeïr sous peines de souffrir les iustes punitions qu'ils ordonnent.

Droit des gẽs qu'est-ce.

Le droit des gens, ou des nations sont certaines loix, en qui tous les peuples sont conuenus, & se sont accordés, & qu'ils obseruent comme loix premieres & naturelles, comme aussi s'en est vne espece. Cette loy regarde le bien de la societé ciuile & humaine, comme est de diuiser les châps, partager les biẽs, posseder certaine choses, laisser les autres en commun, contracter, vendre, faire la guerre, & plusieurs autres choses, ceux qui font contre les loix offensent l'autheur de la loy, & quiconque peche contre la loy en merite la punition.

La punition est corporelle ou spirituelle.

La

La punition corporelle consiste en quelque priuation des biens ou peine de corps que l'on appelle confiscation.

La punition spirituelle regarde l'ame, qui est ou la coulpe du peché, qui priue l'ame de la grace, ou les censures & peines Ecclesiastiques, ou les peines de l'autre vie, ou mesmes les actes de la penitence, qui auec profit punissent le peché.

La Coustume est vne sorte de loy commune à certaines persōnes, qui a force, & qui est suiuie, quand elle est bien establie. Coustume qu'est-ce.

Coustume est vn certain droit & pouuoir de faire vne chose, qui est introduite de long vsage, & par vn commun consentemēt tendant à vn bien; & non contre les premieres loix: Les loix posi-

tiues humaines ſont quelques fois eſteintes par la couſtume bonne & receuë qui leur eſt contraire, & les rend nulles.

Qui introduit la couſtume.

La Couſtume eſt quelquefois introduite à cauſe de quelque deſordre, & faute de loy & d'obeïſſance au Superieur.

La Couſtume eſt bonne quand elle n'eſt point contre vne loy meilleure, quand elle ne preiudicie à perſonne dãs ſa legitime, quand elle oſte vne autre mauuaiſe couſtume: quand elle abroge quelque loy humaine, dont l'vſage n'eſt plus bonne pour le temps quoy qu'elle euſt eſté bonne dans ſon commencement, & quand elle eſt approuuée ou cõfirmée par vne loy poſitiue, ou par la volonté du ſouuerain.

La cou-

La Couſtume, quoy que bon-

ne & generale, eſt abrogée ... oſtée par les loix poſitiues, & poſterieures des ſouuerains. ...ſtume p...t-elle eſtre oſtée.

Le temps requis pour eſtablir & faire qu'vne loy poſitiue oblige, eſt quand elle eſt ſignifiée & ſuffiſamment publiée, ce que l'on appelle promulguer: Il n'eſt point beſoin que cette promulgation ſoit faite à tous les particuliers que la loy peut & doit obliger, la forme ordinaire de chaque lieu ſuffit.

Le temps pour établir vne Couſtume, & faire qu'elle ait force de loy, eſt diuers ſelon les païs & les nations, elle ne peut pourtant ordinairement auoir lieu & valeur, qu'il n'y ait plus de dix ans pour le moins qu'elle ait eſté introduite. Quel temps faut-il pour faire couſtume.

CHAPITRE XI.

DE LA RELIGION.

Qu'est-ce que Religion.

Religion est vne vertu qui rend à Dieu, ou fait que nous luy rendons l'honneur & le culte, qui luy est deu, comme au premier & souuerain principe de toutes choses.

Culte qu'est-ce.

Culte est plus general qu'honneur simplement pris, parce qu'auec honneur il compréd les prieres, les sacrifices, & tous les honneurs que l'on rend à Dieu, & qui font le culte.

Hõneur qu'est-ce.

Honneur est vn respect ou témoignage exterieur de quelque excellence, que l'on rend à quelqu'vn, soit en flechissant le genoüil, baissant ou decouurant sa teste, ou en quelque autre sorte.

Il n'y a que l'assemblée des fideles Chrestiens, qui est l'Eglise

Catholique, Apoſtolique & Romaine ; qui meritent de porter le nom de Religion, quoy que plusieurs autres ſectes ſe l'attribuënt faussemẽt, cõme ſont Iuifs, Turcs, Heretiques & autres ſortes.

le nom de Religion.

Les marques de la vraye Religion ſont les autels & les ſacrifices inſtituez de Dieu, par leſquelles les fideles luy témoignẽt leur obligation & leurs deuoirs: Et dans l'Egliſe Romaine ſeule y a des autels & ſacrifices ſacrés & legitimes inſtituez par I. C. vray Dieu, Sauueur de tous les hommes, qu'il a enſeignée à ſes Apoſtres & diſciples, & eux à leurs ſucceſſeurs iuſques à nous, tant par eſcrit que par tradition.

Quelles ſont les marques de la Religion.

Il y a trois ſortes de culte ou honneur qu'on peut rendre, à

Cõ biẽ

y a-il de sortes de culte. sçauoir de latrie, d'hyperdulier & de dulie.

Latrie est vn entier seruice de la creature, & vn honneur souuerain rendu à Dieu, comme premier & souuerain principe, auquel seul il appartient, & non à aucune creature pure, pour excellente qu'elle soit, cét honneur est rendu par les sacrifices principalement, & l'adoration de latrie estant deuë à Dieu seul, le premier precepte defend de la rendre à autre qu'à luy seul.

1. Latrie qu'est-ce.

2. Hyperdulie qu'est-ce.

Hyperdulie est vn honneur beaucoup moindre que celuy de latrie que l'on rẽd à quelque chose qui est au dessous de luy, & qui pourtant l'approche en quelque excellẽce qu'il luy a donné pour s'en estre seruy en quelques-

vns de ses mysteres, comme est la Sainte Vierge; pour le mystere de l'Incarnation, à laquelle on rend ce second honneur; sans interesser le premier.

Dulie est vn seruice & honneur inferieur aux deux premieres; qui est rendu aux Saints, à leurs reliques & images, sans egalité ny comparaison du premier; mais approchant du second. Dulie qu'est-ce.

Tous ces trois honneurs sont rendus à Dieu à qui tout est deu; & apres luy on rend les deux derniers à ses creatures, qui le meritent pour son honneur & excellence souueraine.

Il y a plusieurs moyens dans la Religion; par lesquels on rẽd à Dieu & à quelques creatures pour luy l'hõneur & le culte, que Y a-il plusieurs moyẽs.

de rendre le culte. les fideles ont en affection, à sçauoir, la deuotion, l'oraison, l'adoration, le sacrifice, le vœu, les disınes, & le serment.

11. Deuotion qu'est-ce. La deuotion est vne ferueur & affectiõ religieuse, par laquelle on s'addonne & s'affectionne entierement à seruir Dieu par sentiment & consideration de sa souueraine excellence, & que nous ne sommes rien deuant luy: comme vn seruiteur qui se donne entierement à vn Prince: Ainsi ceux, qui se donnent particulierement à Dieu & le veulent mieux seruir que les autres, sont appellez deuots, comme personnes voüées & données à Dieu, à son seruice, & aux Saints apres luy & pour luy.

2. Oraison qu'est-ce. Oraison ou priere est vn saint, humble & deuot parler, qui se

ſait auec Dieu, éleuant noſtre eſprit & nos penſées à luy, & auec reſpect & attention on luy expoſe les neceſſitez, on luy demande les neceſſitez de l'ame & du corps auſſi, & on apprend de luy à faire ſa volonté.

Il y a deux ſortes d'Oraiſõ, à ſçauoir, la vocale & la mentale. Cõbien y a-il de ſortes d'oraiſons

L'Oraiſon ou priere vocale eſt prononcer de la bouche, & reciter intelligiblement de parole ſes prieres par memoire ou par écrit, iointes auec la penſée & l'intention bonne, qui les forme & les anime, & les dreſſe & conduit à Dieu, comme ſont chanter ou reciter l'Office diuin, celebrer la ſainte Meſſe, & faire ſes autres prieres ordinaires. 1.

L'Oraiſon ou priere mentale, ou qui ſe fait ſeulement par la 2. Oraiſõ mẽtale

qu'est-ce. pensée & dans l'interieur de l'ame, & est vne sainte & secrette occupation des sens interieurs, comme sont le sens commun, l'imagination auec la memoire, l'entendement & la volonté, sur quelque suiet pieux & deuot; pour en former des considerations saintes, en tirer des affections pieuses, & des resolutions fortes, & de-là aller à l'vsage; & pratique des bonnes œuures, afin de purger, illuminer, & perfectionner l'ame; tant dans ses fonctions interieures qu'exterieures: Et enfin pour la porter finalement au plus haut degré de la charité, qui est l'vnion parfaite auec Dieu.

L'Oraiſon mẽtale ſe peut fotmer en la maniere ſuiuante: En ſe mettant à genoux, ſe repreſenter fortement que Dieu eſt dans ce lieu là, où on eſt, que nous le voyons preſent, & qu'il nous voit, & que meſme nous le ſentons en nous, ou proche de nous.

1. La preſence de Dieu.

Le ſens commun doit repreſenter Dieu par tout, & auec cette preſẽce de Dieu ſe repreſenter auſſi I. C. qui nous voit du Ciel; ou qu'il eſt proche de nous ou ſouffrãt, ou faiſant quelque choſe, qu'il nous regarde, & que nous le cõſiderons.

Le ſens commun.

Deuant le S. Sacrement, cõſiderer que Ieſus-Chriſt, qui y eſt, nous voit prier & demãder à Dieu la grace de

le bien adorer & de faire vn bõ profit dãs l'oraiſon preſẽte. On peut auſſi prier sõ bon Ange, quelques Saints, & principalement ceux qui ſe retrouueront dãs le myſtere proposé s'il y en a.

Brievement

L'imaginatiõ & la memoire.

1. Propoſitiõ du fait.

Il faut ſe propoſer la choſe que l'on veut mediter, ſoit ou vn myſtere de la vie, mort & Paſſion de noſtre Seig. I. C. & vn tout ſeul, ou quelque autre ſuiet, cõme de la Creation, du Paradis, de la mort, &c. Se propoſer & s'imaginer le myſtere ſe paſſer deuãt ſoy, ou eſtre au lieu meſme, & que la memoire ſoit pleine de l'hiſtoire, pour voir de ſuite la choſe cõme elle ſe paſſe. Pour les autres ſuiets on

se les propose, comme l'on peut, comme ils sont, ou à la façõ de quelque chose sensible parce que c'est l'imagination qui opere icy auec la memoire. suffisammẽt.

Le raisonnement suit, qui est l'ouurage de l'entẽdement, qui fait des considerations & des raisonnemens sur le suiet proposé ou imaginé, quelquefois aussi il demande, *pourquoy*? & respond, se dõne des raisons, & tire des consequences, il louë, &c. Il faut faire peu de considerations, vne seule suffit: si l'esprit n'y trouue son goust, il faut passer à vn autre doucement. L'entẽdemẽt. 2. 3. Meditations. Exactemẽt.

La volóté. Lavolõté s'échauffe,quãd elle a esté biẽ excitée & éclairée par les cõsideratiõs de l'entendemẽt:Elle doit produire des affectiõs,des

3. Affections. sentimẽs interieurs& affectifs sur la chose meditée: Et faire des resolutiõs,ou de mieux aimer & seruir Dieu, ou mieux viure, & haïr le peché, ou de trauailler dauantage pour Dieu au bien des autres, ou à se corriger.

Fortement. Quelquefois les affectiõs viennent plutost,& en ce cas il faut les prẽdre,mais prudemment pourtant,& non pas tousiours.

Vsage Il faut conclure 1. par actions de graces des bons sentimens, affections & resolutions, que Dieu a

donné dans l'Oraiſon.

2. Offrir à Dieu tout ce qu'il nous a donné dans l'Oraiſon, & ſon Fils meſme, ſes merites, ſon ſang, ſes ſouffrances, &c.

3. Le prier de donner benediction à nos actions, affections, & aux reſolutions, & la grace de les effectuer, de nous donner les vertus de ſon Fils, des SS. & principalement celles qui nous ſont neceſſaires, & de le bië & fidelement ſeruir & executer les reſolutions priſes. 5. Conclusion.

4. Il faut taſcher de prendre & retenir quelques piece de l'Oraiſon, & la détacher des autres, pour durant le iour en faire des aſpiratiõs, des retours de ſon eſprit en Dieu, pour le rafraichir,

Succincte. mét. | quelque profit en pratique & s'en souuenir tant dans l'ouurage que dans la retraite.

Combien ya il de parties de l'Oraison.

Il paroist qu'il y a cinq parties de l'oraison mentale, à sçauoir la presence de Dieu, la proposition, la meditation, les affectiōs, & la conclusion. Mais à vray dire, il n'y a que les trois parties du milieu, qui sont les principales, qui composent la methode de l'oraison : celle qui les precede est comme la disposition, & l'autre qui les suit leur sert de conclusion.

Peut-on faire quelque idée des parties de l'Oraison.

On pourra se representer les parties de l'oraison par les doigts de la main, & les trois doigts du milieu designerōt les trois principales parties, ou le corps de l'oraisō; Le poulce separé monstrera

la

la presence de Dieu, & le petit doigt, moindre que les autres & tourné vers l'ouurage, signifiera conclusion & l'vsage, on pratique des resolutions. Consultez le bien-heureux Monsieur de Sales, & les autres bons praticiens de l'Oraison.

Quelles sont les qualitez de la priere.

La priere est vtile, il fait bon
prier elle est necessaire, il faut
prier: Elle est efficace, on obtient
de Dieu par elle: Elle est iuste, on
demande ce que Iesus-Christ a 1.
promis, & exposé dans l'Oraison 2.
3.
dominicale: Elle est meritoire, 4.
on demande le salut, le Ciel, & 5.
6.
les moyens d'y paruenir, comme
aussi les biens temporels sous le
bon plaisir de Dieu: Elle est commune & familiere, tous peuuent prier, iustes & pecheurs, bien-heureux & souffrans en purga-

toire : Elle eſt raiſonnable, on prie Dieu comme le premier autheur de tout biẽ; & Ieſus-Chriſt comme premier & principal mediateur, & immediat interceſſeur enuers Dieu, & les Saints qui sõt au Ciel, & en charité conſommée, & auſſi les Saints viuans, afin qu'ils prient pour ceux, qui demandent leurs prieres : Elle
7. eſt charitable, on prie generalement pour tous viuans, bons & mauuais, amis & ennemis, & pour les fideles defuncts : Elle eſt
8. bonne, ſi on prie en ſoy auec attention & pieté : Elle eſt libre, ſi on prie, ou de penſée ſeulement, ou d'eſprit & de parole enſemble, on prie en tout lieu, mieux à l'Egliſe, en toute poſture; mais plus reueremmẽt à genoux : Elle oblige quelques-vns comme les

Ecclesiastiques, ceux qui en ont fait vœu, & ceux à qui elle est commandée ou ordonnée.

Adoration est vn acte exterieur de Religion, par lequel nous protestons à Dieu, comme souuerain de tout, nostre tres-humble seruice & assuiettissement, soit en baissant, enclinant, ou découurant humblemẽt la teste, fléchissant le genoüil, se prosternant en terre, & faisant autres, ou semblables sortes de soumission, & qui auec toute inegalité & entiere difference se rendent aux creatures sans Idolatrie. 5. Adoration qu'est-ce.

Sacrifice est vne offrande ou obligation d'vne chose sensible, ou sensiblement representée, offerte & presentée à Dieu seul par vn Prestre ou Ministre sacré, legitimement esleu & deputé, Sacrifice qu'est-ce.

qui deuant Dieu & sur ses Autels doit destruire & changer, ou consommer ce qui est offert, en témoignage du souuerain domaine, que Dieu à sur nous pour la vie & la mort, & en significatiõ de nostre tres-humble subiectiõ.

Quelles sont les cõditions du sacrifice.

Pour vn vray Sacrifice il faut 1. qu'il y ait vn Prestre esleu & deputé par vne vraye, sacrée & legitime ordination, instituée de Dieu dans laquelle il reçoiue son pouuoir d'offrir & de sacrifier. 2. que l'offrande soit quelque chose de reel & sensible, ou qu'il soit sensiblement representé & present, comme est Iesus-Christ sous les especes sensibles dans l'Eucharistie. 3. que dans le sacrifice l'Hostie soit diuisée, & destruite par le sacrifiant. 4. que cette action se fasse sur des Autels designez à cet office. 5. &

que ce ſoit à Dieu ſeul à qui on porte l'intention du Sacrifice, cõme eſtant à luy ſeul à qui on doit ſacrifier, dreſſer des Autels, edifier & dedier des Tẽples, quoy que ce ſoit ſous l'Inuocation des SS.

Le changement ou deſtruction de l'Hoſtie, qui ſe faiſoit aux anciens ſacrifices eſtoit en tuant les animaux offerts, & l'entiere conſommation ou deſtruction eſtoit ou en les bruſlant deuãt Dieu, ou les acheuant & conſommant par vne autre maniere, cõme on faiſoit auſſi des autres ſortes de ſacrifices, chacun à ſon regard, ſelon la loy: Mais à noſtre Sacrifice de la Ste. Meſſe la deſtructiõ y eſt myſtique & paroiſt, lors que le Corps de I.C. eſt mis, cõme ſeparé par la force des paroles ſous les eſpeces du pain, & ſõ sãg ſous les

En quoy conſiſte la deſtructiõ de l'hoſtie.

especes du vin, separées de celles du pain, comme il a esté expliqué parlãt de l'Eucharistie; parce qu'il represente le sacrifice sanglant sur la Croix où la mort separa le Corps & l'Ame dans la separatió du Sang d'auec le Corps, l'ame ne pouuant subsister dans vn corps, quãd cette entiere diuision y arriue: la cõsõmation entiere & accõplie peut-estre par la cõmunion.

A raisõ des choses qui s'offroiẽt anciennement, qui estoient fort differẽtes, on met distinction entre victime, immolatió & libatió.

Victime. qu'est-ce. Victime ou hostie est l'offrande des animaux, comme des bœufs, moutons, agneaux, veaus, cheures, boucs, colombes, torterelles, moineaux.

Immolation. Immolation estoit des choses solides, comme pain, farine, encens,

blé,froment, & ſemblables choſes,& ſe dit auſſi des animaux.

Libation eſtoit des choſes liquides,comme du ſang, vin,huile,eau,ou autres ſemblables. Libatiõ

Vœu eſt vne promeſſe faite à Dieu de faire quelque choſe de bon,ou meilleur qu'auparauant, auec pouuoir & intention de s'obliger:le vœu d'vn moindre bien ne peut eſtre vœu. 5. Qu'eſt-ce que vœu.

Afin que le vœu ſoit vray& bõ, il faut 1.qu'il ſoit fait auec pleine &ſuffiſante deliberation,&auoir ſuffiſamment raiſonné,& penſé à ce qu'on fait ; parce que le vœu tient de la rigueur;c'eſt vne charge nouuelle,& vne loy que l'on s'impoſe ſans precepte diuin. Quelles ſont les conditions du vœu.

2. Auec la liberté , non par crainte ny force , non par tromperie ou erreur , mais de gré & ibrement ; la violence dans

les choses qui doiuent estre libres les rend nulle.

3. Auec intētiō de s'obliger, & de tenir sa promesse pour l'executer.

4. Que ce soit d'vne chose bône ne & agreable à Dieu; le vœu d'vn mal est vn crime, & le vœu d'vn moindre bien, ou de chose indifferente est nul.

5. Que la personne qui promet ait pouuoir de s'obliger, d'où les
enfans contre le gré de leurs pa-
rens, ou tuteurs durant leur mi-
norité; les seruiteurs & les ma-
riez, sans le consentement res-
pectif ne peuuent voüer pour
s'obliger.

Y a-il difference entre vœu & bō propos.

Il y a difference entre vœu & bon propos. Le vœu est d'vne étroite obligation, & le bon propos est vne simple resolution de faire quelque bien, sans penser

de

de s'obliger si estroitement, cõme est le dessein de ieusner, faire quelque priere ou voyage.

Il y a plusieurs sortes ou especes de vœu; à sçauoir. Cõbien y a-il d'espe-ces de vœu.

Le vœu conditionnel est quand on met vne condition dans sa promesse, comme si ie gueris de ce mal, ie feray vn tel voyage, & la condition estãt arriuée on est obligé d'accomplir sa promesse. 1. Condi-tionnel qu'est-ce.

Le vœu absolu est quand on promet absolument sans condition, ce vœu oblige, quand il est bien fait. 2. Absolu qu'est-ce.

Le vœu solemnel est quand publiquemẽt, & auec ceremonie on voüe deuant vn Superieur, cõme le Religieux deuant son Abbé. 3. Solem-nel qu'est-ce.

Le vœu personnel est quãd vne personne promet de faire quelque chose soy-méme, & que cela 4. Person-nel qu'est-ce.

regarde ſeulement ſa perſonne, cette obligation ne paſſe point à vne autre perſonne s'il n'y auoit quelque autre conſideration, ou qu'elle n'y conſentiſt.

5. Vœu reel qu'eſt-ce.

Le vœu reel eſt quand on promet quelque choſe de temporel, comme eſt de donner l'aumoſne:

6. Mixte qu'eſt-ce.

Le vœu mixte eſt celuy, qui eſt meſlé ou compoſé du perſonnel & du reel, & les comprend tous deux, comme de ieuſner & donner l'auſmoſne, le perſonnel n'oblige que la perſonne qui le fait, le reel oblige les ſucceſſeurs, ou heritiers, en tant qu'il eſt iuſte.

Le vœu peut-il ceſſer d'obliger.

Le vœu ceſſe d'obliger par commutation, irritation ou diſpenſe.

Commutation de vœu eſt changer le vœu en vn autre bien, comme le ieuſne en aumoſne: Le

Superieur Ecclesiastique fait cette eschange, selon qu'il le trouue à propos; & celuy qui à voüé peut de luy-mesme changer, pourueu que ce soit en quelque meilleur bien.

1. Commutation de vœu qu'est-ce.

Irritation de vœu est rendre l'obligation du vœu tellement nulle, qu'elle n'oblige plus par apres. Le Superieur spirituel, & quelquefois le temporel peut annuller le vœu, principalement quand il ne l'a point approuué, & qu'il a tout droit sur la personne, & pour lors sans autre raison que parce qu'il le veut & que c'est contre son droit qu'il a esté fait; le pere rend nul le vœu de l'enfant, la mere apres la mort du pere, & apres eux le tuteur, pendant que les enfans sont sous leur charge & pouuoir.

2. Irritation qu'est-ce. Qui peut irriter les vœux.

Le pere ſpirituel fait le meſme pour ſes enfans, les mariez entr'eux, quand le vœu eſt contre les fins du mariage, & le maiſtre pour ſes ſeruiteurs, quand c'eſt contre leur deuoir.

Le vœu irrité ou annullé ne reuient plus apres, & n'oblige plus parce que l'obligation en eſt oſtée tout à fait par l'irritation.

3. Diſpẽſe qu'eſt-ce. Diſpenſe du vœu eſt quand le ſuperieur Eccleſiaſtique, ſoit le Pape, ou l'Eueſque, oſte ou pour touſiours, ou pour vn tẽps pour de bonnes raiſons l'obligation du vœu, quoy que validement fait : pour la diſpenſe legitime, il faut des raiſons valables, mais pour l'irritation; il n'en eſt point neceſſaire, parce que c'eſt le droit du Superieur : apres la diſpenſe, les raiſons ceſſantes, ou

le temps limité estant passé, l'obligation du vœu fait, retourne comme auparauant : mais apres l'irritation elle ne retourne plus; parce que la dispense leue l'obligation, & exempte seulement du fait, ou de l'execution pour vn temps, mais l'irritation oste l'effet & sa cause.

Les Dismes sont vn droit deu de droit naturel & diuin à ses Peres spirituels, qui sont les Pasteurs legitimes, à cause de leur charge, & de la peine qu'ils ont d'administrer la parole de Dieu & les Sacremens. 4. Dismes qu'est-ce.

Il y a de deux especes de dismes l'vne qui se prend sur les fruicts, que les champs & la terre produisent: l'autre est de ceux qui ne labourent point de terre, & qui pourtant reçoiuent l'instruction

& l'assistance spirituelle de leur Pasteur comme les autres ; l'vne & l'autre est deuë, & se doit payer par la loy de Dieu & de son Eglise, & pourtant suiuant l'ordre, & les bonnes & anciennes coustumes des lieux, pour ce qui regarde la quote part, ou combien on doit payer.

7. Serment qu'est-ce.

Le serment ou iurement est vne attestation ou inuocation du Nom de Dieu en témoignage & certification de quelque verité, pour faire croire ce que l'on dit estre veritable, & asseurer de sa promesse : Iurer par les creatures n'est pas proprement serment, si ce n'est que le Nom de Dieu y fust ioint.

Afin que le serment soit legitime ou licite, il faut ces conditions.

1. Qu'il ſoit en iuſtice, c'eſt à dire, que la choſe ſoit iuſte, & ne faſſe aucũ tort iniuſte à perſonne. *Quelles ſont les conditions du ſerment.*

2. En iugement, c'eſt à dire, fait auec raiſon & cõſideratiõ du fait.

3. En verité, c'eſt à dire, que la choſe ſoit vraye, & non pas fauſſe, ou douteuſe.

Le ſerment quoy qu'extorqué ou tiré par force peut obliger, quand la choſe eſt licite, & qu'en effet on a eu intention de promettre; & qu'il n'y a point de fraude, ny de loy contraire. *Le ſerment violenté eſt il bon.*

Quand toutes les bonnes conditions du ſerment ſont poſées, il faut garder fidelité à qui que ce ſoit, iuſques aux infideles, & aux heretiques; parce que cela eſt du droit naturel, & qui regarde les perſonnes; & non les mœurs: ce droit eſt vn des premiers, qui ne change point. *Faut-il garder le ſerment à tous.*

Cõbien y a-il de sortes de sermẽt.

Il y a trois sorte de serment, le 1. est affirmatif, quãd on asseure, le 2. est de promesse, quand on promet, & le 3. de menace.

Qu'est-ce que adiuration.

Adiuration est prier, ou commander de faire quelque chose par le Nom de Dieu, ou le moyen de quelque chose sainte, comme on adiure les demons par les exorcismes de l'Eglise.

Qui sõt les vices cõtraires à la vertu de Religion.

Il y a plusieurs choses contraires à la vertu de Religion, comme sont la superstition, qui est vne vaine & fausse obseruation dans le culte diuin & honneur des choses saintes en faisant plus ou moins; meslant quelque chose de prophane, feignant de la sainteté, où il n'y en a point, supposant de faux miracles, & choses semblables. L'idolatrie, qui est adorer les idoles. La diuina-

tion, qui eſt vouloir predire l'auenir contre les defenſes de l'Egliſe. Le blaſpheme, le pariure, le ſacrilege, la ſimonie, & autres choſes ſemblables, contre l'honneur de Dieu, & le reſpect des choſes ſaintes.

CHAPITRE XII.

DES VERTVS CARDINALES

Vertu eſt vne habitude de l'ame conforme à la raiſon, qui retient l'homme dans le milieu, & le porte au bien. L'extremité des vertus n'eſt pas vertu & eſt vicieuſe, comme eſt la prodigalité & la chicheté, entre leſquelles eſt la liberalité: la force entre la temerité & lâcheté, &c. Qu'eſt-ce que vertu.

Il y a quatre Vertus Cardinales, ainſi appellées, à cauſe que comme vne choſe portée ſur quatre piliers, ou ſur vn quarré, eſt Cõbien y a il de vertus Cardinales.

ferme & asseurée ; ainsi toute la vie humaine, pour ce qui regarde les actions morales de l'homme, & ne point tomber dans le vice doit estre appuyée sur ces quatre Vertus, desquelles les au-
1. tres vertus morales dependent, à sçauoir, la Prudence, qui retient l'ame dans la verité, contre l'er-
2. reur & la curiosité. La iustice, qui la porte au bien du prochain, contre l'iniustice & l'impuissance:
3. La Force, qui l'arreste dans l'egalité, contre l'aduersité : & la Temperance, qui la retient dans
4. la seule necessité ou besoin, contre le trop & le peu.

Les Vertus Cardinales coduisẽt & dirigẽt les principaux mouuemẽs des forces de l'ame comme:

A La Prudece conduit les actes de la raison à discerner entre le bien

& le mal, & mesme entre deux biens, & deux maux, & iuger lequel est à fuïr, ou à choisir.

La temperance regle l'appetit concupissible au bien delectable, comme la force fait l'appetit irascible à entreprende ou supporter ce qui est difficile : Et la iustice applique tous les actes de ces vertus au bien du prochain.

Ces vertus sont contre les quatre affections, ou inclinations originelles, la prudence contre l'ignorance, la force contre l'infirmité, la temperance contre la concupiscence, & la iustice contre la malice.

Elles sont pour les quatre ornemens de l'homme.

La prudence est pour le deuant, elle preuient & preuoit au choses

à auenir, la iustice est pour le derriere, elle regarde les choses passées, la temperance est à droit, c'est à dire, pour les prosperitez presentes, & la force est à gauche, c'est à dire, pour les aduersitez presentes.

D De plus la prudence porte la lumiere par tout, la iustice, nous establit sur les choses qui nous sont inferieures, la force nous affermit sur ce qui est au dessus de nous, & la temperance regle ce qui est à l'entour de nous.

E La prudence choisit, la temperance prend garde au trop, la force au peu, & la iustice ordonne de la fin.

F La prudence eslit, la temperance vse, la force souffre, la iustice distribuë.

G Enfin la prudence regarde la science

ſcience, la communauté, la force la magnanimité, & la temperance la moderation, & ſont les quatre ſources de l'honneſteté de la vie.

DE LA PRVDENCE.

PRudence eſt vne vertu intellectuelle, ou habitude de l'entendement; conduiſant effectiuement au bien par vne vraye raiſon les actions humaines & raiſonnables. Qu'eſt-ce que la prudence.

Elle eſt la regle, l'eſprit, & l'aſſaiſonnement de toutes les autres vertus morales & acquiſes, elle regarde l'homme, & luy eſt neceſſaire en toutes ſortes d'eſtats, ſoit dans l'œconomie, ou conduite de ſa perſonne, ſoit dans le gouuernement & police, ou dans les arts & ſciences De qui eſt reigle la Prudẽce.

pratiques, parce qu'elle monstre comment icy & maintenant il faut agir.

Qui appuye la prudẽce.

La prudence est appuyée sur trois aides, ou vertus singulieres, à sçauoir la consultation sur les moyens d'agir, le iugement clair & droit, ou l'industrie pour faire vne chose, & vn iugement second ou reflexion d'esprit pour expliquer & adoucir la loy, ou iuger par d'autres principes que les communs, quãd ils mãquent.

Quelles sont les vertus suiettes à la prudence.

Les regles de la prudence, qu'õ appelle ses vertus integrãtes, ou qui la rendent entiere & accomplie sont huict, à sçauoir:

1. La memoire pour agir sur l'experience des choses passées, faisant profit des choses arriuées.

2. L'intelligence, pour considerer attentiuement les choses pre-

ſentes pour agir tant preſentement qu'à l'aduenir.

La docilité, qui eſt de ſe laiſſer 3.
conduire & perſuader par le conſeil de ſages.

Vn prompt mais ſage iugement, 4.
pour ne laiſſer fuir le temps, ny échapper l'occaſion.

La raiſon ou raiſonnement qui 5.
eſt de conſiderer la fin, & les moyens d'y paruenir.

La prouidence preuoit les eue- 6.
nemens, & iuger de quels moyens on ſe doit ſeruir, pour ne pas dire, ie n'y penſois pas.

La circonſpection, qui eſt de 7.
conſiderer bien les circonſtances du fait, le temps, les lieux & les perſonnes.

La caution ou preuoyance qui 8.
eſt de prendre garde aux trōperies, & embuches pour les éuiter.

Manque de ces vertus les hommes, qui n'ont point de cōduite, ny d'ordre dans leurs actions, ne sont pas trop esloignés des brutes, qui n'agissent que par passion.

Fausse prnpêce qu'est-ce. Il y a vne fausse prudence, qui est ennemie de Dieu, vicieuse & condamnable, que le saint Apostre appelle prudence de la chair, qui cōsiste dans la passion, precipitation, inconsideratiō inconstance, negligence, éloignement de raison, iugement par les

Sa suite sens, & sans : charité. Elle se sert de la fraude, tromperie, finesse, ou vicieuse subtilité & souplesse, Elle est toute dans le soin dereglé des biens temporels & dans la satisfaction des sens, & des appetits ou passions.

DE LA IVSTICE.

LA Iustice est vne vertu morale, qui regarde autruy pour rendre à chacun le sien. Qu'est-ce que la Iustice.

C'est vne forte & constante resolution de rendre à vn chacun ce qui luy appartient.

On appelle la iustice la mere & nourrice des autres vertus, & mesme la mere de toutes choses: elle donne à vn chacun le sien & le luy conserue.

Il y a de deux sortes de iustice, à sçauoir la distributiue, & la commutatiue. Cõbien y a il de sortes de iustice.

La iustice distributiue est vne vertu qui fait distribuer les biens communs de la societé & communauté à chacun des particuliers, à proportiõ de la dignité & qualité des personnes, & selon que plus ou moins on a cõtribué Qu'est-ce que la iustice distributiue.

Son cõ- au bien de la communauté.
traire Le vice contraire à cette iustice
qu'est- distributiue est l'acceptation des
ce. personnes sans dignité, ny merite de la communauté.

Qu'est-ce que la iustice commutatiue. La iustice commutatiue est celle qui s'exerce dans les choses, sur lesquelles on a droit, domaine, ou pouuoir de les changer de main ou de nature, cõme sont les terres & maisons, la liberté des biés, meubles ou mobiles & choses séblables, à raisõ dequoy on fait de contracts, ventes de biens, eschanges, dons, alienations, & traitez & actes de iustice.

Son cõtraire qu'est-ce. Le vice contraire à cette iustice est les excez de fait, contre les biens, par les fraudes, vsures, rapines & larcins : Contre les personnes par l'homicide, blesseures, rauissemens, violences: Con-

tre l'honneur, par paroles, en iugement, comme ſentences iniuſtes, fauſſes accuſations, faux témoins, longues & inutiles plaidoiries ou chicaneries : hors iugement, comme les iniures, médiſances, deriſion, mocqueries, & calomnies, & ſemblables paroles.

Les vertus qui dependent de la iuſtice, ſont l'amitie, la bienveillance, la miſericorde, la clemence, la reconnoiſſance, la verité dans les paroles, & la ſimplicité, fidelité, liberalité, religion, pieté, obeiſſance, & autres, & principalement la paix.

Quelles ſont les vertus ſuietes à la iuſtice.

Les regles de la iuſtice ſont.

1. La droite raiſõ, ou lumiere naturelle, qui prononce cette premiere maxime, *fais à autry ce que*

quelles ſont les regles de la iuſtice

tu veux qui te ſoit fait; & ſa negatiue. *Ne fais à autry ce que tu ne veux pas qui te ſoit fait.*

2. Les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe.

3. Les bonnes & iuſtes loix de tous les ſuperieurs, & les bonnes couſtumes.

DE LA FORCE.

Qu'eſt-ce que la force.

LA Force eſt vne vertu morale apportãt moderation aux mouuemens de la crainte & de l'audace, qui ſe portent contre la vie honneſte de l'homme, & qui regarde les difficultez & les hazards de la vie, où il ſe trouue du peu & du trop.

Quel eſt l'obiet de la force.

La force regarde touſiours les choſes faſcheuſes & difficiles pour ſon obiet, & s'y occupe en repouſſant le mal, & acquerant le bien, elle a deux voyes, à ſçauoir entreprendre & ſouffrir.

Les loix ou regles de la force sōt. Quelles sont les loix de la force

1. Faire tousiours marcher la raison deuant les entreprises, autrement c'est folie blasmable, quoy que l'euenement fut heureux.

2. Se proposer tousiours vne bonne & honneste fin.

3. Estre tousiours égal en son esprit, autant dans la tranquillité que dans la difficulté, pour fuir le trouble & l'inquietude.

4. Ne faire rien par passion, ny contre les loix; autrement c'est temerité ou interest iniuste.

5. Acquerir l'habilité du corps par d'honnestes exercices.

6. Souffrir constamment le mal qu'on ne peut fuir, ou que l'on veut endurer, soit pour Dieu, le public, ou mesme pour quelque particulier.

7. Fuir la vie effrenée & trop de-

licate, qui affoiblit les forces du corps, & la viuacité de l'esprit.

8. Ne faire aucun estat des paroles qui offensent.

9. Estre constant & resolu à tous euenemens.

10. Perseuerer pour bien finir, apres auoir bien commencé.

Le contraire de la force qu'est-ce.

Les vices contraires à la force se cõnoissẽt assez par les choses cõtraires aux regles de cette vertu.

DE LA TEMPERANCE.

Qu'est-ce que la Temperãce.

LA Temperance est vne vertu morale, laquelle modere les mouuemens & les plaisirs du gouster & du toucher, & qui les doit retenir dans les termes de la necessité; parce qu'elle permet de ioüer, se reioüir, ou vser des voluptez du boire, & du manger, & du toucher, autant que la necessité seulement, & le legitime vsage le requiert.

La vie humaine estant dans l'vsage necessaire de ces choses pour sa conseruation,& la nature dans sa corruption estant encline au dereglement dans les plaisirs qui l'attirent, il y a plusieurs vices qui la suiuent,à cause de quoy pour les reprimer, la temperance se fait suiure de plusieurs vertus.

La premiere est la propre charité,ou amour reglé & biens ordonné de soy-mesme, par lequel on donne à son corps ce qui luy est necessaire, pour seruir à l'ame, & à l'ame les biens de l'esprit,qui portent à aimer Dieu,& à cherche la fin bien-heureuse. L'amour dereglé de soy-mesme est contraire à cette vertu,il dóne sans regle,ny sãs ordre toutes

Qui sõt les vertus suiuãte la Temperance.

Philautie.

ſortes de plaiſirs à ſon corps, & toutes ſortes de curioſitez à l'eſprit, dans la licence de douter, & diſputer de tout , de faire des opinions propres & ſingulieres, & ſuiure les vicieuſes.

2. Studioſité ou affection d'apprendre les bons arts & les bonnes ſciences dans les termes de l'honneſteté, & fuïr la curioſité vicieuſe & la negligence d'apprendre.

3. Abſtinence au manger contre la gourmandiſe, & la ſobrieté au boire contre l'iurognerie.

4. Chaſteté dans les paroles, actions & mouuemens du corps, pour les perſōnes mariées, veufs & veufves, & autres, contre vne infinité de vices de la chair deſhonneſtes & infames & la virginité dans les perſonnes, qui ne

ſont point mariées, qui eſt de ſe conſeruer de tout acte & pensée impure & charnelle.

5. Honneſte diuertiſſement appellé Eutrapedie, qui eſt courtoiſie, accortiſe innocente raillerie, conſiſte à ſe recréer, courir à la chaſſe, monter à cheual, au plaiſir des animaux, ioüer, chanter, parler de gayeté ſans offenſer, & autres moderée recreations & honneſtes, qui ſont contre l'inſolence & la feneantiſe.

Modeſtie dans les actions bien reglées du corps qui reſſentent vn eſprit bien fait : Elle fait le bon exemple & fuït l'inſolence.

Humilité ou magnanimité, qui ne s'eſleue point ſuperbemẽt aux grandes fortunes, & eſtablit courageuſement la perſonne ſur les petites, ſans les mépriſer.

Magnificence, honneste & reglée despense, suiuant ses facultés, soit pour la bouche, habits & autres dépenses, & garder la liberalité contre la prodigalité, la mansuetude, douceur & benignité contre la colere & la violence.

Quelle est la regle de la temperãce. La regle de la temperance est vnique, à sçauoir, la necessité ou suffisance, tout ce qui se fait, dans ces vsages, qui n'est point necessaire ou vtile, & au de là du besoin est excez vicieux, il ne faut pas pourtant attendre vne extréme necessité, mais iuger d'vn besoin raisonnable.

On peut tirer des regles particulieres sur les vertus de la temperance, pour les executer dans l'occasion.

Vertus des enfans. Trois vertus de temperãce propres aux enfans, à sçauoir :

1. La pudeur ou honte honneste

qui est vne sorte de crainte du deshonneur & de l'infamie, contre l'insolence ou impudence.

Le silence ou peu parler, & ne répondre que quand ils sont interrogez, & peu, & auec respect. 2.

L'obeissance pour moderer ses volontez, & se rendre souple à faire la volonté des parens & superieurs. 3.

CHAPITRE XIII.

De l'Homme.

L'Homme est vne creature raisonnable, fait & formé à l'image de Dieu, capable de biẽs spirituels & corporels, tant de la grace que de la nature, & enfin de la vie eternelle. Qu'est-ce que l'homme.

L'homme doit estre consideré en trois sortes. En cõbien de sortes faut-il cõsiderer l'hõme.

Premierement, ou selon la nature, en quoy il est composé de corps & d'ame, faisant partie du

monde, & estant luy-mesme vn petit monde, l'abregé du grand, suiet aux elemenes & corps superieurs.

Secődement selon les moyens, en quoy il opere, ou selon & vne fin honneste seulement, ou morale, ou pour l'eternelle, & ainsi il fait partie de l'heritage de Iesus-Christ pour le Ciel.

Troisiémement, ou selon l'office, en quoy il fait partie de quelque corps politique & moral, où il est obligé d'estre & d'entrer ou en qualité de chef, ou de membre pour commander, ou pour obeïr, & pour exercer quelque charge & fonction dans la Republique.

L'homme dãs la premiere consideration, qui est selon la nature, est cőposé de deux parties physiques

ſiques, à ſçauoir, du corps & de l'ame raiſonnable, ſpirituelle & immortelle, qui en eſt la forme eſſentielle & ſubſtantielle : Et à raiſon de cette compoſition phyſique, l'homme eſt definy.

Vn tout eſſentiel & phyſique, conſiſtant de corps & d'ame, comme de ſa propre matiere & forme naturelle & neceſſaire.

L'homme metaphyſiquement conſideré eſt compoſé de deux autres parties, à ſçauoir, d'animal, qui eſt ſon genre, & ſa matiere metaphyſique, & de raiſonnable, qui eſt ſa forme metaphyſique, & difference eſſentielle; qui le conſtituë dans l'eſpece de l'homme, & le fait differer de toute autre eſpece, & à raiſon de cette compoſitiõ metaphyſique, Qu'eſt-ce que l'hõme

ou constitution specifique.

Qu'est-ce que l'hōme L'homme est definy, vn animal raisonnable capable des arts & des sciences, & né pour la societé.

Qui a fait le premier hōme. Le premier homme fut formé de Dieu le sixiéme iour de la creation de toutes choses, auec de la terre, de laquelle il composa le corps de l'homme, & l'organisa, ou disposa parfaitement, selon toutes ses parties interieures & exterieures, necessaires au mouuement & à la vie, capable de receuoir vne ame spirituelle & raisonnable, laquelle il crea & mit dans ce corps par vne étroite vnion, pour l'informer & animer, & la faire viure, faisant vn homme à son image & semblance, qu'il appella Adam. La féme a esté formée par apres d'vne des costes de cét homme,

queDieu luy donna pour femme, & l'appella Eve ; & de ces deux premieres perſonnes tous les hõmes ſont deſcendus par voye de generation naturelle.

Tous les hommes ſont de terre auſſi bien que le premier ; ce qui ſe prouue par cette maxime: Toutes choſes retournent d'où elles ſont ſorties, ou ſe reſoluent dans les principes d'où elles ſont compoſées: or l'experiẽce monſtre que les corps retournent en terre, il faut donc conclure qu'ils en ſont.

Toutes les ames raiſonnables de tous les hõmes ſont creées de Dieu auſſi bien que la premiere, & vnies aux corps au meſme temps qu'ils ſont ſuffiſamment diſpoſez. Dequoy ſont les ames.

Le premier hõme fut creé dans

Cõmẽt fut crée l'hõme

la grace & iustice originelle, mis dans le Paradis terrestre, plante de la main de Dieu mesme, pour y trauailler & luy obeïr ; mais par la persuasion du Diable, & le conseil d'd'Eve, il desobit à Dieu mangeant du fruit appellé de science, qui luy auoit esté defendu ; & à cause de cette desobeïssance, il perdit sa grace originelle, il fut chassé du lieu de plaisir, obligé aux souffrances temporelles & mesme aux peines eternelles pour luy & ses descendans, si Iesus-Christ ne fust venu nous racheter.

Que doit faire l'hõme

L'homme doit agir pour vne fin, & souueraine qui est Dieu, qui doit estre la cause finale & mouuante de toutes ses actions: par des principes conformes à sa nature, pour les actions morales;

& par les aides de la grace, pour les ſurnaturelles.

Il y a deux ſortes de principes des actions humaines, à ſçauoir, les internes ou interieurs, & les externes ou exterieurs.

Cōbien y a-il de ſortes de principes des actiōs. humaines.

Les principes externes des actions de l'homme ſont Dieu & l'Ange principalement.

1. qui sōt les principes. externes.

Dieu, cauſe premiere de toutes choſes agit dans l'homme, ou ſe portant à faire ce qu'il luy plaiſt ſans l'attendre ; ou concourrant ſimplement auec luy ſans forcer ſa volonté, qui eſt agir en qualité de cauſe efficiente, ou luy propoſant le bien, & la fin derniere, & l'excitant de s'y porter, qui eſt agir en qualité de cauſe morale.

Le concours de Dieu eſt vn ſecours neceſſaire à toute creature,

intimement ioint & vny à son action, & n'en faisant qu'vne seule, quoy qu'elle vienne de deux, soit dans les causes necessaires, soit dans les libres, d'où il s'appelle concours.

L'Ange, ou l'homme, bons ou mauuais, qui presentent quelque bien, vray ou apparent, & qui excitent à l'embrasser & le poursuiure, sont appellez cause morale des actions, que fait l'homme en suite.

2. Qui sõt les principes internes.

Les principes internes de l'hõme sont l'entendement & la volonté, si on le considere raisonnable, & si on le regarde seulement comme sensible, & vsant de ses sens, comme les irraisonnables, ses sens & ses appetits en seront les principes.

L'entendement est vne faculté

naturelle&intelligente, portant jugement de vray & du faux, éclairant la volonté du bien&du mal, pour suiure l'vn & fuïr l'autre,& luy monstrant les moyens d'y paruenir,pour en faire choix & eslection.

Qu'est-ce que l'entẽdemẽt.

L'entendement pour bien agir ne peut estre sans habitudes, ou infuses, ou acquises, qui le perfectionnent pour l'action, il ne peut seul & nud faire aucune action droite, il luy faut des aydes pour les actions surnaturelles,il a besoin des vertus infuses, & pour les humaines bonnes, il luy faut les vertus morales.

Il y a cinq habitudes ordinaires naturelles acquises de l'intellect, qui l'enrichissent,& le font agir, à sçauoir, l'intelligence, la sagesse, la prudence, la science & l'art.

Cõbien y a il d'habitudes intellectuelles.

1\. Intellegence Qu'est-ce. L'intelligence est la connoissance des premiers principes, qui sont conneus par la seule explication des termes, comme tout inferieur doit obeïr à son superieur.

2\. Prudẽ- qu'est-ce. La prudence est vne habitude, qui conduits droitement les desseins de la volonté à ses fins dans les ouurages particuliers.

3\. Sagesse qu'est-ce. La sagesse est la connoissance des choses saintes & releuées par leurs causes, & raisons propres, comme est la connoissance de Dieu, de sa beatitude, des Anges, &c.

Qu'est-ce que la Theologie. Sous cette habitude de sagesse on met la Theologie.

La Theologie est vne habitude qui traite de Dieu, & de toutes choses reuelées, & proposées à croire par la foy diuine, difficiles &

& eſloignées de nos ſens, qui ſont ſon ſuiet, ou ſa matiere, en quoy elle s'exerce, pour tirer des concluſions certaines & aſſeurées, qui ſont ſon obiet & l'intention, où elle tend, par des cauſes plus releuées que dans la ſcience.

Il y a trois ſortes de Theologie, à ſçauoir, la ſcolaſtique, qui eſt celle qui raiſonne, & tire des concluſions des principes reuelez. 2. La poſitiue, qui s'occupe à expliquer les ſaintes Eſcritures, & qui s'appuye ſur les authoritez ſolides. Et la morale, qui traite des mœurs, & des choſes qui regardent la vie Chreſtiēne. Cõbien y a-il de ſortes de Theologie. 1. 2. 3.

La ſcience eſt vne connoiſſance certaine vraye & neceſſaire par ſes cauſes propres & naturelles. Qu'eſt-ce que ſciēce.

Qu'est-ce que l'art. L'art est vne habitude pour l'ouurage, qui s'occupe aux choses exterieures, necessaires, vtiles, ou plaisantes, qui tombent sous les sens.

Qu'est-ce que la Philosophie. La Philosophie considerée ou simplement comme habitude, ou comprenant toutes les sciences: qu'elle conserue & enueloppe en soy, est veritablement science.

La Philosophie est vne habitude scientifique qui s'occupe à connoistre les choses naturelles comme telles, en la maniere qu'elles sont, par leurs causes, soit materielle, formelle, efficiente ou finale.

Qu'est-ce que volôté. La volonté est vne faculté naturelle, laquelle estant éclairée de l'entendement demeure maitresse pour agir, & est libre, ou

de liberté de contrarieté, c'est à dire, faire l'vn ou l'autre des contraires, ou le bien ou le mal, ou de liberté de contradition, c'est à dire, faire ou ne pas faire, & dans le choix de l'vn ou l'autre, ou des moyens d'y paruenir.

La volonté a aussi ses habitudes, ou infuses ou morales, pour faire vn bon choix des moyens & de la fin, & s'y porter entierement; la charité en est la maistresse, & apres elle sont l'esperance, la misericorde, & les autres qui la regardent.

Quel domaine à la volõté.

La maistrise ou l'empire de la volonté est, ou absolu & sans repugnance, que l'on appelle commander en maistre, ou conditionnel & volontaire, que l'on appelle royal, politique & ciuil,

La volonté commande à l'entendement de s'appliquer à connoiſtre, elle ordonne aux mouuemens du corps de ſe remuer, d'vn abſolu commandement, & on luy obeït, ce commandemẽt, s'appelle deſpotique. Elle commande aux paſſions & appetits, ou inclinations, quelquefois elles obeïſſent; quelquefois non, & ordinairement auec peine & repugnance.

Qu'eſt-ce que l'appetit.

L'appetit de l'homme eſt vne inclination naturelle, qui ſe porte vers le bien & le mal ſenſible, vray ou apparent.

Cõbien y a il de ſortes d'appetit.

Il y a deux ſortes d'appetit à ſçauoir, l'iraſcible, qui va vers les choſes difficiles, & le concupiſcible, qui cherche les choſes plaiſantes.

On place ce double appetit dás

le cœur comme dans ſon propre ſiege, & on fait ſortir onze paſſions differentes, ſix du concupiſcible, & cinq de l'iraſcible. 1. 2.

Où l'oge l'appetit.

Les paſſions de l'appetit concupiſcible ſont ſix, à ſçauoir, l'amour, le deſir, la ioye, la haine, la fuite & la triſteſſe.

Cõbien y a-il de paſſions de concupiſcible

Les rrois premieres ſont pour le bien, & les trois autres contre le mal.

L'amour eſt pour le bien naturellement on l'aime, que ſi le bien eſt abſent, il y a deſir de l'auoir, s'il eſt preſent, il y a ioye de le poſſeder.

La haine eſt cõtraire à l'amour, & eſt du mal, on le haït naturellement, s'il eſt abſent, il y a fuitte, on le fuit, s'il eſt preſent, il y a triſteſſe & douleur à le ſouffrir.

Les paſſiõs de l'appetit iraſcible

Cõbien

y a-il de passions de l'irascible.

sont cinq, à sçauoir, l'esperance, le desespoir, la crainte, l'audace & la colere.

Les deux premieres sõt pour le biẽ, & les trois autres pour le mal L'esperance est du bien absent, & de l'obtenir, quand il est possible, & le desespoir naist, quand le bien desiré se trouue impossible.

La crainte est du mal préueu, l'audace ou hardiesse est d'entreprendre à combatre le mal, qui se presente, & la colere ou facherie est de souffrir le mal present & sans remede, ce qui excite ou à la vengeance, ou à quelque violence, pour ce défaire de ce mal.

Ces principes sont que les actions, qui en dependent, où qui en procedent, sont appellées ou actions humaines, ou simplement actions d'hommes.

Actions humaines sont celles qui sont faites de plein iugemēt, & auec consideration ; que l'on appelle faites auec aduertence de raison, c'est que la raison aduertit de ce que l'on fait. Actions humaines. qu'est-ce.

Actions de l'homme sont celles, que l'homme fait par inclination ou par quelque habitude, sans faire reflection. Actiōs de l'hōme. qu'est-ce.

L'ame est le suiet & le fondement des actiōs naturelles, quelque part qu'elles se retrouuent. qu'est-ce que l'ame.

L'ame est vn acte premier & substantiel, qui donne la vie & le mouuement au corps, duquel elle est l'acte ou forme essentielle, c'est à dire, la perfection & premiere, donnant le commencement aux autres actes & mouuemens de la vie.

Il y a trois sortes d'ames, à sça- Cōbien

y a il de sortes d'ames. uoir, l'ame raisonnable, la sentante ou sensitiue, qui donne le sentiment & le reçoit,& la vegetante ou vegetatiue, qui fait pousser ou croistre.

1. L'ame raisonnable est dans l'homme auec ses deux maistresses facultez,à sçauoir,l'intellect ou entendement,& la volonté.

2. L'ame qui donne le sentir est dans les animaux auec son double appetit, à sçauoir,le concupiscible & l'irascible.

3. L'ame qui donne le croistre est dans les plantes,& les fait viure, les nourrit,& les augmente.

quelles sont les facultez de l'ame vegetante. L'ame vegetante se sert de trois facultez, à sçauoir,de la generatiue, qui produit son semblable, l'augmentatiue,qui fait croistre, & de la nutritiue,ou nourrissante; qui fait profit de l'aliment

le digerant, l'attirant à ſoy, & le retenant pour le conuertir dans la ſubſtance de la choſe nourrie, & celle qui chaſſe, ou ce qui eſt nuiſible, ou inutile à la nourriture, qui s'appelle expultrice, & tout cela par le bien-fait d'vne chaleur naturelle & viuante temperée d'humidité.

L'ame ſeuytiue, qui comprend auſſi la vegetante, en outre ſon double appetit, ſe ſert des ſens. Que cōtient la ſenſitiue.

Il y a deux ſortes de ſens, à ſçauoir, l'interieur & l'exterieur.

Le ſens exterieur eſt diuiſé en cinq, qui ſont la veuë, qui reſide dans les yeux, l'oüye, dans les oreilles, le gouſt ou gouſter, ſur a langue & au palais de la bouche; l'odorat ou flerer, dās le nez; & le toucher, par tout le corps. 1. Cōbien y a-il de ſens exterieurs,

Le ſens interieur eſt diſtribué en quatre facultez.

2. Cõbien de sens inte rieurs. 1. Le sens commun, qui occupe le deuant ou premiere partie du cerueau, & qui reçoit les especes de tous les obiets exterieurs, qui passent par tous les sens externes.

2. La fantaisie, qui tient la seconde place apres le sens commun, & reçoit les especes de luy qui luy auoient esté enuoyés, elle les conserue, & quelquefois les compose sans ordre.

3. L'estimatiue prend le troisiéme rang, & fait iugement des choses, qui luy sont representées par les especes.

4. La memoire est placée au quatriéme & dernier lieu, elle est le thresor, & le conseruateur des obiets receus par les especes intelligibles.

Que contient. L'ame raisonnable contient en

ſoy les deux autres ames plus noblement, & ſans diſtinction qu'elles ne ſont elles meſme dans la brute & dans la plante, ou ailleurs où elles ſont formellement; elle fait par ſoy-meſme leurs fonctions, en telle ſorte que l'homme par ſon ame raiſonnable & formellement vne contenant les autres ſeulement en eminence & en vertu, croiſt, ſe nourrit, eſt viuant & raiſonne, & fait toutes les autres fonctions, que font les autres ſeparées, plus noblement. l'ame raiſonnable.

L'ame qui donne le ſentir contient virtuellement la vegetante, & fait ſes fonctions dans les irraiſonnables.

Le corps de l'hõme contient les merueilles apres celles de l'ame: Il a ſes trois parties principales qui le corps eſt il cõſiderable.

sont la teste, l'estomach & le ventre.

Dans la teste sont les sens internes & externes: La face, où reside la maistresse ou Domination, porte quelque ch ose de la maiesté de son Createur; la bouche & le parler est pour exprimer & declarer les sentimens de l'ame; le cerueau est le principe des nerfs,&des mouuemēs du corps: Dans la poictrine sont ces trois merueilles&mysterieuses pieces, le foye, le poulmon & le cœur, dans tout le corps sont les os, la cher, le sang, les nerfs, les veines, les arteres, & les quatre humeurs, la bile, le sang, la pituite & la melancolie, auec plusieurs autres choses trop longues à rapporter.

Cōbien L'homme est appellé le petit

mon

monde, parce qu'il eſt vn abregé du grand & de toutes les creatures, tãt celeſtes que terreſtres, contenant en ſoy les perfections de chaçune, & meſme quelque choſe de la diuinité, tant dans ſa nature que dans ſes operations, & pour le raport qu'il a enuers toutes, & iuſques à Dieu meſme, il eſt comme le poinct, & le centre de tout l'vniuers, duquel à la circonference de toutes les creatures, & iuſques au Createur meſme, il a des communications, il reçoit leurs influences, & participe à leurs perfections, Dieu tout le premier par la creation, par la redemption de ſon Fils, & par les aſſiſtances & ſecours continuels de ſon diuin Eſprit, luy a donné & luy continuë tout ce qu'il poſſede de bien dans l'vne

doit-on appeller l'hõme.

& l'autre estat, tant de la nature que de la grace : & cét homme apres auoir tout receu de Dieu, participe ce qu'il peut des autres creatures par luy, il doit tout rapporter à son diuin autheur par les mesmes voyes du Fils & du saint Esprit quelles luy ont esté eslargies, se souuenant que ce n'est pas à luy pour luy qu'il en a esté enrichy, mais à luy pour son Dieu & souuerain bien & dernier fin.

Admirons que le Fils de Dieu, cherchant dans sa creature, ou vn dernier abaissemẽt, ou vn souuerain honneur, n'a point trouué de lieu ou plus bas, ou plus haut que la nature humaine, s'vnissant personnellement à l'homme, soit ou pour s'y reposer, ou pour agir, ou pour l'vn & l'autre ensemble

en le comblant de ses graces, & de là on connoist combien est grand le mal du peché, qui fait sortir Dieu, autant qu'il peut du lieu de ses delices, qu'il s'estoit mis dans le cœur de l'homme.

Dieu qui est le premier & souuerain estre, & qui le donne à toutes les creatures auec dependance de luy, est au dessus & au dessous de tout, & comme estendu par tout, donne à l'homme bien plus particulieremẽt, qu'aux autres creatures, les traits de sa Diuinité, l'ayant creé à son image & semblance, le reste des creatures n'estant que comme le vestige de Dieu, & où il semble n'y auoir marqué que ses pieds, comme en passant, pour apprendre à

l'homme de ne s'y arreſter; mais
les paſſer promptement en ſui-
uant Dieu, duquel il porte l'ima-
ge, & le regarde comme ſon
but final : La voye par laquelle
Dieu ſe communique à l'homme
eſt par ſon Fils vnique luy don-
nant l'eſtre, le naiſtre, & le
renaiſtre, & par ſon ſaint Eſprit
luy conſeruant l'vn & l'autre,
le ramenant à luy par les meſmes
voyes au moyen des graces &
faueurs, qu'il luy donne pour y
paruenir.

A Les Anges ſont les premieres
creatures, & les plus nobles, a-
uec leſquels l'homme participe,
ſon ame eſt de la nature de ſes Eſ-
prits, pour eſtre ſpirituelle &
immortelle, intelligente & vou-
lante, il eſt le thrône de Dieu
auec les thrônes, il connoiſt Dieu

auec les Cherubins , il l'aime auec les Seraphins,il peut & fait beaucoup auec le reste des Anges. B

Le Ciel du firmament auec toutes ses estoiles fixes & constellations ou astres, qui sont vne des plus grandes & plus riches beautés du monde , & qui semblent presager plusieurs choses à l'hõme , luy donnent ce qu'il y a de plus beau & plus esclatant, il a vne infinité de lumieres, de connoissances & de mouuemens, dont luy-mesme ignore la cause & la fin pour l'ordinaire, à cause de leur quantité & qualité. C

Les sept Planetes du Ciel,qui courent dans le haut de l'air entre le firmament & la terre , sans estre attachées, comme les estoiles pour l'ornement de l'vniuers, Et la derniere & finale est celle,à

influent dans l'homme plusieurs choses par l'ordre de l'autheur de tout, comme on pourroit dire que le Soleil par ses lumieres auroit rapport à son intellect, la Lune à sa volonté, Mars pour le courage, Mercure pour l'adresse, Iupiter pour l'authorité, Venus pour ses beautez, & Saturne pour la prudence.

Les septs metaux dominez par les sept Planettes, se trouuent aussi en vertu & eminence dans l'homme, qui sont l'or qui a rapport au Soleil, l'argent à la Lune, le fer à Mars, le vif-argent à Mercure, l'aistain à Iupiter, le plomb à Saturne, & le cuiure à Venus.

D Les viuans, sont ou les oiseaux, les poissons, les animaux toutes les plantes & autres mix-

tes viuantes, ſont en excellence dans l'homme, & n'y a rien parmy tout ce grand general, ſoit ou en ſubſtance, ou en proprieté de leurs qualitez que l'homme ne poſſede bien parfaitement, & d'où il arriue que par ſympathie, ou antypathie, c'eſt à dire accord ou deſaccord, qu'il peut auoir auec les autres creatures, il ſe nourrit de quelques-vnes, quelques-vnes le gueriſſent, les autres le reſioüiſſent, d'autres luy faſchent, les vnes luy ſeruent, d'autres luy nuiſent, &c. E

Les 4. elemens communs & ordinaires ſont ceux de quoy l'homme eſt auſſi bien que tout autre mixte, & de quoy il eſt cõposé, qui ſont la terre, l'eau, l'air & le feu, d'où dãs la diſolution

ou resolution des mixtes, on trouue sensiblement les quatre principes ou elemens Philosophiques, appellez l'huile, répondant au feu, & qui s'enflamme; l'esprit à l'air; le flegme à l'eau; & la terre où est le sel, à la terre elementaire: Et pour tous ces aduantages de nature, l'homme a vne infinie obligation de reconnoistre l'autheur, & trauailler pour sa gloire.

Qu'est-ce que la fin.

Voyez la figure.

L'homme dans sa 2. consideration est pour ses mœurs, & pour regarder sa fin derniere.

La fin est ce pourquoy on trauaille à dessein de biē & de repos.

Cōbiē y a il de sortes de fin.

Il y a deux sortes de fins, à sçauoir, la fin prochaine & la fin derniere: La prochaine sont les moyés ou de nature ou de grace:

1.

2.


A
B
C



Et la derniere & finale est celle à laquelle on doit arriuer par les moyens, n'estans que pour la fin & la fin pour elle.

Dieu seul est la fin derniere de de l'homme, & l'obiet de sa beatitude, dans la viue apprehensió, de laquelle l'entendement se doit occuper pour beatitude formelle, ou pour estre formellement bien-heureux, tant dans la nature par les creatures, que dans la grace par la foy, & les vertus qui le regardent, que mesme finalement dans la gloire & possession entiere de tout bien par la lumiere de gloire, qui est le dernier moyen d'vnion auec Dieu.

Quelle est la fin de l'homme.

L'homme est retardé, ou empesché de sa fin derniere ou beatitude finale dans cette vie par les biens apparents, qui le trompét & le perdent assez souuent.

Qu'est-ce que biens apparẽs

Les biens apparens ſont, ou biens de fortune, comme les richeſſes, honneurs, dignitez, puiſſances, &c. Ou biens du corps, comme la ſanté, la force, la beauté, &c. Ou biens de l'eſprit comme les ſciences & les arts.

Qu'eſt-que la beatitude.

La beatitude eſt la fin des actions humaines, leur but & leur payement dans vn parfait repos & ſouueraine tranquilité.

Cõbien y a il de ſortes de beatitude.

Il y a deux ſortes de beatitude, à ſçauoir la beatitude obiectiue, qui eſt Dieu, qui eſt l'obiet des bien-heureux & la beatitude formelle qui eſt l'acte de l'entendement, ou de la lumiere de gloire, qui attire l'amour, la ioye & poſſeſſion de la volonté, par leſquelles choſes l'homme eſt formellement bien-heureux.

Enquoi conſiſte

La liberté eſt eſſentiellement

neceſſaire aux actions, pour estre veritablemant humaines ou morales, & non contraintes ou violentées : elle conſiſte dans vn plein pouuoir, & authorité d'agir quand il luy plaiſt & comme il luy plaiſt auec connoiſſance de cauſe de la part de l'entendemẽt: Volontaire eſt tout ce qui part de la volonté, & ſpontanée eſt tout ce qui vient d'inclination, ſoit dans les ſenſibles, ou meſme inſenſibles.

la liberté.

Ce qui empeſche les actions humaines d'arriuer à leur fin ou beatitude, ſont la violence & l'inuolontaire, ou faire à regret, qui ſont contraires à la volonté, d'où prouient qu'eſtant causées par la force maieure, par la crainte tombante dans l'homme conſtãt c'eſt à dire, qui ébranle la con-

Qui empeſche la fin des actions.

1.

2.

3.

3. ſtance ſoit de crainte de mort,
4. perte de biens ou d'honneur, par
la paſſion , & quelquefois par
5. l'ignorance , elles empeſchent
d'arriuer à la fin derniere : Et ces
empeſchemens ſont comme des
actions ſecondes de la volonté.

Cobien y a-il d'actiõs de la volonté.

Il y a deux ſortes d'actions de la volonté, à ſçauoir les elites, qui ſont celles qui partent immediatement de la volonté ſans ordre ou commandement d'ailleurs, & par ſon ſeul empire & determination, comme vouloir choiſir, ou eſlire: Et celles qui ſont commandées, qui ſont celles qui forment des facultez & puiſſances, qui ſont ſous l'empire de la volonté, & qui agiſſent par ſon ordre & determination, comme ſont de parler, lire, marcher, & ſemblables.

Les ſeules actions humaines bonnes tendent à la beatitude,& au vray contẽtement de l'hõme.

La bonté ou malice des actions humaines ſe prend ou de l'obiet, ſelõ qu'il eſt bon ou mauuais;ou de la fin, bonne ou mauuaiſe,ou des circonſtances, quand la fin ou l'obiet ſont indifferens, & en ce cas les circonſtãces le font ou bon ou mauuais;ou ſe propoſant vne autre fin bõne ou mauuaiſe,à quoy l'autre ſeruiroit de moyen.

D'où prouiẽt la bonté des actions.
1.
2.
3.
4.

L'homme doit peſer ſes actions & les meſurer par ces conſiderations, ſçauoir de neceſſaire d'vtile, de licite & d'expedient. Le bien neceſſaire, il le faut faire : le bien vtile, il faut voir s'il eſt loiſible, & s'il eſt à propos, & quand & comment à raiſon des

Que doit cõſiderer l'hõme en agiſſant.
1.
2.
3.
4.

euenements & circonstances; parce que quoy qu'il soit vtiles; il peut nuire, s'il n'est fait à propos, d'vne bonne maniere; Il ne faut donc pas tousiours faire ce qui est bon qu'auec bonne consideration,. & iamais ce qui est mal.

L'homme a encore la conscience & la synderese pour regler ses actions au bien.

Synderese. qu'est-ce.

La synderese est vne certaine lumiere naturelle & premiere, qui est comme vne habitude de l'ame, qui voit ce qu'il faut faire de bien, & en garde les premiers principes, qui sont toûjours infaillibles, comme il faut bien viure, il faut rendre à vn chacun le sien & autres semblables.

Conscience.

La conscience, est pratiquer les

regles de la ſyndereſe, d'où faire contre la conſcience eſt faire contre le droit iugement de la raiſon, qui dit ſans ſe tromper, qu'il faut agir ſuiuant les principes naturels & premiers de la ſyndereſe. qu'eſt-ce.

L'homme dans ſa troiſiéme cõſideration, qui eſt la derniere, ſe prend de l'office ou employ, où il ſe trouue engagé ſuiuant laquelle il regarde deux corps bien reglez & bien ordonnez par vne bonne police & de bonnes loix, qui ſont la Religion & l'Egliſe, & le public.

Dans la Religion ou dans l'Egliſe l'homme eſt Chreſtien & Catholique, baptisé & regeneré du Sang precieux de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt par le Bapteſme, où il a fait profeſſion &

protestation de viure & mourir sous les loix & police de l'Eglise: c'est pourquoy il doit sçauoir ce qu'elle ordonne & enseigne, ce qui est necessaire à sa foy & profession, & le pratiquer pour estre & porter le nom de fidelle & vray enfant de Dieu & de l'Eglise, capable de la gloire eternelle.

Charge du pasteurs.

L'homme qui est esleué aux charges & dignitez spirituelles dans l'Eglise doit y estre de Dieu choisi du saint Esprit, & non par faueurs humaines, estre docte, de bonnes & saintes mœurs, sçauoir bien les loix & regles de sa charge, doit bien prendre garde à ce qu'il fait, & considerer le troupeau sur lequel le S. Esprit la mis *& le biẽ paistre, parce qu'il est à Dieu, qui l'a donné & commet aux Pasteurs, pour en auoir soin,*

&

& y pouruoir ſans violence , ny exaction, mais de bon cœur ſelon Dieu, non ſous eſperance de lucre infame, mais de bonne affection & volonté, eſtant luy-meſme la forme & l'exemplaire de tout le troupeau, ſans faintiſe, ny hypocriſie afin que le Prince des Paſteurs reuenant nombrer ſon troupeau, il leur donne la couronne immortelle. Il doit enfin auoir l'ame ſainte, la purifier ſouuent, pour auoir ſoin de purifier les peuples, & d'adminiſtrer les choſes ſaintes aux ſanctifiez.

1. De S. Pierre.

Dans l'eſtat, ou dans le public, c'eſt l'homme qui eſt Roy, Prince, Iuge, Magiſtrat, Souuerain, Seigneur, & ainſi des autres. 2.

Charge du Roy.

Le Roy, ou le Prince doit ſe ſouuenir qu'il eſt hõme, de boüe & de fange & mortel, comme le

dernier ou moindre de ses subiets
2. suiet au peché, & à ses mauuais
Sages effets, & obligé, au plus griefs
6.4. Prouer. tourmens: que pour sa dignité
15. il porte l'image de Dieu, qu'il est
obligé de conseruer, *qu'il sçache*
qu'il la receuë de Dieu, & que
c'est par luy que les Roys regnent
& ordonnent les choses iustes, &
3. qu'il a receu son pouuoir. *Il aura*
Deut. 17.19. *soin tout le premier d'obseruer, &*
bien faire garder à son peuple la
loy de Dieu, & ses saintes ceremo-
4. *nies*, qui sont dans l'Eglise; Il se-
ra le bras de l'aueugle, la main
5. de l'orphelin & du pauure, & le
pere du peuple, il aimera la sa-
6. gesse & les gens sages, pleins de
vertu & de bons conseil. Sa lan-
gue sera vn tranchant bien aigui-
7. sé contre les vicieux & méchans;
& vn medicament puissant pour

les opprimez & les affligez. Ses yeux seront des feux de terreur aux superbes & impies, & vn Soleil tres-agreable aux bons & debonnaires. Il est le premier qui tient l'espée, & la balance de la iustice en sa main, pour la rendre, & la faire rendre par ses Magistrats, & punir les crimes publics. Il doit sçauoir luy mesme les loix, qui doiuẽt estre gardées sous son authorité, & se faire instruire sur les exẽples de ses maieurs.

Le Iuge doit auoir appris tout ce qui est necessaire pour bié iuger, bien sçauoir les loix du Prince & des Prouinces: Condamner l'auarice & la faueur en sa personne, sans auoir égard ny au petit ny au grand, pour rendre à vn chacun le sien : N'aimer que la Iustice, & ne craindre que le grãd

Office du Iuge

Iuge qui viendra iuger toutes les iniuſtices ; Aimer les pauures la vefue & l'orphelin, & les defẽdre.

Les autres Seigneurs & Souuerains doiuent participer aux qualitez des Princes & des Iuges à proportion & ſelon leur portée, & prendre garde aux concuſſions, & aux oppreſſions des pauures, parce qu'ils s'éleueront contr'eux au grand iour du Iugement, pour les condamner.

Des Seigneurs.

Les peres de famille doiuent auoir ſoin de leurs enfans & ſeruiteurs, tant pour le temporel que ſpirituel, où ils doiuent eſtre fort exacts, afin de ne pas eſtre iugez plus rigoureuſement que les infideles ; & ne pas aigrir & faſcher l'eſprit de leurs enfans, comme aduertit S. Paul, mais les nourrir dans vne bonne diſcipli-

Des peres de famille

ne, dans l'amour & crainte de Dieu, dans l'obseruance étroite de ses commandemens.

Les enfans & seruiteurs doiuent obeïr entierement à leurs peres, & à leurs maistres, quand il n'y a rien contre la gloire de Dieu, les bonnes mœurs & leurs conscience, & que la chose est bonne, honneste, licite & possible; parce qu'au contraire, ils ne seroient plus ny peres ny maistres, & Dieu seul le seroit & la raison, à qui il faut obeïr: ils les honoreront, respecteront, & les assisteront de tout leur pouuoir, & de tout leur cœur; tant au spirituel qu'au temporel, comme personnes de qui ils dependent, & à qui ils ont toute obligation. Des enfans.

Les subiets obeïrõt aux puissances spirituelles & temporelles en

tout ſelon Dieu, ſans murmurer ny detracter, parce qu'il y va de leur conſcience, & d'vn rude chaſtiment. Ils leur payeront leurs droits ſpirituels, & tributs temporels ; parce que Dieu le veut ainſi,& les aſſiſterōt de tout leur pouuoir du leur, & de leurs perſonnes, quand il ſera beſoin.

Les marchans prendront bien garde de ne pas auoir vn double cœur, vne double langue,& vne double balance & meſure;par ce que Dieu hait cette duplicité, & condamnera au poids du ſanctuaire les balances trompeuſes.

Tout homme enfin conſidere-ra la vocation, enquoy il eſt appellé, afin d'y viure ſuiuant la loy de Dieu, & les regles de ſon Eſtat, ſoit dans le celibat, ſoit dans le mariage,ſoit dans l'Egli-

ſe, ſoit dans la police publique, ſoit ſuperieur ſoit inferieur, & principalement en obſeruant bien les loix du Souuerain des Roys, parce qu'en cela eſt tout l'homme.

CHAPITRE XIV.

DES ANGES.

LEs Anges ſont des ſubſtances ſpirituelles ou intellectuelles, doüés d'entendement & de volonté, composées d'acte & de puiſſance, crées de Dieu le premier iour de la creation. Qu'eſt-ce. les Anges.

Creation eſt faire ou tirer quelque choſe du neant ſans ſuppoſer aucune precedente matiere : cet acte eſt d'vne puiſſance abſoluë, infinie, ſouueraine & independante. Qu'eſt-ce que creatiõ.

Conſeruatiõ eſt le méme acte de la creation cõtinué dans la crea- Qu'eſt-ce que

conser-uation.

ture, qui n'eſt point laiſſée de Dieu, autrement elle retourneroit dans ſon neant.

Cōmēt leſcho-ſes ont elles eſté creées.

Dieu a creé tout enſemble la matiere de toutes les creatures corporelles ſans diſtinction, & par apres ſuiuant le ſecret inſcrutable de ſa diuine ſageſſe, il les a perfectionnées & formées de iour en iour l'eſpace d'vne ſemaine, comme ſon ſaint Eſprit l'a fait d'écrire par ſon ſeruiteur Moyſe au commencement de ſon premier liure, qui eſt de la Geneſe, ou generation ou productió des choſes, il ſemble pourtant que le premier Ciel que l'on appelle Empirée, & la terre dans ſa ſubſtance, ont eſté creées parfaites dés le commencement, & les Anges dans le Ciel au moment de ce premier ouurage, &

qu'entre

qu'entre ces deux corps estoit confusément la matiere de toutes les autres creatures.

Ange, c'est à dire, enuoyé, Dieu qui demeure immobile, enuoye au dehors, c'est à dire vers les creatures des esprits pour manifester son pouuoir, ses lumieres & son amour en leur endroit, & pour faire que les hommes le cónoissent : l'aiment, le craignent & le seruent chacun dans l'ordre & estat, où ils sont pour retourner à luy. Qu'est-ce que Ange.

Les Anges on esté crées en grace originelle sanctifiante, & les bós par vn acte de parfait amour de Dieu ont esté en suite glorifiés, & les mauuais par vn acte de superbe reietés du Ciel pour l'enfer, & damnez à iamais. Cōmēt ont esté creés les Anges.

Les Anges sont distribuez en

neuf ordres dans vne mesme Hierarchie, de laquelle Dieu est le premier & souuerain Hierarche, ou Chef sacré & souuerain : Ou en trois Hierarchies, contenantes chacune trois ordres diuersement distribués selon les diuers autheurs, qui en ont parlé, comme il suit icy.

		Dieu	
1. Hierarchie.	1. Seraphim.	Throsnes.	1,
	2. Cherubim.	Cherubim.	2,
	3. Throsnes.	Seraphim.	3.
2. Hierarchie.	1. Puissances.	Dominations.	4.
	2. Dominations.	Principautez.	5.
	3. Vertus.	Puissances.	6.
3. Hierarchie.	1. Principautez.	Vertus.	7.
	2. Archanges.	Archanges.	8.
	3. Anges.	Anges.	9.

Hierarchie eſt vn ordre ſacré eſtably de Dieu, par lequel vn, ſaintement gouuerne, & chacun eſt gouuerné, connoiſt & agit ſans deſordre tendant à l'vnion finale auec Dieu.

Qu'eſt-ce que Hierarchie.

Dieu gouuerne independemment ces trois Hierarchies; & la premiere auec Dieu gouuerne les autres inferieures, & la ſeconde la derniere. Le premier ordre gouuerne les inferieurs, le ſecond, le troiſiéme, & ainſi de ſuite inſtruiſant ou purgeant, illuminant & perfectionnant.

Qu'eſt-ce que Seraphim.

Seraphim, c'eſt à dire, enflammé de l'amour de Dieu, & enflammant les autres de ce meſme amour diuin.

Ce ſont Anges les plus proches de Dieu dans le diuin amour, qui premierement le participent,

& le reçoiuent de Dieu, & donnent la regle à leurs inferieurs de l'aimer, leur monſtrant le bien aimable du bien ſouuerain, & bonté diuine ſouuerainement aimable.

Cherubin. Cherubim c'eſt à dire, abondãce de ſcience & de lumiere diuine.

Ce ſont les premiers qui reçoiuent les ſciences ou lumieres diuines, & qui portent les autres à connoiſtre Dieu, leur monſtrant, & connoiſſant Dieu en qualité de ſouueraine verité.

Throſnes qu'eſt-ce. Throſnes ainſi appellez, comme eſtans le throſne de la diuine Maieſté: Ce ſont eſprits dans leſquels paroiſt la force des iugemens de Dieu, & ſur leſquels ſemble eſtre aſſis pour ordonner immuablement & ſans changement, & le font connoiſtre iuſte & puiſſant.

Dominations sont Anges sans dependance des inferieurs, qui seruent Dieu sans crainte, qui president à la guerre spirituelle, & instruisent les Prelats de leur Office. Dominations qu'est-ce.

Vertus sont Anges infatigables dans l'action, qui aident les Prelats à perseuerer dans leurs fonctions, & lesquels president aux miracles. Vertus qu'est-ce.

Puissances vont en égalité auec les Vertus & Dominations, ils confirment les combattans dans la guerre spirituelle, & les defendent qu'ils ne perdent le Royaume spirituel. Puissances.

Principautez conuiennent auec les Vertus, & ils ont le soin general des pays & des Royaumes, pour les regir selon Dieu, & les conduire à luy comme à leur fin, Principautez.

ils enſeignẽt aux hommes le reſpect deu aux Superieurs,& à faire la iuſtice pour la ſeule gloire de Dieu; sãs aucũ intereſt tẽporel.

Archãges.

Archanges conuiennent auec les Principautez; ils sõt occupez aux hautes Miſſions, à la reuelation des Propheties enuers les inferieurs, à promouuoir la Foy de I. C. & à proteger des demons.

Anges.

Anges ſont nos recteurs & conducteurs particuliers, qui annoncent les choſes moindres & proportionnées à la condition des hõmes, qui nous font connoiſtre plus particulieremẽt que ne font les Anges ſuperieurs ce que Dieu veut de nous, & nous portent à l'aimer, & nous defendent de nos ennemis.

Par cét ordre admirable d'Anges purgeans, illuminans, & per-

fectionnans ou vnissans, Dieu fait descendre dans nous ses dons incomprehensibles; & les communications ineffables d'amour & de bonté, de verité & de lumieres, de puissance & Maiesté, en les modifiant, comme par les mains ou moyens de ces diuins Esprits, & les accommodant à la portée de nostre foiblesse, afin d'estre interdits d'eux, purgez, illuminez & perfectionnez : & apres nous faire aller & remonter par degrez de perfection iusques à la participation de la diuinité adorable, tout amour, toute lumiere & toute puissance, & comme il est tout bien, tout vray & toute Maiesté.

Les Anges sont en tres-grande quantité en espece, & en nombre sous vne mesme espece cóme on

Que les nō bre d[e]

Anges. peut probablement coniecturer:
Dan.7. 10. Daniel en auoit veu à l'entour du Throsne de l'ancien des iours mil de mil, qui luy seruoient, & dix mil centaines de mil, qui estoient present deuant luy.

Quel est le mouuemēt de l'Ange.

L'Ange se meut & change de lieu d'vn autre mouuement que les choses corporelles, qui se mouuent dans le lieu continuellement. Celuy des esprits leur est particulier, non continu, mais discret ou sans liaison de continuation, ayant pourtant quelque continuation à sa façon dans cette discretion, se faisant en vn instant d'vn lieu à l'autre proche, & sans pouuoir pourtant passer au distant, que par le milieu, qui est entre les deux.

La force de l'Ange est admirable & portant limitée, il remuë

aiſément les corps pour peſans qu'ils ſoient, ou grands, comme ſont les Cieux, les Planetes, & autres choſes.

Les Anges prennent quelquefois des corps humains, ou ils s'en forment de l'air, pour apparoiſtre aux hommes, & faire ou feindre de actions d'hommes. Ils font & forment des metheores dans l'air: Ils font & produiſent quantité de choſes en appliquant les actifs naturel aux paſſifs en tres bref temps, que la nature & l'art ne peuuent qu'auec peine & longueur de temps. On voit dans les poſſedez quantité d'effet des Anges, qui ſurpaſſent les forces ordinaires de la nature corporelle, & qui ſont dignes d'eſtonnement. Les Anges apparoiſſent-ils

L'Ange ſe connoiſt luy-meſme cõmẽt

l'Ange cõnoist vn autre Ange.

par luy-mesme, & sa propre substance sans aucune espece ; vn Ange connoist vn autre Ange de la mesme sorte sans espece, pourueu qu'il luy soit indistant, & intimément present.

L'Ange coniecture assez vraysemblablement de nos pensées par nos actions & mouuemens tant interieurs qu'exterieurs.

L'Ange cõnoist il les pẽsées.

Les Anges connoissent les pensées les vns des autres, s'ils le veulent bien, & se les addressent. Ils se parlent en formant dans leurs entendemens ce qu'ils veulent se faire connoistre l'vn à l'autre en se l'adressant mutuellement & volontairement par vne certaine impressiõ d'especes; moyennãt le concours diuin, necessaire à ce discours ou langage spirituel : C'est de cette sorte

L'Ange parle-il

que les bien - heureux se parlent, & nous entendent, quand nous leurs addressons nos prieres.

Ils n'acquierent point, ou ne reçoiuent point des nouuelles especes des obiets creez, quand ils s'appliquent à les connoistres; parce que dés leurs creation Dieu leur a donné & infus des especes generales de toutes les choses naturelles creées, desquelles ils se seruẽt à la presence des obiets, quand il est besoin qu'ils les voyent & s'y appliquent, & ces generales sont excitées par vn certain rapport & habitude de l'espece à l'eobiet, & proportion de distance, qui leur est naturelle & limitée; que nous ne pouuõs determiner. Leur amour suit

leur connoissance, soit amour de éoncupiscence ou de bien-veillance, les pouuans excercer tous deux, soit reglément ou de reglément selon l'estat où ils sont.

Quèlest le commentde l'Ange.

Les Anges ont commencé par la creation, & sans aucune matiere, & ne peuuét finir par corruption, parce qu'ils n'ont point dans eux de principe materiel, ou suiet muable à diuerses formes, sur lequel quelque agent naturel puisse agir pour détruire leur forme substancielle, & y eu en introduire vne nouelle: Dieu seul les peut anneantir, comme il les a crées, & ainsi on dit que les Anges n'ont point de principe interne de corruption, mais bien vn externe, qui est le Createur qui leur a donné l'estre.

Peut-il perir.

La durée des Anges, pour l'aue-nir,

nir, & depuis leur creation, eſt ſemblable à l'eternité, non pas eternelle abſolument, & qui n'appartient qu'à Dieu ſeul, mais eternité participée, pour ne receuoir changement dans leur ſubſtance, ny dans leurs actes neceſſaires de connoiſtre & aimer, tant enuers Dieu que leur propre ſubſtance & eſtre.

Ils peuuent changer, & changent en effet dans leurs operatiõs pour leurs actes libres, & qui regardent les creatures & leurs emplois, ſouſmis à la volõté du ſouuerain, mais cela ne fait rien contre leur eternité participée, ou âge d'eternité, *æuum, æuiternitas.*

CHAPITRE XV.

De la fin derniere de l'homme.

L'Homme naiſt pour viure vn peu, & puis mourir pour vi- Qu'eſt-ce que

la mort ure tousiours: il naist auec miseres, cris & pleurs, il vit auec labeur, crainte & douleur, & meurt auec regrets, peines & horreurs.

La mort est la separation du corps & de l'ame, ce corps est vne terre & pourriture animée, qui retourne en terre apres la mort & l'ame qui est spirituelle va apres la mort par le decret de Dieu, là où les merites & les demerites la portent.

De qui sont les apparitions. Il n'est point certain que les apparitions qui se font, que l'on attribuë aux trespassez, que se soient les ames parties, qui reuiennent apres la mort, quoy qu'elles puissent retourner, si Dieu le vouloit, mais il n'y a pas d'apparence, & est contre la pieté deuë aux saintes ames, qui ont party de ce monde en la grace de Dieu, que pour estre detenuës

dans le Purgatoire, desquelles il est seulement question, de croire qu'elles reuiennẽt apres leur decés faire peine & tourmenter les viuans, cela estant contre la charité de laquelle elles ne sont pas priuées, & estant actes de cruauté contraires à la charité & à la iustice, & faisant contre la Religion qu'elles ont pratiquée, demandant quelques accomplissement de vœus personnels, ou quelques actes pieux en apparence, mais superstitieux en effet, ou quelques deuoirs personnels, qui les regardoient viuans, en estans quittes, ayant payé le deu de la mort : les demons ennemis du repos & de la vraye pieté trompent bien des simples, & des gens de petite foy par ces sortes d'apparitions.

Les ames voyent elles leur estat en sortant des corps.

Les ames dés le poinct de leur separation voyent & connoissent leur estat pour l'autre vie, & d'vne autre maniere que l'on ne voit dans les corps, & que nous ne pouuons conceuoir maintenant, vn moment & vn instant à leur regard équipole beaucoup de nostre temps, & de nos actiós qui demandent du temps.

Se represente-il quelque chose à la mort.

A la mort se representent quelquesfois le bien & le mal de la vie passée; la bonté de Dieu auançant les consolations de la vie bien-heureuse aux siens; & la iustice les iustes chastimens aux reprouués. Quelques fois Iesus-Christ s'apparoist, quelquesfois les Anges & les Saints, & les demons mesme, afin de consoler ou espouuenter dans cette extrémité de la vie: plusieurs choses se

presentent, ou paroissent se presenter au malade agonisant, qui ne sont pas tousiours vrayes apparitions, ce sont souuent fantosmes, fausses apparitions, resueries causées de la force de la maladie qui troublent la fantaisie, & qui font dire beaucoup de choses, à quoy il ne faut prendre garde, ny adiouster foy.

Les lieux où vōt les ames apres la mort sont	le Paradis & l'Enfer.	1. Le Limbe des Peres, ou sein d'Abraham. 2. Le Purgatoire. 3. Le Limbe des enfans morts-nais. 4. Le lieu des damnez.

Cōbien ya il de lieux apres la mort.

Qu'eſt-ce que le Paradis. Le Paradis eſt vn lieu plein de toutes delices, où on voit l'eſſence diuine clairement & intuitiuement, & où on ioüit de tout bien ſans fin ; qui eſt Dieu luy-meſme noſtre beatitude eſſentielle & eternelle.

A qui eſt donné le paradis. Le Paradis & ſes récompenſes ſont dónées à ceux qui ont obey aux Commandemens de Dieu dans cette vie, & en foy & vraye charité ont fait leurs bonnes œuures, à la meſure deſquelles & à proportion de la lumiere de gloire, le payement leur eſt donné.

Les corps auront-ils quelques doüaires particuliers. Apres la Reſurrection generale, les corps des bien-heureux participeront à la gloire de leurs ames & auront pour doüaire, ou gloire particuliere.

L'agilité pour se transporter promptement, où il leur plaira sans peine.

La subtilité, pour penetrer toutes sortes de corps, sans que les dimensions & qualitez corporelles puissent faire resistance. 2.

L'impassibilité, pour les rendre incorruptibles & exempts de souffrance. 3.

La clarté, qui reiallira de l'ame pour les rendre clairs & trásparens, & y faire reluire les marques de leurs faits genereux. 4.

L'ame glorieuse iouït de ses doüaires particuliers, qui sont:

L'ame aura elle quel que biẽ particulier.

La vision bien-heureuse ou beatitude formelle par son entendement.

La ioüissance de tout bien par la volonté en suitte de l'esperance.

1\. La dilection & la ioye par la
2\. mesme volonté en suite de la
3\. charité.

Qu'est-ce que les aureoles. Il se trouue encore dans la beatitude trois glorieuses faueurs pour trois estats particuliers, qui ont combattu & vaincu dans la vie, qui sont les Martyrs, les Vierges & les Docteurs: Ces faueurs s'appellent aureoles ou couronnes, données de Dieu aux genereux combattans, & victorieux de ces trois Estats.

Aux Martyrs pour auoir combattu les passions, tentations exterieures du monde, & des tourmens dans leurs corps, & en estre demeurez victorieux, souffrans iusques à la mort par charité pour Iesus-Christ, & y auoir perseueré.

Aux Vierges de tout sexe, pour

auoir combatu, & vaincu les tentations interieures de la concupiſcence de la chair.

Aux Docteurs, pour auoir combatu le demon d'impieté, de menſonge & d'ignorance, en instruiſant & enſeignant la loy de Dieu & de ſon Egliſe, il ne faut rien pretendre pour la qualité, ſi les bons effets, & les bonnes œuures ne s'enſuiuent.

Le Limbe des Peres, ou ſein d'Abraham, eſtoit le lieu, où deſcendoient les ames des Peres, des Patriarches, des Prophetes; & de tous ceux qui mouroient en la grace de Dieu dans la foy & attente du Sauueur de tout le monde, le Ciel n'eſtant encore ouuert pour perſonne, & Ieſus-Chriſt eſtant le premier, qui y deuoit monter apres ſa mort au

Qu'eſt-ce que le Limbe.

iour de son Ascension, & donner lieu de le suiure: Il s'appelle sein d'Abraham, à cause que dans ce lieu il n'alloit que les ames des fideles, & qui croyoient en Iesus-Christ, à venir, & Abraham estoit appellé le Pere des fideles, & auoit veu le iour de Iesus-Christ, comme dit nostre Sauueur mesme: dauantage la Circoncision, qui estoit vn moyen de salut, auoit esté premierement donnée à Abraham auec la foy & promesse du Messie, dans laquelle seule il falloit viure & mourir pour estre sauué.

Qu'est-ce que le Purgatoire

Le Purgatoire est vn lieu, où la iustice de Dieu s'exerce pour vn temps sur les ames, qui ont party de cette vie en estat de grace, mais qui pourtant n'ont

pas entierement ſatisfait à la peine deüë à leurs pechez,& où elles ſont detenuës dans les ſouffrances du feu , qui y eſt veritablement & en effet , iuſques à ce qu'elles ayent ſuffiſamment ſatisfait à la peine deuë , & qui leur reſte à payer pour leurs pechez , deſquels la coulpe auoit eſté effacée par la penitence.

Le lieu du Purgatoire, où il y a vn feu reel & veritable, comme la foy nous enſeigne pour purifier les ames eſt vne partie des enfers , & la plus proche du lieu des damnez, les ames ny voyent point Dieu , mais ſont dans cette eſperance apres vne entiere ſatisfaction , & dans la conſolation des Anges qui les viſitent.

Où eſt le Purgatoire.

Souffre-on lõg temps

Nous ignorons la durée, la qua-
lité & quantité des peines du feu
du Purgatoire, Dieu ſçait com-
ment ce feu agit, & la proportion
des peines deuë aux demerites;
& les ames le ſentent, & le iuge-
ment iuſte de ſatisfaire à la iuſti-
ce offenſée.

Cõmẽt agit le feu du Purgatoire.

Le feu du Purgatoire agit ſur-
naturellement ſur les ames, & au
deſſus de ſes forces naturelles
par obeiſſance à la puiſſance diui-
ne qui eſleue ſon actiuité, & l'im-
prime dans les ames, d'où cette
douleur eſt tres-grande, & in-
conceuable dans cette vie, &
doit eſtre redoutable à tout bon
Chreſtien.

Peut-on ſoulager les ames des deffuncts.

Les peines du Purgatoire ſont
ſoulagées & diminuées, & ſont
quelquefois entierement oſtées
par le ſaint Sacrifice de la ſainte
Meſſe, par les prieres, ieuſnes,

ausmones, & autres saintes & bonnes œuures des viuans, & par les indulgences qui son offertes à Dieu dans son Eglise pour satisfaction de ces peines.

Le Limbe des Enfans morts-nais, c'est à dire qui apres leur naissance auparauant l'vsage de raison meurent sans Baptesme, est vn lieu ou partie de l'Enfer des damnez, où les ames de ces petits enfans, qui n'ont point peché actuellement sont recluses & priuées pour iamais de la vision bien-heureuse, à cause du peché du premier pere qu'ils ont contracté, qui empéche la grace, sans laquelle personne ne voit Dieu, & laquelle premierement & ordinairemẽt est donnée au Baptesme, duquel ses enfans ont esté priuez.

Qu'est-ce que l'Enfer

L'Enfer est vn lieu sous la terre remply de feux , & de peines horribles , destiné à la punition des demons & auec eux des ames reprouuées , sorties de cette vie auec la coulpe de leur peché mortel , souffrans inégalement pour l'inegalité des crimes , & suiuant les ordres de la iustice diuine.

L'obscurité & les épouuentables tenebres sont toûjours dans ce lieu & gouffre horrible, quoy qu'il soit plein de feu, parce qu'il est sans lumiere, & agissant d'vne autre maniere que le feu ordinaire.

Il y a deux sortes de peines dans l'Enfer , à sçauoir , la peine du dam , & la peine du sens , ou de sentiment.

La peine du dam est la priuatiõ

de la preſence bien-heureuſe & glorieuſe de Dieu, auec le deſeſpoir d'y iamais paruenir, cette peine eſt égale dans tous les damnez, & eſt cauſée de la coulpe du peché.

La peine du ſens eſt la douleur ſenſible du feu : Cette peine eſt inégale à proportiõ des pechez, elle prouient de l'acte du peché. La peine du dam eſt plus grande que la peine du ſens, à cauſe que c'eſt vn ſouuerain mal pour eſtre la priuation du ſouuerain bien auec deſeſpoir, au ſouuerain il n'y a rin de plus grand : Les peines du ſens abſolument ne ſont pas telles, & auſſi que le dam ſoit vne violence à l'ame, qui luy empeſche l'arriuée à ſon Dieu, ſon centre & ſa fin, qui luy eſt vne peine inconceuable.

Les damnez ſouffrent encore vne autre peine, que l'on appelle le ver, qui eſt vn remors de conſcience & vn tourment particulier; à cauſe du reproche continuel, que l'ame ſe fait à ſoy-meſme dans les peines eternelles, d'auoir peché contre Dieu, aimé le vice, & meſprisé les dons & graces diuines. Cette peine s'appelle ver, par cõparaiſon des vers, qui s'engendrent & ſe nourricent dans la pourriture du corps, & qui le rongent, parce que le ver de la conſcience n'aiſt à raiſon de la coulpe ou ordure du peché, qui eſt touſiours dans l'ame damnée, & il la ronge eternellement.

Les pleurs & gemiſſemens continuels en la matiere que les damnez peuuent pleurer, les regrets

grets & desespoirs, la peruerse & opiniatre volonté au peché, la haine de tout bien & de Dieu mesme à raison de sa pesante iustice, les maledictions & blasphemes horribles, les visions épouuantables des Demons, les craintes affreuses, & vne infinité d'autres peines & tourmens inexplicables sont les occupations ordinaires des damnez.

A la fin du mõde, au temps que Dieu a determiné, & qui nous est incõneu, se fera la Resurrection generale de tous les hommes grands & petits, bons & mauuais, & chacun dans son propre corps & ame paroistront tous deuant Iesus-Christ, qui viendra du Ciel en terre accompagné de ses Anges, faire iugement general & dernier de tous, & rendre

à vn chacun d'eux ou gloire pour leur recompense, ou les peines eternelles selon qu'ils auront fait de bien & de mal durant cette vie mortelle.

Ressusciter est sortir de la mort pour viure derechef en sō corps & en son ame. La resurrection & le iugement sont certains, mais le iour nous est incertain. Le lieu de l'assemblée generale, & où Iesus-Christ iugera, n'est pas du tout certain, on coniecture auec quelques raisons que se sera dans la valée de Iosaphat proche de la ville de Ierusalem, à la veuë du Caluaire & des autres lieux, où nostre Sauueur a souffert pour nostre redemptiō.

Tous ne ressusciteront pas dans la grandeur ou quantité de corps dans laquelle ils sont mors, mais dans vne que l'on a euë, ou deu

auoir dans l'age parfait, que l'on estime estre sur les 33.ans.

Les corps des predestinez seront tous accomplis & parfaits à leur resurrectió, quoy que difformes & imparfaits durãt la vie.

Et ceux des reprouuez demeureront auec leurs imperfections & difformitez, pour plus grande punitió & marque d'abominatió.

Pour vne parfaite resurrection dans son vray corps, il n'est point necessaire que l'ame reprenne toutes les parties du corps qu'elle a informé auparauant ; mais il suffit de reprendre ce qui est necessaire pour vn corps parfait, autrement il y auroit vne infinité de monstres pour l'excez de la matiere, & où il y en aura moins Dieu y suppleera par multiplication & augmentation.

Il paroistra plusieurs signes & prodiges épouuantables à l'approche du Iugement vniuersel, qui seront veus par les viuans, sur partie desquels peu feront reflexion, ne les iugeans vrais signes du iugement final.

L'Apostre S. Paul nous asseure que deuant la venuë du souuerain iuge, il y aura vne apostasie ou abandonnement general, & & que l'homme de peché, fils de perdition, c'est à dire l'Antechrist, qui viendra deuant & contre Iesus-Christ paroistra & regnera, se fera honorer comme Dieu, & fera vne horrible persecution à l'Eglise & autres choses de quoy nous ignorons les circonstances.

Il est certain qu'à la fin le feu embrasera tout le monde, con-

ſommnera toutes les mixtions & meſlãges de l'air, de l'eau, & de la terre, & ſera comme ſi toutes choſes eſtoient nouuelles.

S.Paul dit qu'il y aura vne trõpete, & peut arriuer comme il eſt probable, qu'il y en aura pluſieurs, qui réueilleront les morts auec vn bruit mélangé de voix, excité par les Anges, & toute la nature qui ſe remuera pour lors, & qui de tous les cantons du mõde appelleront & aſſembleront tous les hommes au iugement, leſquels obeiſſans à la voix efficace de Dieu, & au Commandement de Ieſus-Chriſt, qui a tout pouuoir au Ciel & en la terre, ſe trouueront pour receuoir leur derniere ſentence.

s'entẽdra il des trõpetes au iour de la reſurrection.

Les bons reſſuciteront les premiers auec agilité & ſeront dans

Y aura-il quelque ordre à la resurrection.

l'air à la droite de Iesus-Christ & les reprouuez à la gauche abbatus, & rampans sur la terre, pesans, lourds & importuns à eux-mesmes.

Les œuures seront-elles veuës au iour du iugement.

Toutes les bonnes œuures des predestinez paroistront au iour du iugement pour la gloire de Dieu, & les fautes qu'ils auront commises ne se verront point; Mais les crimes des reprouuez seront tous veus & conneus iusques aux moindres & aux plus secrets, tout sera à découuert pour leur confusion.

Ce sera à ce iour de vengeance, où les oppressez & affligez tirerõt vengeãce de ceux qui les ont persecutez & tourmẽtez iniustement dans cette vie, Dieu le voulant ainsi, pour leur consolation.

Iesus-Christ iuge absolu des vi-

uans & des morts paroiſtra dans l'air ſur vn troſne de Maieſté, à la veuë & tres-grand eſtonnement de toute la nature, auec les marques de ſa Paſſion, accompagné des Anges & de ſes Apoſtres, d'où il prononcera la derniere ſentence rapportée dans ſon S. Euangile, épouuentable pour les reprouuez, & pleine de ioye & de conſolation pour les predeſtinez à iamais.

FIN.

Loué & beny ſoit Dieu à iamais, qui donne commencement & fin à toutes choſes. Ainſi ſoit-il.

Extraict du Priuilege du Roy.

PAr Priuilege du Roy pour sept années, donné à Paris le 14. Aoust mil six-cens cinquante-vn, signé Masclary, Il est permis à Iean de la Caille nostre Imprimeur ordinaire, & libraire Iuré, d'imprimer le present liure intitulé *le Theologien familier & facile*, composé par Maistre Philippe Coquerel, Prestre & Docteur en la scrée Faculté de Theologie à Paris. auec les deffenses accoustumées.



5

año de mil
siete cientos y
quarenta y
ocho en Sevilla

Saj





